

# NN (L) PATRIMONIAL

Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg N° B 24 401

**Rapport annuel et états financiers audités**

LUXEMBOURG pour l'exercice clôturé le 30 septembre 2022

Pour des informations complémentaires, merci de contacter:

NN Investment Partners B.V.  
P.O. Box 90470  
2509 LL The Hague  
Prinses Beatrixlaan 35  
2595 AK The Hague  
The Netherlands  
E-mail: [info@nnip.com](mailto:info@nnip.com)  
ou [www.nnip.com](http://www.nnip.com)

---

## Avertissement

Aucune souscription ne peut être enregistrée sur le seul fondement des états financiers. En outre, pour être recevable, une souscription doit être émise sur la base du prospectus en vigueur accompagné du dernier rapport annuel en date et du rapport semestriel le plus récent, s'il a été publié entretemps.

Le prospectus, les statuts, les rapports annuels et semestriels sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de la banque dépositaire, au siège de la Société et auprès des établissements chargés des services financiers mentionnés dans ce rapport. Ils seront également adressés gratuitement à toute personne sur demande.

Les informations de ce rapport sont données à titre historique et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Seule la version en anglais du présent Rapport annuel a été auditée par le Réviseur d'entreprises agréé. Par conséquent, le Rapport d'audit fait uniquement référence à la version anglaise du rapport; d'autres versions sont le fruit d'une traduction consciencieuse. En cas d'écarts entre la version anglaise et sa traduction, la version anglaise sera le texte authentique.

| Table des matières  | Page |
|---|------|
| Organisation  | 3    |
| Rapport de gestion  | 5    |
| Rapport du Réviseur d'entreprises agréé   | 15   |
| États financiers consolidés   |      |
| État financier consolidé des actifs nets au 30/09/2022  | 18   |
| État financier consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022 | 18   |
| NN (L) Patrimonial Aggressive   |      |
| Statistiques  | 19   |
| États financiers  | 21   |
| État des actifs nets au 30/09/2022  | 21   |
| État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022                     | 21   |
| Portefeuille-titres au 30/09/2022   | 22   |
| Instruments financiers dérivés au 30/09/2022  | 22   |
| Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022   | 22   |
| NN (L) Patrimonial Balanced   |      |
| Statistiques  | 23   |
| États financiers  | 24   |
| État des actifs nets au 30/09/2022  | 24   |
| État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022                     | 24   |
| Portefeuille-titres au 30/09/2022   | 25   |
| Instruments financiers dérivés au 30/09/2022  | 25   |
| Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022   | 25   |
| NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable  |      |
| Statistiques  | 26   |
| États financiers  | 28   |
| État des actifs nets au 30/09/2022  | 28   |
| État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022                     | 28   |
| Portefeuille-titres au 30/09/2022   | 29   |
| Instruments financiers dérivés au 30/09/2022  | 37   |
| Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022   | 37   |
| NN (L) Patrimonial Defensive  |      |
| Statistiques  | 38   |
| États financiers  | 40   |
| État des actifs nets au 30/09/2022  | 40   |
| État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022                     | 40   |

## Table des matières (suite)

Page

|  |    |
|--|----|
| Portefeuille-titres au 30/09/2022                | 41 |
| Instruments financiers dérivés au 30/09/2022     | 41 |
| Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022      | 41 |
| Notes aux états financiers                       | 42 |
| Autre information aux actionnaires (non auditée) | 51 |

## Organisation

|  |  |
|--|--|
| <b>Siège social</b>  | 80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg  |
| <b>Conseil d'administration</b>  |  |
| <b>Président</b>   | <b>Dirk Buggenhout,</b><br>Head of Investment Operations,<br>NN Investment Partners B.V. (le «Groupe»)   |
| <b>Administrateurs</b>   | <b>Benoît De Belder,</b><br>Independent Director<br><br><b>Patrick Den Besten,</b><br>Head of Financial Risk,<br>NN Investment Partners B.V. (le «Groupe»)<br><br><b>Jan Jaap Hazenberg,</b><br>Head of Product Strategy,<br>NN Investment Partners B.V. (le «Groupe»)<br><br><b>Sophie Mosnier,</b><br>Independent Director |
| <b>Société de gestion</b>  | <b>NN Investment Partners B.V.,</b><br>35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands*   |
| <b>Gestionnaire</b>  | <b>NN Investment Partners B.V.,</b><br>35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands*   |
| <b>Agent<br/>d'administration, de registre, de transfert et payeur</b> | <b>NN Investment Partners B.V.,</b><br>35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands*<br><br>délégué à<br><b>Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.,</b><br>80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg  |
| <b>Agent de couverture</b>   | <b>State Street Bank International GmbH,</b><br>Solmsstrasse 83, 60486 Frankfurt am Main, Germany  |
| <b>Dépositaire</b>   | <b>Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.,</b><br>80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg   |

\* Changement d'adresse, du «65, Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands» au «35, Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands», à compter du 28/03/2022.

## Organisation (suite)

**Cabinet de révision agréé**

**KPMG Audit S.à.r.l.,**

39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

**Contrepartie aux instruments financiers  
dérivés**

***Contreparties des contrats de change à terme de gré à  
gré***

**State Street Bank and Trust Co.,**

One Lincoln Street, Boston MA 02111-2900, United States

# Rapport de gestion

## Contexte économique

Les données économiques du quatrième trimestre 2021 ont été moins robustes que celles du trimestre précédent, mais les chiffres ont continué à être supérieurs aux attentes. Certains signes avant-coureurs ont également indiqué que les problèmes pesant sur la chaîne d'approvisionnement avaient commencé à s'atténuer. Ce n'est qu'au Japon et sur les marchés émergents que les surprises économiques ont légèrement penché du côté négatif de la balance. Les dépenses de consommation ont été soutenues par la convergence de la solidité des bilans des ménages (due à un important excédent d'épargne et à la hausse des prix des actifs financiers et immobiliers), du resserrement des marchés du travail et de la libération de la demande refoulée de services. Le plus grand choc du quatrième trimestre aura été l'apparition du variant Omicron. La réintroduction de nouvelles restrictions et la distanciation sociale ont freiné l'activité dans les services. L'inflation dans la plupart des économies développées a une nouvelle fois surpris à la hausse au quatrième trimestre, en raison, dans une large mesure, de la flambée des prix de l'énergie. La hausse de l'inflation de base n'était pas tant due au niveau global de la demande qu'à sa composition - la demande de biens de consommation durables était bien supérieure à la tendance d'avant Covid, alors que c'est l'inverse pour la demande de services. Cette demande élevée de biens s'est heurtée aux goulets d'étranglement de l'offre dans les chaînes de valeur du monde entier. Les taux d'inflation de base affichaient une très forte dispersion et s'établissaient ainsi à des niveaux bien supérieurs aux États-Unis et au Royaume-Uni («R.-U.») qu'en zone euro ou au Japon. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les États-Unis ont déployé un plan de relance budgétaire beaucoup plus important, qui s'est traduit par une hausse plus importante de la demande de biens de consommation américains. Pendant ce temps, le R.-U. a été confronté à des restrictions d'approvisionnement plus graves sur ses marchés des biens et du travail, car le Brexit a fortement réduit le degré d'intégration avec l'Union européenne («UE»).

Le premier trimestre 2022 a été caractérisé par trois facteurs. Le premier aura été la hausse continue des chiffres de l'inflation aux États-Unis et en Europe, qui ont atteint des niveaux jamais vus depuis des décennies. Les causes sous-jacentes à la progression de l'inflation étaient liées à la flambée des prix des produits de base, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement, à la hausse des coûts du logement ainsi qu'à la réouverture économique, autant d'éléments qui, mis bout à bout, ont créé un déséquilibre entre l'offre et la demande de certains biens et services. Le deuxième facteur tient au fait que les banques centrales, notamment la Réserve fédérale américaine («Fed»), ont voulu maintenir les anticipations d'inflation à des niveaux solidement ancrés et se sont lancées dans un cycle de resserrement. La Fed semblait prête à relever ses taux directeur à 2.5% en 2022 et à commencer à réduire son bilan. D'autres banques centrales semblaient enclines à poursuivre leur resserrement monétaire, mais dans une moindre mesure. Le Japon semblait faire figure d'exception, mais il convient à cet égard de rappeler aussi que l'Archipel n'a pas connu de problème d'inflation similaire. Les marchés obligataires se sont retrouvés sous pression. Les rendements obligataires ont fortement grimpé, même dans le sillage du troisième facteur: la progression des risques géopolitiques. La flambée des prix des produits de base en était la conséquence. L'Europe est la plus vulnérable, étant donné sa dépendance énergétique. La combinaison de tous ces éléments a fait grimper le risque de stagflation.

Les économies développées ont connu un ralentissement de la dynamique de croissance sous-jacente au courant du deuxième trimestre. La principale raison à cela: la poursuite des chocs d'offre, tels que la hausse des prix des produits de base et les goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, qui ont poussé l'inflation globale à des sommets inégalés depuis plusieurs décennies. Le pic d'inflation a considérablement freiné la croissance du revenu réel des ménages ainsi que les marges bénéficiaires des entreprises nationales. Les entreprises plus exposées à l'échelle mondiale ont, dans l'ensemble, été en mesure de répercuter la hausse des coûts des intrants sur les prix à la production, ce qui a aggravé l'effet domino sur le revenu réel des consommateurs et des entreprises sans exposition internationale. En partie à cause de la flambée de l'inflation, mais aussi en raison du niveau élevé d'incertitude, la confiance des consommateurs dans les marchés développés a encore baissé au cours du trimestre, se rapprochant de ses plus bas niveaux historiques. La confiance des entreprises a elle aussi reculé, bien qu'elle a mieux résisté que celle des consommateurs, en partie parce que les entreprises étaient mieux à même de protéger leur revenu réel que les ménages. Les conditions financières se sont considérablement durcies au cours du trimestre et les banques ont indiqué qu'elles étaient susceptibles de resserrer l'offre de crédit.

La confiance des entreprises et des ménages a fléchi au troisième trimestre 2022. L'Europe est apparue vulnérable face à la crise de l'énergie. La politique budgétaire du Royaume-Uni a déclenché une crise de confiance qui a obligé la Banque d'Angleterre à intervenir pour stabiliser le marché obligataire. La Chine a connu des difficultés avec son marché immobilier et ses politiques en matière de Covid limitent la reprise de la consommation intérieure. De nombreux autres pays émergents («ME») avaient atteint le pic de l'inflation et du resserrement de la politique monétaire. Un ralentissement des échanges commerciaux constitue un risque important pour les ME en général.

## Rapport de gestion (suite)

### Politique monétaire

La Réserve fédérale américaine est devenue de plus en plus agressive après sa réunion de novembre 2021, en raison de l'augmentation des risques de montée de l'inflation et des progrès rapides vers le plein emploi. La Fed réduit désormais son programme de relance à raison de 30 milliards d'USD par mois, ce qui signifie qu'il se terminera en mars. Cette nouvelle donne laisse la possibilité de relever les taux au début du deuxième trimestre 2022, ou même en mars, si nécessaire. La Fed s'est davantage concentrée sur les risques potentiels d'inflation à la hausse et a clairement fait savoir qu'elle entamerait la réduction de son bilan en 2022, un processus qu'elle envisage aussi plus rapide que celui réalisé sur la période 2017-2019. Le message le plus important de la réunion de décembre de la BCE est que l'institution financière francfortoise souhaite conserver la capacité structurelle d'intervenir rapidement pour court-circuiter une fragmentation financière provoquée par la panique.

Un choc d'inflation a conduit les banques centrales à durcir très sensiblement le ton au premier trimestre. Fin mars, on s'attendait à ce que la Fed relève ses taux directeur à 2.5% pour le reste de l'année. La BoJ a fait figure d'exception dans le concert des nations développées, car elle continue de défendre la limite supérieure des rendements obligataires. Dans le même temps, un choc géopolitique a entraîné une flambée des prix des produits de base, menaçant d'entamer le pouvoir d'achat des consommateurs et d'éroder le climat des affaires. L'interaction entre ces deux chocs a compliqué la tâche des banques centrales pour gérer un atterrissage en douceur.

En juin, tant la Fed que la BCE sont revenues sur les orientations qu'elles avaient données en mai et ont indiqué s'orienter vers une politique plus restrictive à l'avenir. Le banquier de Washington a notamment préparé les marchés à respectivement deux relèvements de 50 pb en juin et juillet mais a finalement procédé à une hausse de 75 pb en juin 2022. Il avait également fait savoir qu'il envisageait de faire évoluer le taux directeur en territoire restrictif avant la fin de l'année. La BCE a évoqué deux hausses des taux de 25 pb, en juillet et septembre, puis indiqué que ses futurs mouvements de taux se feraient en fonction des données. Moins de trois semaines après cette annonce, la présidente de l'institut francfortois, Christine Lagarde, a indiqué une hausse de taux de l'ordre de 25 pb pour juillet, présenté de solides arguments en faveur d'un relèvement de 50 pb en septembre ainsi qu'une forte probabilité de hausses continues des taux par la suite. La raison à ces sérieux tours de vis tenait au fait que les deux banques centrales ressentaient la nécessité de se prémunir davantage contre le risque de flambée des anticipations d'inflation. La principale idée sous-tendant ce raisonnement est que plus l'inflation se maintient au-dessus de l'objectif, plus le risque est grand que les travailleurs et les entreprises extrapolent ces taux d'inflation passés élevés dans leurs attentes d'inflation future.

Au troisième trimestre 2022, les banques centrales de la quasi totalité des économies développées ont une nouvelle fois relevé leurs taux et ont clairement indiqué que la lutte contre l'inflation était la priorité numéro un. La Fed a anticipé les hausses de taux afin de rétablir les anticipations d'inflation et a procédé à deux hausses de 75 pb en juillet et en septembre. Lors de l'événement de Jackson Hole en août, le président de la Fed, Jerome Powell, a déclaré que la priorité absolue de la Fed était de ramener l'inflation à l'objectif de 2%. Il a averti que cela serait «quelque peu douloureux pour les ménages et les entreprises» et que «l'incapacité à rétablir la stabilité des prix entraînerait une douleur bien plus grande encore». Le dollar américain a atteint son plus haut niveau depuis 20 ans par rapport aux principales devises; les banques centrales de la plupart des autres nations développées ont elles aussi le club du resserrement des taux. La Banque centrale européenne a mis fin à une ère de taux de dépôt négatifs avec une hausse de 50 pb en juillet et de 75 pb en septembre. L'exception aura été la Banque du Japon, qui a maintenu ses taux inchangés malgré la dépréciation du yen, un déficit commercial record et une inflation grandissante. La BoJ est intervenue sur le marché en procédant à des achats agressifs d'obligations et même de yens pour la première fois depuis 1998. L'euro a atteint la parité avec le dollar en août pour la première fois en 20 ans, tandis que la livre sterling est tombée à son niveau le plus faible jamais atteint par rapport au dollar.

### Marchés des titres à revenu fixe

Au cours du quatrième trimestre 2021, les rendements des obligations d'État refuge ont fait état d'une certaine volatilité fluctuant dans une marge de l'ordre de 30 pb. L'évolution des anticipations politiques, les chiffres élevés de l'inflation, le flux d'informations sur la pandémie et son impact sur l'appétit pour le risque ont été les principaux catalyseurs de la période. En définitive, les Bunds allemands et les bons du Trésor américains à dix ans ont terminé le trimestre aux mêmes niveaux que trois mois plus tôt. Le segment du marché des spreads à revenu fixe a également été volatil. Les écarts de crédit ont dans l'ensemble augmenté sur le trimestre.

## Rapport de gestion (suite)

Les titres à revenu fixe ont été la classe d'actifs la moins performante au premier trimestre 2022. Une inflation obstinément élevée couplée à un sévère durcissement de ton de la part des principales banques centrales ont poussé les rendements obligataires à leurs plus hauts niveaux depuis des années. Les rendements réels, *a contrario*, sont eux demeurés négatifs. La courbe des taux américains s'est aplatie et s'est même brièvement inversée à un moment donné. Cela n'a pas été le cas dans la zone euro, où la courbe des taux est restée pentue. Les obligations japonaises ont été l'exception à la règle, la BoJ ayant tenté de maintenir le rendement obligataire dans la fourchette cible. Les écarts de crédit se sont encore élargis en raison des attentes en matière de politique monétaire, de la hausse des rendements des obligations d'État, des inquiétudes croissantes concernant la croissance et d'une plus grande aversion pour le risque.

Après que le niveau élevé de l'inflation et l'attitude offensive des banques centrales ont entraîné une hausse soutenue des rendements obligataires mondiaux (à l'exception des obligations d'État japonaises) pendant la majeure partie du deuxième trimestre, un certain retournement de tendance s'est produit vers la fin du trimestre, avec l'affaiblissement des données économiques et l'exacerbation des craintes de récession. L'univers obligataire plus risqué a enregistré des performances encore plus mauvaises, les écarts s'étant élargis toutes échéances confondues. Cela n'avait rien à voir avec les développements qu'ont connus les entreprises, toujours en bonne santé par ailleurs, mais sont totalement le fait de facteurs macroéconomiques. Dans la zone euro, les écarts périphériques se sont élargis après la décision par la BCE de donner un coup d'accélérateur à son resserrement monétaire.

Au cours du troisième trimestre de 2022, les banques centrales des marchés développés, à l'exception du Japon, ont affiché leur détermination à lutter contre l'inflation et ont concentré les hausses de taux sur le début de la période. L'événement de Jackson Hole en août aura été un tournant qui a anéanti les derniers espoirs des investisseurs quant à un éventuel compromis monétaire. Les taux ont atteint des sommets et les écarts de crédit ont continué à se creuser. Les chiffres toujours très élevés de l'IPC en Europe ont réaffirmé la position de la BCE. Au cours du trimestre, les rendements du Trésor à 10 ans ont augmenté de plus de 80 pb, et la courbe des taux des bons du Trésor américain de 2 à 10 ans était profondément inversée avec un écart de -45 pb. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a augmenté de 77 pb et celui à 2 ans de 110 pb. Le yen a encore fléchi sous l'effet des écarts de taux, la BoJ ayant maintenu ses taux inchangés. Vers la fin du mois, le marché des Gilt britanniques a connu une forte volatilité des taux et un désordre du marché suite à la proposition du nouveau gouvernement de 45 milliards de livres sterling de réductions d'impôts financées par la dette, à un moment où l'inflation est au plus haut depuis 40 ans. Le rendement des Gilt à 10 ans a grimpé de 186 pb au troisième trimestre, ce qui a incité la BoE à intervenir pour rétablir la stabilité du marché.

### Marchés d'actions

Les actions mondiales se sont appréciées de 8.8% en euros au quatrième trimestre. Les États-Unis ont une fois de plus été les plus performants, avec une hausse de plus de 12%. Le Japon et les marchés émergents se sont classés en queue de peloton. Les technologies de l'information («TI») ont été le secteur le plus performant, avec une hausse de 15.5%, suivis des services aux collectivités (+13.6%), de l'immobilier (+12.5%) et des matériaux (+12.2%). Les actions mondiales ordinaires (MSCI World) ont accusé un repli de 4.5% en monnaie locale au premier trimestre. Il s'agit là du deuxième plus mauvais début d'année depuis 2010, le premier trimestre de 2020 lui volant la première place. Sur le plan régional, c'est la zone euro qui s'est classée dernière au tableau, en repli de 9.1%. La grande vulnérabilité de la région aux sanctions économiques et sa forte dépendance à l'égard des approvisionnements énergétiques russes ont un impact important sur les perspectives de croissance, plus que dans d'autres régions. Le R.-U. s'est bien comporté, gagnant 4.8% grâce à ses importantes dotations en matières premières. Les marchés asiatiques ont également surperformé et signé une hausse de 1.8%. Les actions américaines ont perdu 5.2%, tirées vers le bas par la faiblesse des taux dans les secteurs de croissance séculaire.

## Rapport de gestion (suite)

Au premier trimestre 2022, les actions mondiales ont perdu 4.5% en devises locales. Il s'agit là du deuxième plus mauvais début d'année depuis 2010, le premier trimestre de 2020 lui volant la première place. Sur le plan régional, c'est la zone euro qui s'est classée dernière tableau, en repli de 9.1%. La grande vulnérabilité de la région aux sanctions économiques et sa forte dépendance à l'égard des approvisionnements énergétiques russes ont eu un impact important sur les perspectives de croissance, plus que dans d'autres régions. Le R.-U. s'est bien comporté, gagnant 4.8% grâce à ses importantes dotations en matières premières. Les marchés asiatiques ont également surperformé et signé une hausse de 1.8%. Les actions américaines ont perdu 5.2%, tirées vers le bas par la faiblesse des taux dans les secteurs de croissance séculaire. Les secteurs des matières premières ont fait belle figure. Le secteur de l'énergie a pris 34% et les matériaux ont gagné 5%. Les valeurs financières ont connu un bon début de trimestre grâce à des rendements plus élevés, mais le vent a tourné après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, en particulier pour les titres financiers de la zone euro dont les activités ont subi l'impact négatif des sanctions. Les secteurs défensifs ont surperformé. Les services aux collectivités, les soins de santé et les biens de consommation de base ont surclassé le marché. Les secteurs à forte croissance ont sous-performé sous l'effet de la hausse des rendements obligataires. Les TI, la consommation discrétionnaire et les services de communication ont tous accusé une baisse de 8 à 9%.

Les actions mondiales, dont la performance est mesurée à l'aune de l'indice MSCI World Index, ont dégringolé de 10.7% en euros au deuxième trimestre. Sur le plan régional, ce sont les États-Unis qui ont été à la traîne en raison de la sous-performance des actions de croissance. Ce segment a durement souffert de la hausse des rendements réels ainsi que des résultats tout sauf convaincants et orientations prospectives de certaines sociétés. Le R.-U. continue de surperformer grâce à sa plus forte composante en matières premières. Les marchés émergents ont surclassé leurs homologues développés. La Chine a intensifié ses mesures de relance, bien que l'approche zéro Covid et l'incertitude réglementaire restent des obstacles à la reprise du marché. Aucun secteur n'a su se distinguer par des rendements positifs au deuxième trimestre. Le secteur de l'énergie a surperformé sur le trimestre, avec un déclin de tout juste 2%, et ce malgré la sévère correction des valeurs énergétiques en juin 2022. D'autres titres défensifs ont également mieux résisté. Les lanternes rouges sectorielles étaient les TI et la consommation discrétionnaire, dégringolant respectivement de près de 21%.

Les actions mondiales, telles que mesurées à l'aune de l'indice MSCI World, sont restées quasiment stables au troisième trimestre, avec un gain de 0.23% en euros. La reprise du marché baissier qui a débuté à la mi-juin n'a pas duré jusqu'à la seconde moitié du troisième trimestre sous l'effet du ton agressif employé par les banques centrales et de la forte volatilité des taux, qui ont complètement effacé deux mois de gains principalement liés aux comportements des participants de marché. Les États-Unis ont été la seule région à afficher une hausse au troisième trimestre (+1.7% en euros). Les actions des marchés émergents ont mené le bal des baisses (-5.47% en euros), suivies par le Royaume-Uni (-4.77% en euros) et l'Europe (-4.07% en euros). En termes sectoriels, le secteur de la consommation discrétionnaire a gagné 7.03% en euros au troisième trimestre, suivi du secteur de l'énergie (+5.5% en euros). Le secteur de l'énergie a faibli en septembre en raison de la sous-performance des matières premières énergétiques. Les services de communication ont accusé les plus vives baisses, avec une baisse trimestrielle de 7.06% en euros.

### Perspectives

La priorité absolue des banques centrales reste la lutte contre l'inflation; néanmoins, leur communication semble plus équilibrée, indiquant que les attentes sont également prises en compte. L'inflation ralentira en 2023 mais l'heure du renversement de tendance n'est pas encore arrivée. Les banques centrales maintiendront leurs taux directeurs à un niveau élevé pour un bon moment encore. Les perspectives de croissance témoignent d'une tendance au ralentissement, notamment en termes de confiance des entreprises et des consommateurs, alors que le marché du travail demeure quant à lui tendu. Notre scénario de base pour l'Europe est celui d'une récession. La croissance atteindra son point le plus bas selon nous en 2023, à commencer par l'Europe. Aux termes d'une succession d'événements dramatiques, le R.-U. a totalement fait volte-face en termes de politique budgétaire en vue de restaurer la confiance. Ailleurs, la situation politique est demeurée tendue. La Chine devrait pour sa part adopter une politique étrangère plus affirmée; sur le plan domestique, le pays se trouve aux prises avec son marché immobilier et la lente sortie de ses politiques zéro Covid. Il est probable que davantage de mesures de relance soient déployées en raison de l'atonie des exportations, ce qui contribuera à la croissance du PIB chinois 2023.

## Rapport de gestion (suite)

La transformation vers le nouveau régime d'investissement semble achevée. En 2022, nous avons observé un déclin de la valorisation des actifs sous l'effet de la hausse des taux réels. Les fondamentaux macro et des entreprises devraient selon nous jouer un rôle plus important sur les marchés financiers à l'avenir. De nombreuses mauvaises nouvelles sont encore à prévoir, notamment du côté des bénéficiaires, et il semblerait qu'elles soient pour l'heure insuffisamment prises en compte dans les cours. Le rapide durcissement des conditions monétaires met également les valorisations sous pression. Le sentiment des investisseurs reste depuis lors extrêmement prudent, ce qui peut servir de tampon. À court terme, la prudence reste de mise. Nous sommes sous-exposés aux actions et adoptons un positionnement neutre vis-à-vis des autres classes d'actifs. À moyen terme, nous tablons sur une normalisation progressive de l'inflation et la pause dans les relèvements de taux qui s'en suivra permettra d'asseoir les valorisations et de jeter les bases d'une reprise durable du marché lorsque les perspectives de croissance auront atteint leur point bas.

### Processus d'investissement

*NN (L) Patrimonial Defensive, NN (L) Patrimonial Balanced et NN (L) Patrimonial Aggressive*

Les compartiments sont des fonds de fonds et investissent principalement dans un portefeuille international diversifié de fonds en actions et de fonds à revenu fixe (fonds qui investissent soit dans des actions, soit dans des instruments à revenu fixe). Pour atteindre l'objectif d'investissement, nous avons recours à la gestion active pour réagir aux conditions changeantes du marché. Nous cherchons ici à tirer profit d'un positionnement tactique conscient des risques et rigoureux, ainsi que d'une sélection ascendante des titres à l'aide de critères ESG et financiers. Notre génération de vues est alimentée tant par des signaux quantitatifs (fondamentaux et comportement) que le jugement qualitatif. Ce processus d'allocation dynamique des actifs nous permet de tirer parti d'opportunités d'investissement attrayantes lorsqu'elles se présentent.

*NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable*

Le compartiment peut investir dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe de la zone euro, y compris des obligations vertes, libellées en euros ainsi que dans des titres européens de sociétés et d'émetteurs adoptant des politiques de développement durable respectant des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour atteindre l'objectif d'investissement, nous avons recours à la gestion active pour réagir aux conditions changeantes du marché. Nous cherchons ici à tirer profit d'un positionnement tactique conscient des risques et rigoureux, ainsi que d'une sélection ascendante des titres à l'aide de critères ESG et financiers. Notre génération de vues est alimentée tant par des signaux quantitatifs (fondamentaux et comportement) que le jugement qualitatif. Ce processus d'allocation dynamique des actifs nous permet de tirer parti d'opportunités d'investissement attrayantes lorsqu'elles se présentent. Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, tel que décrit à l'article 8 du SFDR.

### **NN (L) Patrimonial Defensive**

Dans le difficile contexte décrit ci-avant, le compartiment NN (L) Patrimonial Defensive a enregistré un rendement de -14.48% (brut de frais) entre octobre 2021 et septembre 2022. En termes relatifs, le compartiment a été légèrement à la traîne de son indice de référence, qui a perdu 14.02% sur les 12 derniers mois.

Nos décisions tactiques au niveau de la classe d'actifs ont clairement été sources de valeur ajoutée au cours de la période sous revue. Le compartiment a tout particulièrement bénéficié de l'allocation tactique aux obligations. Tout au long de la période objet du rapport, le compartiment a prudemment mis le cap sur les obligations. Au courant de la première partie de la période sous revue, la sous-représentation du revenu fixe a été plutôt limitée étant donné que la vague Omicron a donné lieu à de nouveaux confinements vers la fin de l'année, sans compter que nous anticipions un certain mouvement de fuite vers les titres de qualité sous l'effet de la montée des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. Durant la deuxième partie de la période considérée, nous avons clairement profité d'une considérable sous-exposition au revenu fixe puisque l'inflation a continué de surprendre à la hausse et que les banques centrales ont réagi de manière agressive en durcissant le ton sur le front de la politique monétaire. L'allocation tactique dévolue aux actions a elle aussi été porteuse de valeur. Le compartiment a tiré parti de sa surreprésentation des actions au quatrième trimestre 2021 ainsi que de leur sous-représentation au deuxième trimestre 2022 et en septembre 2022. Le positionnement haussier pris sur les actions début 2022 lui a coûté quelques points de performance car la guerre en Ukraine et la forte inflation ont entraîné un courant vendeur sur les marchés actions.

## Rapport de gestion (suite)

La composante actions a légèrement sous-performé son indice de référence au cours de la période sous revue. Au quatrième trimestre 2021, nous avons profité d'une sous-exposition aux marchés émergents; en 2022, les allocations régionales ont quelque peu coûté des points. Les options d'achat sectorielles prises combinées à la décision de réduire la concentration sur les valeurs de croissance dans le portefeuille ont été porteuses de valeur additionnelle. La sélection des fonds a quelque peu pesé sur le résultat global, car certains fonds en actions sous-jacents ont signé des performances à la traîne de leur indice de référence.

La composante à revenu fixe du portefeuille a connu un moment difficile en termes absolus, mais elle est restée aussi quelque peu en retrait par rapport à son indice de référence au cours de la période sous revue. La sous-pondération de la durée a contribué au résultat (notamment sur la deuxième partie de la période sous revue) car les rendements obligataires ont été en hausse, mais cette progression a été partiellement éclipsée par les choix géographiques décevants en matière d'obligations d'État. Le compartiment est demeuré assez prudent vis-à-vis des obligations à risques durant la période considérée. Au sein du segment du crédit, nous avons mis l'accent principalement sur les obligations d'entreprise de qualité *investment grade*, qui ont légèrement sous-performé les obligations d'État en euros. La sélection des fonds au sein de la composante du revenu fixe du portefeuille a clairement obéré le résultat global.

### NN (L) Patrimonial Balanced

Dans le difficile contexte décrit ci-avant, le compartiment NN (L) Patrimonial Balanced a enregistré un rendement de -11.11% (brut de frais) entre octobre 2021 et septembre 2022. En termes relatifs, le compartiment a légèrement fait meilleure figure que son indice de référence, qui a perdu 11.38% sur les 12 derniers mois.

Nos décisions tactiques au niveau de la classe d'actifs ont clairement été sources de valeur ajoutée au cours de la période sous revue. Le compartiment a tout particulièrement bénéficié de l'allocation tactique aux obligations. Tout au long de la période objet du rapport, le compartiment a prudemment mis le cap sur les obligations. Au cours de la première partie de la période sous revue, la sous-représentation du revenu fixe a été plutôt limitée étant donné que la vague Omicron a donné lieu à de nouveaux confinements vers la fin de l'année, sans compter que nous anticipions un certain mouvement de fuite vers les titres de qualité sous l'effet de la montée des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. Durant la deuxième partie de la période considérée, nous avons clairement profité d'une considérable sous-exposition au revenu fixe puisque l'inflation a continué de surprendre à la hausse et que les banques centrales ont réagi de manière agressive en durcissant le ton sur le front de la politique monétaire. L'allocation tactique dévolue aux actions a elle aussi été porteuse de valeur. Le compartiment a tiré parti de sa surreprésentation des actions au quatrième trimestre 2021 ainsi que de leur sous-représentation au deuxième trimestre 2022 et en septembre 2022. Le positionnement haussier pris sur les actions début 2022 lui a coûté quelques points de performance car la guerre en Ukraine et la forte inflation ont entraîné un courant vendeur sur les marchés actions.

La composante actions a légèrement sous-performé son indice de référence au cours de la période sous revue. Au quatrième trimestre 2021, nous avons profité d'une sous-exposition aux marchés émergents; en 2022, les allocations régionales ont quelque peu coûté des points. Les options d'achat sectorielles prises combinées à la décision de réduire la concentration sur les valeurs de croissance dans le portefeuille ont été porteuses de valeur additionnelle. La sélection des fonds a quelque peu pesé sur le résultat global, car certains fonds en actions sous-jacents ont signé des performances à la traîne de leur indice de référence.

La composante à revenu fixe du portefeuille a connu un moment difficile en termes absolus, mais elle est restée aussi quelque peu en retrait par rapport à son indice de référence au cours de la période sous revue. La sous-pondération de la durée a contribué au résultat (notamment sur la deuxième partie de la période sous revue) car les rendements obligataires ont été en hausse, mais cette progression a été partiellement éclipsée par les choix géographiques décevants en matière d'obligations d'État. Le compartiment est demeuré assez prudent vis-à-vis des obligations à risques durant la période considérée. Au sein du segment du crédit, nous avons mis l'accent principalement sur les obligations d'entreprise de qualité *investment grade*, qui ont légèrement sous-performé les obligations d'État en euros. La sélection des fonds au sein de la composante du revenu fixe du portefeuille a clairement obéré le résultat global.

### NN (L) Patrimonial Aggressive

Dans le difficile contexte décrit ci-avant, le compartiment NN (L) Patrimonial Aggressive a enregistré un rendement de -7.80% (brut de frais) entre octobre 2021 et septembre 2022. En termes relatifs, le compartiment a fait meilleure figure que son indice de référence, qui a perdu 8.76% sur les 12 derniers mois.

## Rapport de gestion (suite)

Nos décisions tactiques au niveau de la classe d'actifs ont clairement été sources de valeur ajoutée au cours de la période sous revue. Le compartiment a tout particulièrement bénéficié de l'allocation tactique aux obligations. Tout au long de la période objet du rapport, le compartiment a prudemment mis le cap sur les obligations. Au cours de la première partie de la période sous revue, la sous-représentation du revenu fixe a été plutôt limitée étant donné que la vague Omicron a donné lieu à de nouveaux confinements vers la fin de l'année, sans compter que nous anticipions un certain mouvement de fuite vers les titres de qualité sous l'effet de la montée des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. Durant la deuxième partie de la période considérée, nous avons clairement profité d'une considérable sous-exposition au revenu fixe puisque l'inflation a continué de surprendre à la hausse et que les banques centrales ont réagi de manière agressive en durcissant le ton sur le front de la politique monétaire. L'allocation tactique dévolue aux actions a elle aussi été porteuse de valeur. Le compartiment a tiré parti de sa surreprésentation des actions au quatrième trimestre 2021 ainsi que de leur sous-représentation au deuxième trimestre 2022 et en septembre 2022. Le positionnement haussier pris sur les actions début 2022 lui a coûté quelques points de performance car la guerre en Ukraine et la forte inflation ont entraîné un courant vendeur sur les marchés actions.

La composante actions a légèrement sous-performé son indice de référence au cours de la période sous revue. Au quatrième trimestre 2021, nous avons profité d'une sous-exposition aux marchés émergents; en 2022, les allocations régionales ont quelque peu coûté des points. Les options d'achat sectorielles prises combinées à la décision de réduire la concentration sur les valeurs de croissance dans le portefeuille ont été porteuses de valeur additionnelle. La sélection des fonds a quelque peu pesé sur le résultat global, car certains fonds en actions sous-jacents ont signé des performances à la traîne de leur indice de référence.

La composante à revenu fixe du portefeuille a connu un moment difficile en termes absolus, mais elle est restée aussi quelque peu en retrait par rapport à son indice de référence au cours de la période sous revue. La sous-pondération de la durée a contribué au résultat (notamment sur la deuxième partie de la période sous revue) car les rendements obligataires ont été en hausse, mais cette progression a été partiellement éclipsée par les choix géographiques décevants en matière d'obligations d'État. Le compartiment est demeuré assez prudent vis-à-vis des obligations à risques durant la période considérée. Au sein du segment du crédit, nous avons mis l'accent principalement sur les obligations d'entreprise de qualité *investment grade*, qui ont légèrement sous-performé les obligations d'État en euros. La sélection des fonds au sein de la composante du revenu fixe du portefeuille a clairement obéré le résultat global.

### **NN (L) Balanced European Sustainable**

Dans le difficile contexte décrit ci-avant, le compartiment NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable a enregistré un rendement de -16.99% (brut de frais) entre octobre 2021 et septembre 2022. En termes relatifs, le compartiment a été à la traîne de son indice de référence, qui a perdu 13.58% sur les 12 derniers mois.

Nos décisions tactiques au niveau de la classe d'actifs ont toutefois clairement été sources de valeur ajoutée au cours de la période sous revue. Le compartiment a tout particulièrement bénéficié de l'allocation tactique aux obligations. Tout au long de la période objet du rapport, le compartiment a prudemment mis le cap sur les obligations. Au cours de la première partie de la période sous revue, la sous-représentation du revenu fixe a été plutôt limitée étant donné que la vague Omicron a donné lieu à de nouveaux confinements vers la fin de l'année, sans compter que nous anticipions un certain mouvement de fuite vers les titres de qualité sous l'effet de la montée des tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine. Durant la deuxième partie de la période considérée, nous avons clairement profité d'une considérable sous-exposition au revenu fixe puisque l'inflation a continué de surprendre à la hausse et que les banques centrales ont réagi de manière agressive en durcissant le ton sur le front de la politique monétaire. L'allocation tactique dévolue aux actions a elle aussi été porteuse de valeur. Le compartiment a tiré parti de sa surreprésentation des actions au quatrième trimestre 2021 ainsi que de leur sous-représentation au deuxième trimestre 2022 et en septembre 2022. Le positionnement haussier pris sur les actions début 2022 lui a coûté quelques points de performance car la guerre en Ukraine et la forte inflation ont entraîné un courant vendeur sur les marchés actions.

## Rapport de gestion (suite)

La composante en actions a été la principale cause de mauvaise performance relative sur la période considérée, étant donné que la sélection des titres a sensiblement coûté des points à la performance en 2022. Dans ce contexte de conflit russo-ukrainien, de hausse des coûts de l'énergie, d'inflation durablement élevée, de resserrement des conditions monétaires et de rotation des titres de croissance au profit de titres de type « Value », notre approche qualitative vis-à-vis des actions nous a plombée. L'accent mis sur des sociétés de grande qualité assorties de solides notations ESG qui se classent comme des vainqueurs sur le long terme au sein de leur chaîne de valeur se solde par une exposition aux titres orientés croissance dont les valorisations sont souvent portées en partie par le potentiel bénéficiaire futur de l'activité. En conséquence, la hausse des rendements obligataires est un facteur qui pèse sur la performance de ces titres à « plus longue durée ». Ensuite, la politique d'exclusion du fonds proscrit l'investissement dans les sociétés énergétiques traditionnelles. Étant donné que le secteur de l'énergie se trouve, de loin, être le secteur le plus performant (+51.0% au cours des 12 derniers mois), cette règle d'exclusion a clairement pesé sur la performance globale du portefeuille actions au cours de la période sous revue.

Afin de réduire le biais de croissance au sein du portefeuille actions, le compartiment NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable a introduit une composante d'actions durables additionnelle à l'entame du deuxième trimestre 2022, en sus de la « poche actions » existante qui mettait déjà l'accent sur les actions de croissance durables axées sur la qualité. Cette nouvelle poche est gérée sur la base d'une approche d'investissement ciblant les sociétés identifiées comme versant des dividendes attrayants et durables. Par conséquent, cette nouvelle composante de construction du portefeuille dévolue aux actions fait la part belle aux titres de type « Value », sans pour autant perdre de vue la durabilité ainsi que la politique d'exclusion habituelle du compartiment Patrimonial Balanced European Sustainable. Cette approche avec deux composantes constitutives actions nous permettra de gérer activement à l'avenir les effets de style du portefeuille. La taille de la poche additionnelle consacrée aux actions devrait être augmentée étape par étape au fur et à mesure des prochains trimestres.

La composante à revenu fixe du portefeuille a connu un moment difficile en termes absolus, mais elle a légèrement fait mieux que son indice de référence au cours de la période sous revue. La sous-pondération de la durée a contribué au résultat (notamment sur la deuxième partie de la période sous revue) car les rendements obligataires ont été en hausse, mais cette progression a été partiellement éclipsée par les choix géographiques décevants en matière d'obligations d'État. La préférence pour les obligations d'entreprise de qualité *investment grade* durables a généré de la valeur, puisque ces dernières ont surperformé les obligations d'État en euros. Le portefeuille obligataire vert n'a pas entamé le rendement relatif puisque sa performance s'est inscrite dans le sillage de celle de notre indice de référence.

### Indice de référence

Les compartiments NN (L) Patrimonial Defensive, NN (L) Patrimonial Balanced et NN (L) Patrimonial Aggressive incarnent des stratégies multi-actifs diversifiées, similaires dans leur construction mais assorties d'un profil d'investissement différent. Les indices de référence des fonds prennent la forme d'un panachage d'actions mondiales (MSCI All Country World Index NR) et de titres à revenu fixe (Bloomberg Barclays Euro Aggregate) conforme à leurs profils d'investissement spécifiques respectifs. Les compartiments recourent à la gestion active pour réagir aux conditions changeantes du marché en utilisant, entre autres, l'analyse fondamentale et comportementale, ce qui se traduit par une allocation dynamique des actifs au fil du temps. Le positionnement peut de ce fait sensiblement différer de celui de l'indice de référence.

Le compartiment NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable investit principalement dans un portefeuille diversifié d'instruments à revenu fixe de la zone euro, y compris des obligations vertes, libellées en euros ainsi que dans des titres européens de sociétés et d'émetteurs adoptant des politiques de développement durable respectant des principes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le portefeuille actions se caractérise par un univers d'investissement européen, investissant principalement en actions de sociétés recensées dans l'indice MSCI Europe (NR) Index. Le fonds fait l'objet d'une gestion active par rapport à un profil d'investissement constitué à 50% d'obligations libellées en euros et à 50% d'actions européennes. L'indice de référence se compose comme suit: à 50% de l'indice MSCI Europe Index (Net) et à 50% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index.

## Rapport de gestion (suite)

### Performance de référence pour ces stratégies, brutes de frais\*

#### 1 année de performance au 30 septembre 2022

|   | Rendement du portefeuille | Rendement de l'indice de référence | Rendement relatif |
|---|---------------------------|------------------------------------|-------------------|
| <b>NN (L) Patrimonial Defensive*</b>          | -14.48                    | -14.02                             | -0.46             |
| <b>NN (L) Patrimonial Balanced*</b>           | -11.11                    | -12.40                             | 0.28              |
| <b>NN (L) Patrimonial Aggressive*</b>         | -7.80                     | -8.76                              | 0.96              |
| <b>NN (L) Balanced European Sustainable**</b> | -16.99                    | -13.58                             | -3.41             |

\* Source: mesure de la performance NN IP. Indice de référence du compartiment Patrimonial Defensive: composé à 25% de l'indice MSCI (AC) World Index (NR) et à 75% de l'indice Barclays Euro Aggregate Index; indice de référence du compartiment Patrimonial Balanced: composé à 50% de l'indice MSCI (AC) World Index (NR) et à 50% de l'indice Barclays Euro Aggregate Index; indice de référence du compartiment Patrimonial Aggressive: composé à 75% de l'indice MSCI (AC) World Index (NR) et à 25% de l'indice Barclays Euro Aggregate Index. Les rendements sont présentés nets de tous les coûts de transactions mais hors frais de transaction (composés de la commission de gestion, de la commission forfaitaire de service et de la taxe d'abonnement). Les rendements incluent le réinvestissement du revenu. Le compartiment Patrimonial Balanced a été lancé le 18 juillet 1991 et les compartiments Patrimonial Defensive et Patrimonial Aggressive l'ont été le 25 juillet 1994. Les performances passées ne sont pas une garantie des rendements futurs et la possibilité de pertes est réelle. Le montant des frais courants varie d'une catégorie d'actions à l'autre.

\*\* Source: NN IP Performance Measurement. Indice de référence: composé à 50% de l'indice MSCI Europe Index (NR, hedged to EUR) et à 50% de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index. Les rendements sont présentés nets de tous les coûts de transactions mais hors frais de transaction (composés de la commission de gestion, de la commission forfaitaire de service et de la taxe d'abonnement). Les rendements incluent le réinvestissement du revenu. Le compartiment a été lancé le 20 octobre 1995. Les performances passées ne sont pas une garantie des rendements futurs et la possibilité de pertes est réelle. Le montant des frais courants varie d'une catégorie d'actions à l'autre.

### La COVID-19 et le Plan de continuité des activités

Après un deuxième trimestre 2020 marqué par la volatilité, l'économie mondiale a solidement rebondi par rapport à la récession que nous avons connue par suite de la COVID-19. À partir du quatrième trimestre 2020, la deuxième vague de coronavirus a sévi dans la plupart des pays industrialisés, entraînant des mesures de quarantaine strictes et une forte volatilité des marchés. L'annonce en novembre 2020 de la mise au point de vaccins a été suivie au deuxième trimestre 2021 par un processus de distribution à grande échelle dans plusieurs régions du monde. Avec l'intensification de la vaccination, le processus de normalisation s'est fait plus concret. Les économies ont progressivement rouvert, faisant reculer la volatilité, ce à quoi les principaux indices actions ont réagi en s'établissant à des niveaux record. Les niveaux d'intérêt des obligations ont diminué durant l'année en raison de la montée de l'inflation.

NN IP dispose d'un processus de gestion active des risques et du portefeuille, aux termes duquel les risques de marché et de liquidité sont évalués quotidiennement et, le cas échéant, des ajustements sont apportés au portefeuille. Les processus actuellement en vigueur sont considérés comme efficaces pour assurer une gestion efficace et continue du portefeuille.

NN IP a activé son Plan de continuité des activités («PCA»). L'infrastructure informatique a été renforcée, ce qui permet à la majorité du personnel de télétravailler et d'avoir accès à tous les systèmes. NN IP continue de gérer les portefeuilles dans ces circonstances et aucune incidence négative significative n'est ressentie sur notre cadre de contrôle opérationnel. Il n'y a aucune raison que la crise actuelle ait un impact négatif sur la viabilité du Fonds ou du gestionnaire.

Fin février 2022, NN IP a activé le mode de travail «hybride», à savoir un panachage entre télétravail et retour au bureau. Aucune perturbation n'a été signalée. Du fait de la crise du coronavirus, ce nouveau mode de travail mixte deviendra selon nous la nouvelle norme.

## Rapport de gestion (suite)

### Développements de marché

Afin de s'adapter en temps voulu aux conditions du marché, les équipes de gestion de portefeuille de NN IP suivent et évaluent en permanence les conditions du marché, la liquidité et les mouvements des portefeuilles d'investissement. Ils sont assistés par une équipe multidisciplinaire de spécialistes. Ces équipes vérifient régulièrement l'efficacité des mesures qui ont été prises pour gérer la volatilité des coûts de transaction. Lorsque cela s'avère nécessaire, ils prennent des mesures complémentaires pour protéger les intérêts des clients. Actuellement, la surveillance spécifique liée à la COVID-19 n'est plus active, mais nous ne saurions exclure une période de volatilité accrue sur les marchés financiers induite par la COVID-19. Si la volatilité devait gagner du terrain à l'avenir, la direction ajustera le suivi des activités pour y faire face de manière appropriée.

Luxembourg, le 3 novembre 2022



KPMG Audit S.à.r.l.  
39, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Tél.: +352 22 51 51 1  
Fax: +352 22 51 71  
E-mail: info@kpmg.lu  
Internet: www.kpmg.lu

Aux Actionnaires de NN (L) Patrimonial  
80, route d'Esch,  
L-1470 Luxembourg

## RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NN (L) Patrimonial et de chacun de ses compartiments (le «Fonds»), comprenant l'État des actifs nets, du portefeuille-titres et des instruments financiers dérivés au 30 septembre 2022 ainsi que l'État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ainsi que les notes aux états financiers, y compris une synthèse des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers donnent une image fidèle et exacte de la situation financière de NN (L) Patrimonial et de chacun de ses compartiments au 30 septembre 2022 ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession d'audit («Loi du 23 juillet 2016») et selon les Normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*, «ISA») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail à la section de notre rapport intitulée «Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers». Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels de la comptabilité, y compris les Normes d'indépendance internationales publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants («Code IESBA») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF conjointement aux exigences éthiques pertinentes pour notre audit des états financiers. Nous avons en outre satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences déontologiques. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations figurant au rapport annuel mais excluent les états financiers et notre rapport du Réviseur d'entreprises agréé y relatif.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous ne donnons aucune forme de conclusion d'assurance y relativement.

En lien avec notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à évaluer si les autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise en menant notre audit ou si elles apparaissent autrement sensiblement inexactes. Si, sur la base du travail que nous avons mené, nous concluons que ces autres informations sont sensiblement inexactes, nous sommes tenus d'en rendre compte. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.



## RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ (suite)

### Responsabilité du Conseil d'administration du Fonds eu égard aux états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est tenu de préparer et de présenter fidèlement ces états financiers au regard des exigences légales et réglementaires luxembourgeoises en matière de préparation et de présentation des états financiers et est tenu de réaliser le contrôle interne qu'il estime nécessaire afin de permettre la préparation et la présentation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles relèvent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration du Fonds est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son activité sur la base de la continuité d'exploitation, en divulguant dès que possible des points liés à la continuité d'exploitation et en appliquant le principe de la continuité d'exploitation à la tenue de la comptabilité à moins que le Conseil d'administration du Fonds n'entende liquider le Fonds ou l'un quelconque de ses compartiments ou qu'il n'ait d'alternative réaliste que d'y procéder.

### Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts de toutes anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre mission consiste également à publier un rapport de Réviseur d'entreprises agréé incluant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance mais ne constitue pas la garantie qu'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA tels qu'adoptés pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours une anomalie significative si elle se présente. Les inexactitudes peuvent découler de la fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou prises dans leur ensemble, étaient raisonnablement susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA tels qu'adoptés pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. De même:

- nous identifions et évaluons les risques d'anomalie significative des états financiers, qu'ils soient dus à la fraude ou à l'erreur, concevons et mettons à bien des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés aux fins de fournir un fondement à notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative découlant de la fraude est supérieur à celui découlant d'une erreur, puisque la fraude implique la collusion, la falsification, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous nous forçons une idée du contrôle interne pertinent à l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par le Conseil d'administration du Fonds;



## RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ (suite)

- nous concluons du caractère approprié du recours à la comptabilité selon le principe de la continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds et, sur la base des éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou conditions susceptibles de sensiblement semer le doute sur la capacité du Fonds ou de l'un quelconque de ses compartiments à poursuivre selon le principe de la continuité d'exploitation. Si nous concluons être en présence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention au sein de notre rapport de Réviseur d'entreprises agréé sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si lesdites divulgations sont inappropriées, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants d'audit obtenus jusqu'à la date de notre rapport de Réviseur d'entreprises agréé; Néanmoins, des événements ou conditions futurs peuvent amener le Fonds ou l'un quelconque de ses compartiments à ne plus opérer sur la base de la continuité d'exploitation.

- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu d'ensemble des états financiers, y compris les divulgations, et si les états financiers reflètent les transactions et événements sous-jacents d'une manière qui réponde à une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance eu égard, entre autres sujets, au périmètre et au calendrier planifiés de l'audit et aux constatations d'audit clé, en ce compris les lacunes importantes du contrôle interne que nous identifions durant notre audit.

Luxembourg, le 9 janvier 2023

**KPMG Audit S.à.r.l.**  
**Société anonyme**  
**Cabinet de révision agréé**

**S. Smets**  
**Partner**

## États financiers consolidés (Libellé en EUR)

### État financier consolidé des actifs nets au 30/09/2022

|   | Notes |                         |
|---|-------|-------------------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | 2     | <b>2,984,541,839.23</b> |
| Actions   |       | 305,274,827.85          |
| Organismes de placement collectif               |       | 2,351,343,300.39        |
| Obligations et autres titres de créance         |       | 327,923,710.99          |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>15,648,813.28</b>    |
| Contrats de change à terme gré à gré            |       | 308,260.91              |
| Contrats à terme standardisés                   |       | 15,340,552.37           |
| <b>Avoirs en banque</b>                         |       | <b>244,818,446.71</b>   |
| <b>Dépôts de garantie</b>                       |       | <b>22,830,174.56</b>    |
| <b>Autres actifs</b>                            | 4     | <b>29,919,700.10</b>    |
| <b>Total des actifs</b>                         |       | <b>3,297,758,973.88</b> |
| <b>Passif exigible</b>                          | 4     | <b>(83,462,714.76)</b>  |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>(201,287.30)</b>     |
| Contrats à terme standardisés                   | 2     | (201,287.30)            |
| <b>Total du passif</b>                          |       | <b>(83,664,002.06)</b>  |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>       |       | <b>3,214,094,971.82</b> |

### État financier consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022

|  | Notes |                         |
|--|-------|-------------------------|
| <b>Total des revenus</b>   | 2     | <b>11,009,272.98</b>    |
| Dividendes   |       | 8,875,921.74            |
| Intérêts sur obligations et autres titres de créance   |       | 2,129,854.22            |
| Autres revenus   | 11    | 3,497.02                |
| <b>Total des dépenses</b>  |       | <b>(43,956,971.54)</b>  |
| Commission de gestion  | 5     | (36,031,902.79)         |
| Commission forfaitaire de service  | 6     | (6,032,461.61)          |
| Commission de gestion overlay  | 7     | (157,182.35)            |
| Taxe d'abonnement  | 10    | (634,588.45)            |
| Intérêts bancaires   |       | (1,100,836.34)          |
| <b>Résultat net des investissements</b>  |       | <b>(32,947,698.56)</b>  |
| Plus-values réalisées sur portefeuille-titres  | 2     | 79,243,001.75           |
| Moins-values réalisées sur portefeuille-titres   | 2     | (41,692,078.51)         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés   |       | 139,653,914.29          |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers dérivés  |       | (123,948,447.69)        |
| Plus-values de change réalisées  |       | 4,534,368.21            |
| Moins-values de change réalisées   |       | (3,102,295.97)          |
| Variation des plus-values ou (moins-values) nettes non réalisées sur portefeuille-titres                   |       | (573,304,167.52)        |
| Variation des plus-values ou (moins-values)-values nettes non réalisées sur instruments financiers dérivés |       | 11,701,549.53           |
| <b>Résultat des opérations</b>   |       | <b>(539,861,854.47)</b> |
| Souscriptions  |       | 575,975,525.49          |
| Rachats  |       | (695,106,447.20)        |
| Distribution   |       | (343,920.24)            |
| Actifs nets au début de l'exercice   |       | 3,873,431,668.24        |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>  |       | <b>3,214,094,971.82</b> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Aggressive

(Libellé en EUR)

### Statistiques

|   |            |     |                |                                   |            |     |        |
|---|------------|-----|----------------|-----------------------------------|------------|-----|--------|
| <b>Actifs nets</b>                            | 30/09/2022 | EUR | 483,891,109.93 | <b>Nombre d'actions</b>           |            |     |        |
|   | 30/09/2021 | EUR | 495,517,451.60 |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2020 | EUR | 370,090,491.81 | Capitalisation X (EUR)            | 30/09/2022 |     | 11,826 |
|   |            |     |                |                                   | 30/09/2021 |     | 10,661 |
|   |            |     |                |                                   | 30/09/2020 |     | 11,575 |
| <b>Valeur nette d'inventaire par action**</b> |            |     |                | Capitalisation X Hedged (i) (CZK) | 30/09/2022 |     | 85,504 |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 7,893.29       |                                   | 30/09/2021 |     | 68,870 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 8,635.06       |                                   | 30/09/2020 |     | 53,735 |
|   | 30/09/2020 | EUR | 7,120.37       | Capitalisation Z (EUR)            | 30/09/2022 |     | 8,246  |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 1,039.56       |                                   | 30/09/2021 |     | 8,116  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,144.27       |                                   | 30/09/2020 |     | 8,524  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 949.32         | Distribution P (EUR)              | 30/09/2022 |     | 15,412 |
| Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 317.99         |                                   | 30/09/2021 |     | 15,305 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 347.93         |                                   | 30/09/2020 |     | 12,972 |
|   | 30/09/2020 | EUR | 286.93         | Distribution R (EUR)              | 30/09/2022 |     | 65,091 |
| Capitalisation X (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 878.94         |                                   | 30/09/2021 |     | 62,725 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 975.25         |                                   | 30/09/2020 |     | 66,792 |
|   | 30/09/2020 | EUR | 815.59         | Distribution X (EUR)              | 30/09/2022 |     | 1,343  |
| Capitalisation X Hedged (i) (CZK)             | 30/09/2022 | CZK | 15,724.40      |                                   | 30/09/2021 |     | 1,431  |
|   | 30/09/2021 | CZK | 16,687.66      |                                   | 30/09/2020 |     | 1,517  |
|   | 30/09/2020 | CZK | 13,915.36      | <b>Dividende</b>                  |            |     |        |
| Capitalisation Z (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 6,595.67       | Distribution P (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 2.65   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 7,172.59       | Distribution R (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 2.25   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 5,879.07       | Distribution X (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 0.40   |
| Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 3,180.67       | <b>Frais courants en %*</b>       |            |     |        |
|   | 30/09/2021 | EUR | 3,503.55       | Capitalisation I (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.88%  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 2,921.80       | Capitalisation P (EUR)            | 30/09/2022 |     | 1.52%  |
| Distribution R (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 302.43         | Capitalisation R (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.92%  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 333.03         | Capitalisation X (EUR)            | 30/09/2022 |     | 2.32%  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 277.64         | Capitalisation X Hedged (i) (CZK) | 30/09/2022 |     | 2.34%  |
| Distribution X (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 332.24         | Capitalisation Z (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.31%  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 369.03         | Distribution P (EUR)              | 30/09/2022 |     | 1.52%  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 309.09         | Distribution R (EUR)              | 30/09/2022 |     | 0.92%  |
| <b>Nombre d'actions</b>                       |            |     |                | Distribution X (EUR)              | 30/09/2022 |     | 2.32%  |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 119            |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2021 |     | 2,252          |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2020 |     | 2,201          |                                   |            |     |        |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 281,189        |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2021 |     | 249,721        |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2020 |     | 220,370        |                                   |            |     |        |
| Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 6,250          |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2021 |     | 3,814          |                                   |            |     |        |
|   | 30/09/2020 |     | 3,984          |                                   |            |     |        |

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 15).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Aggressive

(Libellé en EUR)

### Statistiques (suite)

|  |            |         |
|--|------------|---------|
| Taux de rotation du portefeuille en %* | 30/09/2022 | (5.52%) |
|--|------------|---------|

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 15).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Aggressive

(Libellé en EUR)

### États financiers

#### État des actifs nets au 30/09/2022

|   | Notes |                       |
|---|-------|-----------------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | 2     | <b>446,691,575.35</b> |
| Organismes de placement collectif               |       | 446,691,575.35        |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>3,221,519.26</b>   |
| Contrats de change à terme gré à gré            |       | 89,138.95             |
| Contrats à terme standardisés                   |       | 3,132,380.31          |
| <b>Avoirs en banque</b>                         |       | <b>33,301,206.38</b>  |
| <b>Dépôts de garantie</b>                       |       | <b>5,523,182.38</b>   |
| <b>Autres actifs</b>                            | 4     | <b>140,764.40</b>     |
| <b>Total des actifs</b>                         |       | <b>488,878,247.77</b> |
| <b>Passif exigible</b>                          | 4     | <b>(4,987,137.84)</b> |
| <b>Total du passif</b>                          |       | <b>(4,987,137.84)</b> |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>       |       | <b>483,891,109.93</b> |

#### État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022

|  | Notes |                        |
|--|-------|------------------------|
| <b>Total des revenus</b>   | 2     | <b>179,471.37</b>      |
| Dividendes   |       | 179,471.37             |
| <b>Total des dépenses</b>  |       | <b>(5,921,696.58)</b>  |
| Commission de gestion  | 5     | (4,953,328.32)         |
| Commission forfaitaire de service  | 6     | (755,620.17)           |
| Commission de gestion overlay  | 7     | (11,545.87)            |
| Taxe d'abonnement  | 10    | (61,859.34)            |
| Intérêts bancaires   |       | (139,342.88)           |
| <b>Résultat net des investissements</b>  |       | <b>(5,742,225.21)</b>  |
| Plus-values réalisées sur portefeuille-titres  | 2     | 7,820,166.46           |
| Moins-values réalisées sur portefeuille-titres   | 2     | (2,145,859.39)         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés   |       | 29,052,296.73          |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers dérivés  |       | (22,785,295.32)        |
| Plus-values de change réalisées  |       | 713,877.89             |
| Moins-values de change réalisées   |       | (361,764.25)           |
| Variation des plus-values ou (moins-values) nettes non réalisées sur portefeuille-titres                   |       | (51,122,973.51)        |
| Variation des plus-values ou (moins-values)-values nettes non réalisées sur instruments financiers dérivés |       | 2,264,546.53           |
| <b>Résultat des opérations</b>   |       | <b>(42,307,230.07)</b> |
| Souscriptions  |       | 92,701,269.75          |
| Rachats  |       | (61,840,172.50)        |
| Distribution   |       | (180,208.85)           |
| Actifs nets au début de l'exercice   |       | 495,517,451.60         |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>  |       | <b>483,891,109.93</b>  |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Aggressive

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022

| Quantité/<br>Nominal                     | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI     |
|--|--|--------|-------------------------------|--------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b> |  |        |                               |              |
| <b>Fonds d'investissement ouvert</b>     |  |        |                               |              |
| <b>Luxembourg</b>                        |  |        |                               |              |
| 353                                      | NN (L) EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                | EUR    | 39,746,550.38                 | 8.21         |
| 314                                      | NN (L) EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SOVEREIGN DEBT ESG OPTIMISED INDEX - I CAP EUR | EUR    | 1,150,627.88                  | 0.24         |
| 18,082                                   | NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR   | EUR    | 34,343,685.06                 | 7.10         |
| 64,579                                   | NN (L) EURO FIXED INCOME - I CAP EUR   | EUR    | 31,722,471.82                 | 6.55         |
| 1,196                                    | NN (L) EURO LONG DURATION BOND - I CAP EUR   | EUR    | 7,926,167.08                  | 1.64         |
| 1,015                                    | NN (L) EUROMIX BOND - I CAP EUR  | EUR    | 3,257,206.05                  | 0.67         |
| 2,173                                    | NN (L) EUROPEAN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR                        | EUR    | 11,932,529.71                 | 2.47         |
| 82,635                                   | NN (L) EUROPEAN EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 6,632,285.10                  | 1.37         |
| 1,020                                    | NN (L) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                                       | EUR    | 10,092,818.40                 | 2.09         |
| 295                                      | NN (L) FIRST CLASS STABLE YIELD OPPORTUNITIES - Z CAP EUR                            | EUR    | 1,400,716.05                  | 0.29         |
| 474                                      | NN (L) GLOBAL ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP USD                          | USD    | 2,769,671.54                  | 0.57         |
| 53,809                                   | NN (L) GLOBAL HIGH DIVIDEND - I CAP EUR  | EUR    | 35,987,375.60                 | 7.44         |
| 89,759                                   | NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 53,078,087.06                 | 10.97        |
| 17,274                                   | NN (L) GREEN BOND SHORT DURATION - I CAP EUR   | EUR    | 7,887,826.62                  | 1.63         |
| 130                                      | NN (L) NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                   | EUR    | 90,448,706.40                 | 18.69        |
| 187                                      | NN (L) SOVEREIGN GREEN BOND - I CAP EUR  | EUR    | 1,409,230.13                  | 0.29         |
|  |  |        | <b>339,785,954.88</b>         | <b>70.22</b> |
| <b>Irlande</b>                           |  |        |                               |              |
| 5,898                                    | BERESFORD FUND PLC - NORTH AMERICA SUSTAINABLE EQUITY FUND                           | EUR    | 81,643,831.74                 | 16.87        |
|  |  |        | <b>81,643,831.74</b>          | <b>16.87</b> |
| <b>Pays-Bas</b>                          |  |        |                               |              |
| 5,801                                    | NN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE PACIFIC EQUITY FUND - Z DIS EUR                        | EUR    | 25,261,788.73                 | 5.22         |
|  |  |        | <b>25,261,788.73</b>          | <b>5.22</b>  |
|  |  |        | <b>446,691,575.35</b>         | <b>92.31</b> |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>      |  |        | <b>446,691,575.35</b>         | <b>92.31</b> |

### Instruments financiers dérivés au 30/09/2022

| À recevoir                                     | À payer       | Date<br>d'échéance | Engagement<br>en EUR | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|---------------|--------------------|----------------------|--|
| <b>Contrats de change à terme de gré à gré</b> |               |                    |                      |  |
| 1,481,511,908.21                               | 60,039,607.68 | EUR 19/10/2022     | 60,039,607.68        | 93,049.54  |
| 24,048.83                                      | 974.76        | EUR 03/10/2022     | 974.76               | 3.97   |
| 36,350.85                                      | 1,478.70      | EUR 04/10/2022     | 1,478.70             | 0.69   |
| 35,304.36                                      | 869,782.66    | CZK 19/10/2022     | 35,304.36            | 0.00   |
| 869,782.66                                     | 35,398.03     | EUR 15/01/2013     | 35,398.03            | 0.00   |
| 3,185,920.38                                   | 78,589,234.08 | CZK 19/10/2022     | 3,185,920.38         | (3,915.25)   |
|  |               |                    | <b>63,298,683.91</b> | <b>89,138.95</b>                                     |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

| Quantité   | Nom                             | Devise | Engagement<br>en EUR  | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|---------------------------------|--------|-----------------------|--|
| <b>Contrats à terme standardisés sur indices d'actions</b> |                                 |        |                       |  |
| (1,918)  | EURO STOXX 50 16/12/2022        | EUR    | 63,581,700.00         | 5,026,942.03   |
| (170)  | NASDAQ 100 E-MINI 16/12/2022    | USD    | 38,300,107.18         | 1,250,383.09   |
| 366  | S&P500 E-MINI FUTURE 16/12/2022 | USD    | 67,276,527.33         | (4,072,152.78)                                       |
|  |                                 |        | <b>169,158,334.51</b> | <b>2,205,172.34</b>                                  |
| <b>Contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt</b>      |                                 |        |                       |  |
| (433)  | US 10YR NOTE (CBT) 20/12/2022   | USD    | 49,531,018.73         | 927,207.97   |
|  |                                 |        | <b>49,531,018.73</b>  | <b>927,207.97</b>                                    |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>            |                                 |        | <b>3,221,519.26</b>   |  |
| <b>Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022</b>         |                                 |        |                       |  |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>                        |                                 |        | <b>446,691,575.35</b> | <b>92.31</b>   |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>            |                                 |        | <b>3,221,519.26</b>   | <b>0.67</b>  |
| <b>Avoirs en banque</b>                                    |                                 |        | <b>33,301,206.38</b>  | <b>6.88</b>  |
| <b>Autres actifs et passifs</b>                            |                                 |        | <b>676,808.94</b>     | <b>0.14</b>  |
| <b>Total des actifs nets</b>                               |                                 |        | <b>483,891,109.93</b> | <b>100.00</b>  |

## NN (L) Patrimonial Balanced

(Libellé en EUR)

### Statistiques

|   |            |     |                  |   |            |     |         |
|---|------------|-----|------------------|---|------------|-----|---------|
| <b>Actifs nets</b>                            | 30/09/2022 | EUR | 1,311,807,366.56 | <b>Nombre d'actions</b>                       |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,581,909,044.54 |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,198,510,166.88 | Capitalisation Z (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 17,738  |
|   |            |     |                  |   | 30/09/2021 |     | 19,044  |
| <b>Valeur nette d'inventaire par action**</b> |            |     |                  |   | 30/09/2020 |     | 20,458  |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 6,548.72         | Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 267,532 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 7,430.58         |   | 30/09/2021 |     | 276,836 |
|   | 30/09/2020 | EUR | 6,539.20         |   | 30/09/2020 |     | 252,836 |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 1,630.14         | Distribution R (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 3,791   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,860.94         |   | 30/09/2021 |     | 3,647   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,647.68         |   | 30/09/2020 |     | 2,142   |
| Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 1,676.42         | Distribution X (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 4,138   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,902.31         |   | 30/09/2021 |     | 4,470   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,674.23         |   | 30/09/2020 |     | 4,931   |
| Capitalisation X (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 1,379.32         | <b>Dividende</b>                              |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,587.27         | Distribution P (EUR)                          | 14/12/2021 | EUR | 0.35    |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,416.65         | Distribution R (EUR)                          | 14/12/2021 | EUR | 5.20    |
| Capitalisation Z (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 5,837.66         | Distribution X (EUR)                          | 14/12/2021 | EUR | 0.25    |
|   | 30/09/2021 | EUR | 6,584.13         |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 5,759.64         | <b>Frais courants en %*</b>                   |            |     |         |
| Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 1,322.41         | Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 0.89%   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,509.98         | Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 1.49%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,337.37         | Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 0.90%   |
| Distribution R (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 1,331.49         | Capitalisation X (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 2.30%   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 1,515.92         | Capitalisation Z (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 0.29%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,342.41         | Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 1.49%   |
| Distribution X (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 267.61           | Distribution R (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 0.89%   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 308.20           | Distribution X (EUR)                          | 30/09/2022 |     | 2.29%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 275.41           | <b>Taux de rotation du portefeuille en %*</b> | 30/09/2022 |     | (4.68%) |
| <b>Nombre d'actions</b>                       |            |     |                  |   |            |     |         |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 1,647            |   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 2,065            |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 1,503            |   |            |     |         |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 492,374          |   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 525,801          |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 423,924          |   |            |     |         |
| Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 5,412            |   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 4,544            |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 3,063            |   |            |     |         |
| Capitalisation X (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 18,718           |   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 18,349           |   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 17,553           |   |            |     |         |

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 15).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Balanced

(Libellé en EUR)

### États financiers

#### État des actifs nets au 30/09/2022

|   | Notes |                         |
|---|-------|-------------------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | 2     | <b>1,210,099,751.12</b> |
| Organismes de placement collectif               |       | 1,210,099,751.12        |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>8,536,618.89</b>     |
| Contrats à terme standardisés                   |       | 8,536,618.89            |
| <b>Avoirs en banque</b>                         |       | <b>103,800,286.72</b>   |
| <b>Dépôts de garantie</b>                       |       | <b>12,504,214.81</b>    |
| <b>Autres actifs</b>                            | 4     | <b>10,902,552.72</b>    |
| <b>Total des actifs</b>                         |       | <b>1,345,843,424.26</b> |
| <b>Passif exigible</b>                          | 4     | <b>(34,036,057.70)</b>  |
| <b>Total du passif</b>                          |       | <b>(34,036,057.70)</b>  |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>       |       | <b>1,311,807,366.56</b> |

#### État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022

|  | Notes |                         |
|--|-------|-------------------------|
| <b>Total des revenus</b>   | 2     | <b>149,871.05</b>       |
| Dividendes   |       | 149,871.05              |
| <b>Total des dépenses</b>  |       | <b>(16,491,241.19)</b>  |
| Commission de gestion  | 5     | (13,679,991.76)         |
| Commission forfaitaire de service  | 6     | (2,273,415.59)          |
| Taxe d'abonnement  | 10    | (128,025.39)            |
| Intérêts bancaires   |       | (409,808.45)            |
| <b>Résultat net des investissements</b>  |       | <b>(16,341,370.14)</b>  |
| Plus-values réalisées sur portefeuille-titres  | 2     | 26,941,337.73           |
| Moins-values réalisées sur portefeuille-titres   | 2     | (8,246,124.69)          |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés   |       | 74,612,692.69           |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers dérivés  |       | (66,530,045.80)         |
| Plus-values de change réalisées  |       | 2,010,513.50            |
| Moins-values de change réalisées   |       | (1,294,920.16)          |
| Variation des plus-values ou (moins-values) nettes non réalisées sur portefeuille-titres                   |       | (208,470,645.37)        |
| Variation des plus-values ou (moins-values)-values nettes non réalisées sur instruments financiers dérivés |       | 6,249,352.99            |
| <b>Résultat des opérations</b>   |       | <b>(191,069,209.25)</b> |
| Souscriptions  |       | 168,219,371.94          |
| Rachats  |       | (247,133,131.31)        |
| Distribution   |       | (118,709.36)            |
| Actifs nets au début de l'exercice   |       | 1,581,909,044.54        |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>  |       | <b>1,311,807,366.56</b> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022

| Quantité/<br>Nominal                     | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI     |
|--|--|--------|-------------------------------|--------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b> |  |        |                               |              |
| <b>Fonds d'investissement ouvert</b>     |  |        |                               |              |
| <b>Luxembourg</b>                        |  |        |                               |              |
| 678                                      | NN (L) EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                | EUR    | 76,340,399.88                 | 5.82         |
| 1,724                                    | NN (L) EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SOVEREIGN DEBT ESG OPTIMISED INDEX - I CAP EUR | EUR    | 6,317,460.08                  | 0.48         |
| 62,467                                   | NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR   | EUR    | 118,645,447.11                | 9.04         |
| 354,344                                  | NN (L) EURO FIXED INCOME - I CAP EUR   | EUR    | 174,060,649.93                | 13.27        |
| 12,658                                   | NN (L) EURO LONG DURATION BOND - I CAP EUR   | EUR    | 83,888,537.70                 | 6.40         |
| 31,073                                   | NN (L) EUROMIX BOND - I CAP EUR  | EUR    | 99,715,432.11                 | 7.60         |
| 3,864                                    | NN (L) EUROPEAN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR                        | EUR    | 21,218,267.28                 | 1.62         |
| 101,988                                  | NN (L) EUROPEAN EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 8,185,556.88                  | 0.63         |
| 1,854                                    | NN (L) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                                       | EUR    | 18,345,181.68                 | 1.40         |
| 1,906                                    | NN (L) FIRST CLASS STABLE YIELD OPPORTUNITIES - Z CAP EUR                            | EUR    | 9,050,050.14                  | 0.69         |
| 1,034                                    | NN (L) GLOBAL ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP USD                          | USD    | 6,041,857.32                  | 0.46         |
| 103,938                                  | NN (L) GLOBAL HIGH DIVIDEND - I CAP EUR  | EUR    | 69,513,403.34                 | 5.30         |
| 161,464                                  | NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 95,480,121.76                 | 7.28         |
| 85,447                                   | NN (L) GREEN BOND SHORT DURATION - I CAP EUR   | EUR    | 39,017,663.61                 | 2.97         |
| 1,612                                    | NN (L) JAPAN EQUITY - Z CAP EUR  | EUR    | 15,834,434.20                 | 1.21         |
| 274                                      | NN (L) NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                   | EUR    | 190,638,042.72                | 14.53        |
| 1,953                                    | NN (L) SOVEREIGN GREEN BOND - I CAP EUR  | EUR    | 14,717,788.47                 | 1.12         |
|  |  |        | <b>1,047,010,294.21</b>       | <b>79.82</b> |
| <b>Irlande</b>                           |  |        |                               |              |
| 9,356                                    | BERESFORD FUND PLC - NORTH AMERICA SUSTAINABLE EQUITY FUND                           | EUR    | 129,511,646.28                | 9.87         |
| 55,648                                   | ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX-JAPAN UCITS ETF   | EUR    | 8,115,704.32                  | 0.62         |
|  |  |        | <b>137,627,350.60</b>         | <b>10.49</b> |
| <b>Pays-Bas</b>                          |  |        |                               |              |
| 5,847                                    | NN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE PACIFIC EQUITY FUND - Z DIS EUR                        | EUR    | 25,462,106.31                 | 1.94         |
|  |  |        | <b>25,462,106.31</b>          | <b>1.94</b>  |
|  |  |        | <b>1,210,099,751.12</b>       | <b>92.25</b> |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>      |  |        | <b>1,210,099,751.12</b>       | <b>92.25</b> |

### Instruments financiers dérivés au 30/09/2022

| Quantité   | Nom                             | Devise | Engagement<br>en EUR  | Plus ou<br>(moins)-valeurs<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|---------------------------------|--------|-----------------------|---|
| <b>Contrats à terme standardisés sur indices d'actions</b> |                                 |        |                       |   |
| (4,928)  | EURO STOXX 50 16/12/2022        | EUR    | 163,363,200.00        | 12,915,938.65   |
| (352)  | NASDAQ 100 E-MINI 16/12/2022    | USD    | 79,303,751.34         | 2,589,028.50  |
| 811  | S&P500 E-MINI FUTURE 16/12/2022 | USD    | 149,074,490.89        | (9,385,368.29)  |
|  |                                 |        | <b>391,741,442.23</b> | <b>6,119,598.86</b>                                   |

| Quantité  | Nom                           | Devise | Engagement<br>en EUR  | Plus ou<br>(moins)-valeurs<br>non réalisées<br>en EUR |
|---|-------------------------------|--------|-----------------------|---|
| <b>Contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt</b> |                               |        |                       |   |
| (1,151)   | US 10YR NOTE (CBT) 20/12/2022 | USD    | 131,663,285.36        | 2,417,020.03  |
|   |                               |        | <b>131,663,285.36</b> | <b>2,417,020.03</b>                                   |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>       |                               |        |                       | <b>8,536,618.89</b>                                   |

### Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022

|   |                         | %<br>VNI      |
|---|-------------------------|---------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | <b>1,210,099,751.12</b> | <b>92.25</b>  |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | <b>8,536,618.89</b>     | <b>0.65</b>   |
| <b>Avoirs en banque</b>                         | <b>103,800,286.72</b>   | <b>7.91</b>   |
| <b>Autres actifs et passifs</b>                 | <b>(10,629,290.17)</b>  | <b>(0.81)</b> |
| <b>Total des actifs nets</b>                    | <b>1,311,807,366.56</b> | <b>100.00</b> |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Statistiques

|   |            |     |                |                                    |            |     |         |
|---|------------|-----|----------------|------------------------------------|------------|-----|---------|
| <b>Actifs nets</b>                            | 30/09/2022 | EUR | 692,412,762.49 | <b>Nombre d'actions</b>            |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 811,293,438.28 |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 508,022,183.02 | Capitalisation P (EUR)             | 30/09/2022 |     | 88,663  |
|   |            |     |                |                                    | 30/09/2021 |     | 56,326  |
| <b>Valeur nette d'inventaire par action**</b> |            |     |                |                                    | 30/09/2020 |     | 16,306  |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 4,303.72       | Capitalisation P Hedged (ii) (EUR) | 30/09/2022 |     | 452,964 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 5,178.22       |                                    | 30/09/2021 |     | 412,617 |
|   | 30/09/2020 | EUR | -              |                                    | 30/09/2020 |     | 274,768 |
| Capitalisation N (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 27.09          | Capitalisation R Hedged (ii) (EUR) | 30/09/2022 |     | 5,340   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 32.57          |                                    | 30/09/2021 |     | 40,340  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 29.07          |                                    | 30/09/2020 |     | 39,032  |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 755.33         | Capitalisation X Hedged (i) (CZK)  | 30/09/2022 |     | 19,626  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 914.60         |                                    | 30/09/2021 |     | 19,422  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 821.97         |                                    | 30/09/2020 |     | 13,237  |
| Capitalisation P Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | EUR | 746.74         | Capitalisation X Hedged (ii) (EUR) | 30/09/2022 |     | 40,883  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 912.77         |                                    | 30/09/2021 |     | 36,073  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 826.34         |                                    | 30/09/2020 |     | 9,706   |
| Capitalisation R Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | EUR | 768.05         | Distribution P (EUR)               | 30/09/2022 |     | 9,838   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 932.86         |                                    | 30/09/2021 |     | 6,231   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 839.36         |                                    | 30/09/2020 |     | 2,740   |
| Capitalisation X Hedged (i) (CZK)             | 30/09/2022 | CZK | 9,616.62       | Distribution P Hedged (ii) (EUR)   | 30/09/2022 |     | 92,020  |
|   | 30/09/2021 | CZK | 11,246.37      |                                    | 30/09/2021 |     | 99,117  |
|   | 30/09/2020 | CZK | 10,140.07      |                                    | 30/09/2020 |     | 81,703  |
| Capitalisation X Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | EUR | 631.40         | Distribution R Hedged (ii) (EUR)   | 30/09/2022 |     | 281     |
|   | 30/09/2021 | EUR | 778.16         |                                    | 30/09/2021 |     | 315     |
|   | 30/09/2020 | EUR | 710.02         |                                    | 30/09/2020 |     | 325     |
| Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 2,403.64       | <b>Dividende</b>                   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 2,910.97       | Distribution P (EUR)               | 14/12/2021 | EUR | 0.35    |
|   | 30/09/2020 | EUR | 2,616.13       | Distribution P Hedged (ii) (EUR)   | 14/12/2021 | EUR | 0.30    |
| Distribution P Hedged (ii) (EUR)              | 30/09/2022 | EUR | 2,375.13       | Distribution R Hedged (ii) (EUR)   | 14/12/2021 | EUR | 12.65   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 2,904.11       |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 2,628.88       |                                    |            |     |         |
| Distribution R Hedged (ii) (EUR)              | 30/09/2022 | EUR | 2,388.61       |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 2,915.03       |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 2,638.03       |                                    |            |     |         |
| <b>Nombre d'actions</b>                       |            |     |                |                                    |            |     |         |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 1,352          |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 171            |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | -              |                                    |            |     |         |
| Capitalisation N (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 33,288         |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 32,061         |                                    |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 5,013          |                                    |            |     |         |

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 14).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Statistiques (suite)

#### Frais courants en %\*

|   |            |        |
|---|------------|--------|
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 | 0.81%  |
| Capitalisation N (EUR)                        | 30/09/2022 | 0.75%  |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 | 1.45%  |
| Capitalisation P Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | 1.47%  |
| Capitalisation R Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | 0.86%  |
| Capitalisation X Hedged (i) (CZK)             | 30/09/2022 | 2.27%  |
| Capitalisation X Hedged (ii) (EUR)            | 30/09/2022 | 2.27%  |
| Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 | 1.45%  |
| Distribution P Hedged (ii) (EUR)              | 30/09/2022 | 1.47%  |
| Distribution R Hedged (ii) (EUR)              | 30/09/2022 | 0.87%  |
| <b>Taux de rotation du portefeuille en %*</b> | 30/09/2022 | 27.43% |

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 14).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### États financiers

#### État des actifs nets au 30/09/2022

|   | Notes |                       |
|---|-------|-----------------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | 2     | <b>633,198,538.84</b> |
| Actions   |       | 305,274,827.85        |
| Obligations et autres titres de créance         |       | 327,923,710.99        |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>218,673.63</b>     |
| Contrats de change à terme gré à gré            |       | 218,673.63            |
| <b>Avoirs en banque</b>                         |       | <b>61,402,307.65</b>  |
| <b>Dépôts de garantie</b>                       |       | <b>444,975.68</b>     |
| <b>Autres actifs</b>                            | 4     | <b>3,532,182.83</b>   |
| <b>Total des actifs</b>                         |       | <b>698,796,678.63</b> |
| <b>Passif exigible</b>                          | 4     | <b>(6,182,628.84)</b> |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>(201,287.30)</b>   |
| Contrats à terme standardisés                   | 2     | (201,287.30)          |
| <b>Total du passif</b>                          |       | <b>(6,383,916.14)</b> |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>       |       | <b>692,412,762.49</b> |

#### État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022

|  | Notes |                         |
|--|-------|-------------------------|
| <b>Total des revenus</b>   | 2     | <b>10,587,270.63</b>    |
| Dividendes   |       | 8,453,919.39            |
| Intérêts sur obligations et autres titres de créance   |       | 2,129,854.22            |
| Autres revenus   | 11    | 3,497.02                |
| <b>Total des dépenses</b>  |       | <b>(12,717,275.27)</b>  |
| Commission de gestion  | 5     | (10,163,205.72)         |
| Commission forfaitaire de service  | 6     | (1,665,167.48)          |
| Commission de gestion overlay  | 7     | (145,606.56)            |
| Taxe d'abonnement  | 10    | (400,654.31)            |
| Intérêts bancaires   |       | (342,641.20)            |
| <b>Résultat net des investissements</b>  |       | <b>(2,130,004.64)</b>   |
| Plus-values réalisées sur portefeuille-titres  | 2     | 31,577,164.13           |
| Moins-values réalisées sur portefeuille-titres   | 2     | (22,764,525.70)         |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés   |       | 3,494,428.57            |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers dérivés  |       | (7,447,906.53)          |
| Plus-values de change réalisées  |       | 1,084,616.80            |
| Moins-values de change réalisées   |       | (1,067,842.81)          |
| Variation des plus-values ou (moins-values) nettes non réalisées sur portefeuille-titres                   |       | (165,221,522.70)        |
| Variation des plus-values ou (moins-values)-values nettes non réalisées sur instruments financiers dérivés |       | 705,707.71              |
| <b>Résultat des opérations</b>   |       | <b>(161,769,885.17)</b> |
| Souscriptions  |       | 228,788,400.35          |
| Rachats  |       | (185,862,342.62)        |
| Distribution   |       | (36,848.35)             |
| Actifs nets au début de l'exercice   |       | 811,293,438.28          |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>  |       | <b>692,412,762.49</b>   |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022

| Quantité/<br>Nominal   | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom                           | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    |
|--|--|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|-------------------------------|--------|-------------------------------|-------------|
| <b>Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé</b> |  |        |                               |             | 87,557               | SAP SE                        | EUR    | 7,365,294.84                  | 1.06        |
|  |  |        |                               |             | 87,438               | SCOUT24 SE                    | EUR    | 4,522,293.36                  | 0.65        |
|  |  |        |                               |             | 99,149               | SIEMENS AG - REG              | EUR    | 10,033,878.80                 | 1.45        |
|  |  |        |                               |             | 16,946               | SIEMENS HEALTHINEERS AG       | EUR    | 750,368.88                    | 0.11        |
|  |  |        |                               |             |                      |                               |        | <b>42,968,769.98</b>          | <b>6.21</b> |
| <b>Actions</b>   |  |        |                               |             | <b>Pays-Bas</b>      |                               |        |                               |             |
| <b>Suisse</b>  |  |        |                               |             | <b>Suède</b>         |                               |        |                               |             |
| 188,141  | NESTLE SA - REG                              | CHF    | 20,893,703.82                 | 3.03        | 3,118                | ADYEN NV                      | EUR    | 4,059,012.40                  | 0.58        |
| 5,591  | PARTNERS GROUP HOLDING AG                    | CHF    | 4,665,445.75                  | 0.67        | 203,855              | AEGON NV                      | EUR    | 836,213.21                    | 0.12        |
| 50,932   | ROCHE HOLDING AG - GENUSSCHEIN               | CHF    | 17,085,256.75                 | 2.47        | 17,269               | AKZO NOBEL NV                 | EUR    | 1,007,128.08                  | 0.15        |
| 4,409  | SCHINDLER HOLDING AG - REG                   | CHF    | 685,890.81                    | 0.10        | 26,694               | ASML HOLDING NV               | EUR    | 11,574,518.40                 | 1.67        |
| 1,962  | SONOVA HOLDING AG                            | CHF    | 447,656.93                    | 0.06        | 70,139               | EURONEXT NV                   | EUR    | 4,566,048.90                  | 0.66        |
| 42,483   | STRAUMANN HOLDING AG - REG                   | CHF    | 4,046,417.37                  | 0.58        | 19,297               | HEINEKEN NV                   | EUR    | 1,734,028.42                  | 0.25        |
| 11,771   | TECAN GROUP AG                               | CHF    | 4,187,271.33                  | 0.60        | 115,944              | ING GROEP NV                  | EUR    | 1,027,031.95                  | 0.15        |
| 60,342   | UBS GROUP AG - REG                           | CHF    | 905,861.70                    | 0.13        | 69,857               | KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV | EUR    | 1,825,712.70                  | 0.26        |
| 25,382   | ZURICH INSURANCE GROUP AG                    | CHF    | 10,397,922.09                 | 1.50        | 5,691                | KONINKLIJKE DSM NV            | EUR    | 668,407.95                    | 0.10        |
|  |  |        | <b>63,315,426.55</b>          | <b>9.14</b> | 126,241              | STELLANTIS NV                 | EUR    | 1,549,229.55                  | 0.22        |
|  |  |        |                               |             | 167,952              | UNIVERSAL MUSIC GROUP NV      | EUR    | 3,245,840.35                  | 0.47        |
|  |  |        |                               |             |                      |                               |        | <b>32,093,171.91</b>          | <b>4.63</b> |
| <b>Royaume-Uni</b>   |  |        |                               |             | <b>Danemark</b>      |                               |        |                               |             |
| 23,005   | ANGLO AMERICAN PLC                           | GBP    | 717,082.16                    | 0.10        | 111,952              | NOVO NORDISK AS - B           | DKK    | 11,464,040.74                 | 1.66        |
| 31,725   | ASTRAZENECA PLC                              | GBP    | 3,594,783.19                  | 0.52        | 72,841               | NOVOZYMES AS - B              | DKK    | 3,754,001.07                  | 0.54        |
| 265,490  | COMPASS GROUP PLC                            | GBP    | 5,460,536.69                  | 0.79        | 12,520               | ORSTED AS                     | DKK    | 1,022,924.55                  | 0.15        |
| 142,825  | DECHRA PHARMACEUTICALS PLC                   | GBP    | 4,267,238.10                  | 0.62        |                      |                               |        | <b>16,240,966.36</b>          | <b>2.35</b> |
| 391,227  | HSBC HOLDINGS PLC                            | GBP    | 2,083,217.22                  | 0.30        | <b>Irlande</b>       |                               |        |                               |             |
| 210,334  | INFORMA PLC                                  | GBP    | 1,244,383.15                  | 0.18        | 41,220               | CRH PLC                       | EUR    | 1,363,145.40                  | 0.19        |
| 339,541  | NATWEST GROUP PLC                            | GBP    | 874,014.04                    | 0.13        | 13,176               | ICON PLC - ADR                | USD    | 2,471,786.13                  | 0.36        |
| 462,059  | PRUDENTIAL PLC                               | GBP    | 4,705,954.68                  | 0.68        | 22,763               | LINDE PLC                     | EUR    | 6,355,429.60                  | 0.92        |
| 31,740   | RECKITT BENCKISER GROUP PLC                  | GBP    | 2,161,361.78                  | 0.31        | 42,022               | SMURFIT KAPPA GROUP PLC       | EUR    | 1,232,505.26                  | 0.18        |
| 314,846  | RELX PLC                                     | EUR    | 7,890,040.76                  | 1.14        |                      |                               |        | <b>11,422,866.39</b>          | <b>1.65</b> |
| 815,279  | RWS HOLDINGS PLC                             | GBP    | 2,972,803.41                  | 0.43        | <b>Norvège</b>       |                               |        |                               |             |
| 44,276   | UNILEVER PLC                                 | GBP    | 2,002,439.64                  | 0.29        | 179,917              | NORDIC SEMICONDUCTOR ASA      | NOK    | 2,452,151.58                  | 0.35        |
| 144,334  | UNILEVER PLC                                 | EUR    | 6,526,783.48                  | 0.94        | 161,526              | TOMRA SYSTEMS ASA             | NOK    | 2,910,814.15                  | 0.42        |
| 392,673  | 3I GROUP PLC                                 | GBP    | 4,890,588.91                  | 0.71        |                      |                               |        | <b>5,362,965.73</b>           | <b>0.77</b> |
|  |  |        | <b>49,391,227.21</b>          | <b>7.14</b> | <b>Italie</b>        |                               |        |                               |             |
| <b>France</b>  |  |        |                               |             | 2,734,138            | INTESA SANPAOLO SPA           | EUR    | 4,655,690.19                  | 0.67        |
| 88,639   | AMUNDI SA                                    | EUR    | 3,807,931.44                  | 0.56        | 13,815               | PRYSMIAN SPA                  | EUR    | 409,200.30                    | 0.06        |
| 38,201   | BNP PARIBAS SA                               | EUR    | 1,665,754.61                  | 0.24        |                      |                               |        | <b>5,064,890.49</b>           | <b>0.73</b> |
| 8,703  | CAPGEMINI SE                                 | EUR    | 1,440,346.50                  | 0.21        | <b>Espagne</b>       |                               |        |                               |             |
| 33,675   | CIE DE SAINT-GOBAIN                          | EUR    | 1,247,658.75                  | 0.18        | 212,548              | CAIXABANK SA                  | EUR    | 703,746.43                    | 0.10        |
| 34,836   | CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SCA | EUR    | 806,627.58                    | 0.12        | 106,934              | CELLNEX TELECOM SA            | EUR    | 3,399,431.86                  | 0.49        |
| 42,588   | ESSILORLUXOTTICA SA                          | EUR    | 5,977,225.80                  | 0.86        |                      |                               |        | <b>4,103,178.29</b>           | <b>0.59</b> |
| 16,116   | KERING SA                                    | EUR    | 7,389,991.80                  | 1.07        | <b>États-Unis</b>    |                               |        |                               |             |
| 29,191   | L'OREAL SA                                   | EUR    | 9,640,327.75                  | 1.39        | 15,191               | SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC    | USD    | 3,589,148.02                  | 0.52        |
| 5,548  | LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE          | EUR    | 3,386,499.20                  | 0.49        |                      |                               |        | <b>3,589,148.02</b>           | <b>0.52</b> |
| 8,596  | PERNOD RICARD SA                             | EUR    | 1,623,354.60                  | 0.23        |                      |                               |        |                               |             |
| 70,383   | SCHNEIDER ELECTRIC SE                        | EUR    | 8,230,588.02                  | 1.19        |                      |                               |        |                               |             |
| 19,451   | VINCI SA                                     | EUR    | 1,617,739.67                  | 0.23        |                      |                               |        |                               |             |
|  |  |        | <b>46,834,045.72</b>          | <b>6.77</b> |                      |                               |        |                               |             |
| <b>Allemagne</b>   |  |        |                               |             |                      |                               |        |                               |             |
| 24,264   | ADIDAS AG                                    | EUR    | 2,884,504.32                  | 0.42        |                      |                               |        |                               |             |
| 59,553   | ALLIANZ SE - REG                             | EUR    | 9,635,675.40                  | 1.39        |                      |                               |        |                               |             |
| 15,807   | BASF SE                                      | EUR    | 625,957.20                    | 0.09        |                      |                               |        |                               |             |
| 40,621   | DAIMLER TRUCK HOLDING AG                     | EUR    | 948,500.35                    | 0.14        |                      |                               |        |                               |             |
| 6,560  | DEUTSCHE BOERSE AG                           | EUR    | 1,103,720.00                  | 0.16        |                      |                               |        |                               |             |
| 52,302   | DEUTSCHE POST AG - REG                       | EUR    | 1,627,376.73                  | 0.24        |                      |                               |        |                               |             |
| 99,503   | DEUTSCHE TELEKOM AG - REG                    | EUR    | 1,740,506.48                  | 0.25        |                      |                               |        |                               |             |
| 136,871  | E.ON SE                                      | EUR    | 1,080,733.42                  | 0.16        |                      |                               |        |                               |             |
| 28,620   | INFINEON TECHNOLOGIES AG                     | EUR    | 649,960.20                    | 0.09        |                      |                               |        |                               |             |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal                           | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI     | Quantité/<br>Nominal | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI |
|--|---|--------|-------------------------------|--------------|----------------------|---|--------|-------------------------------|----------|
| <b>Îles Féroé</b>                              |   |        |                               |              | 400,000              | CREDIT AGRICOLE SA 05/06/2030 FRN EMTN              | EUR    | 361,986.16                    | 0.05     |
| 70,488   | BAKKAFROST P/F  | NOK    | 2,857,686.34                  | 0.41         | 200,000              | CREDIT AGRICOLE SA 2.000% 25/03/2029 EMTN           | EUR    | 162,993.01                    | 0.02     |
|  |   |        | <b>2,857,686.34</b>           | <b>0.41</b>  | 600,000              | CREDIT AGRICOLE SA 22/04/2026 FRN EMTN              | EUR    | 559,371.97                    | 0.08     |
| <b>Finlande</b>                                |   |        |                               |              | 200,000              | CREDIT AGRICOLE SA/LONDON 1.250%<br>14/04/2026 EMTN | EUR    | 185,313.09                    | 0.03     |
| 107,870  | NORDEA BANK ABP   | SEK    | 949,249.41                    | 0.13         | 600,000              | CREDIT AGRICOLE SA/LONDON 1.375%<br>03/05/2027 EMTN | EUR    | 545,416.40                    | 0.08     |
| 39,648   | UPM-KYMMENE OYJ   | EUR    | 1,291,731.84                  | 0.19         | 100,000              | CREDIT MUTUEL ARKEA SA 0.875% 07/05/2027<br>EMTN    | EUR    | 87,985.26                     | 0.01     |
|  |   |        | <b>2,240,981.25</b>           | <b>0.32</b>  | 300,000              | CREDIT MUTUEL ARKEA SA 3.375% 19/09/2027<br>EMTN    | EUR    | 291,437.87                    | 0.04     |
| <b>Belgique</b>                                |   |        |                               |              | 1,000,000            | ESSILORLUXOTTICA SA 0.500% 05/06/2028 EMTN          | EUR    | 857,477.00                    | 0.12     |
| 6,740  | UCB SA  | EUR    | 479,348.80                    | 0.07         | 400,000              | EUTELSAT SA 1.500% 13/10/2028                       | EUR    | 321,144.91                    | 0.05     |
|  |   |        | <b>479,348.80</b>             | <b>0.07</b>  | 850,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP<br>25/02/2026        | EUR    | 792,992.99                    | 0.11     |
| <b>Luxembourg</b>                              |   |        |                               |              | 1,300,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP<br>25/03/2023        | EUR    | 1,292,686.79                  | 0.19     |
| 13,001   | APERAM SA   | EUR    | 317,354.41                    | 0.05         | 1,000,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP<br>25/03/2025        | EUR    | 952,545.66                    | 0.14     |
|  |   |        | <b>317,354.41</b>             | <b>0.05</b>  | 750,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP<br>25/11/2030        | EUR    | 614,241.48                    | 0.09     |
|  |   |        | <b>305,274,827.85</b>         | <b>44.09</b> | 430,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT ZCP<br>25/11/2031        | EUR    | 340,799.24                    | 0.05     |
| <b>Obligations et autres titres de créance</b> |   |        |                               |              |                      |   |        |                               |          |
| <b>France</b>                                  |   |        |                               |              |                      |   |        |                               |          |
| 2,000,000                                      | AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT EPIC<br>1.375% 17/09/2024 EMTN  | EUR    | 1,967,203.06                  | 0.29         | 1,090,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.500%<br>25/05/2029     | EUR    | 965,762.57                    | 0.14     |
| 300,000  | ALSTOM SA ZCP 11/01/2029  | EUR    | 230,573.67                    | 0.03         | 500,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.500%<br>25/05/2040     | EUR    | 328,548.38                    | 0.05     |
| 1,000,000                                      | APRR SA 1.625% 13/01/2032 EMTN                                    | EUR    | 840,722.23                    | 0.12         | 280,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.500%<br>25/05/2072     | EUR    | 110,747.26                    | 0.02     |
| 200,000  | ARKEMA SA 3.125% 06/12/2023 EMTN                                  | EUR    | 200,931.83                    | 0.03         | 200,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.500%<br>25/06/2044     | EUR    | 122,318.89                    | 0.02     |
| 200,000  | AXA SA 04/07/2043 FRN EMTN  | EUR    | 201,967.85                    | 0.03         | 1,200,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.750%<br>25/05/2028     | EUR    | 1,100,319.14                  | 0.16     |
| 1,100,000                                      | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.010% 11/05/2026 EMTN   | EUR    | 963,598.25                    | 0.14         | 640,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.750%<br>25/05/2052     | EUR    | 363,325.08                    | 0.05     |
| 100,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.100% 08/10/2027 EMTN   | EUR    | 83,665.70                     | 0.01         | 1,200,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.750%<br>25/11/2028     | EUR    | 1,091,175.55                  | 0.16     |
| 500,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.125% 05/02/2024 EMTN   | EUR    | 480,609.09                    | 0.07         | 1,200,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.000%<br>25/05/2027     | EUR    | 1,135,650.02                  | 0.16     |
| 500,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.250% 19/07/2028        | EUR    | 393,715.76                    | 0.06         | 1,200,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.000%<br>25/11/2025     | EUR    | 1,162,280.44                  | 0.17     |
| 500,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.250% 29/06/2028 EMTN   | EUR    | 410,312.69                    | 0.06         | 900,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.250%<br>25/05/2034     | EUR    | 758,074.13                    | 0.11     |
| 300,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.625% 03/11/2028 EMTN   | EUR    | 238,696.90                    | 0.03         | 814,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.250%<br>25/05/2036     | EUR    | 660,933.02                    | 0.10     |
| 100,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>0.750% 08/06/2026 EMTN   | EUR    | 89,762.49                     | 0.01         | 750,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.500%<br>25/05/2031     | EUR    | 694,893.98                    | 0.10     |
| 100,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>1.125% 19/11/2031 EMTN   | EUR    | 69,082.74                     | 0.01         | 550,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.500%<br>25/05/2050     | EUR    | 396,957.59                    | 0.06     |
| 100,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>2.375% 24/03/2026 EMTN   | EUR    | 93,093.86                     | 0.01         | 1,000,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.750%<br>25/05/2023     | EUR    | 1,001,829.92                  | 0.14     |
| 200,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>2.500% 25/05/2028 EMTN   | EUR    | 173,832.89                    | 0.03         | 340,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.750%<br>25/05/2066     | EUR    | 244,711.28                    | 0.04     |
| 300,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>2.625% 06/11/2029 EMTN   | EUR    | 265,402.82                    | 0.04         | 670,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.750%<br>25/06/2039     | EUR    | 565,319.17                    | 0.08     |
| 200,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>3.125% 14/09/2027 EMTN   | EUR    | 193,283.66                    | 0.03         | 614,581              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.750%<br>25/11/2024     | EUR    | 612,139.75                    | 0.09     |
| 200,000  | BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL SA<br>3.625% 14/09/2032 EMTN   | EUR    | 190,627.71                    | 0.03         | 500,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.000%<br>25/05/2048     | EUR    | 411,021.91                    | 0.06     |
| 100,000  | BNP PARIBAS SA 04/06/2026 FRN                                     | EUR    | 91,200.65                     | 0.01         | 1,200,000            | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.250%<br>25/05/2024     | EUR    | 1,207,678.62                  | 0.17     |
| 500,000  | BNP PARIBAS SA 11/07/2030 FRN EMTN                                | EUR    | 387,619.21                    | 0.06         | 700,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.500%<br>25/05/2030     | EUR    | 706,621.99                    | 0.10     |
| 1,800,000                                      | BNP PARIBAS SA 13/04/2027 FRN EMTN                                | EUR    | 1,558,149.03                  | 0.23         | 750,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.750%<br>25/10/2027     | EUR    | 766,758.41                    | 0.11     |
| 100,000  | BNP PARIBAS SA 14/10/2027 FRN EMTN                                | EUR    | 100,008.37                    | 0.01         | 500,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.250%<br>25/05/2045     | EUR    | 519,679.44                    | 0.08     |
| 800,000  | BNP PARIBAS SA 15/01/2032 FRN EMTN                                | EUR    | 651,498.22                    | 0.09         | 470,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.000%<br>25/04/2055     | EUR    | 561,876.56                    | 0.08     |
| 800,000  | BNP PARIBAS SA 19/02/2028 FRN EMTN                                | EUR    | 672,847.58                    | 0.10         | 380,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.000%<br>25/04/2060     | EUR    | 458,102.13                    | 0.07     |
| 100,000  | BNP PARIBAS SA 31/03/2032 FRN EMTN                                | EUR    | 85,928.63                     | 0.01         | 400,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.000%<br>25/10/2038     | EUR    | 447,426.46                    | 0.06     |
| 400,000  | BPCE SA 0.250% 14/01/2031   | EUR    | 292,340.45                    | 0.04         | 584,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.250%<br>25/10/2023     | EUR    | 598,997.40                    | 0.09     |
| 200,000  | BPCE SA 0.625% 15/01/2030   | EUR    | 157,461.67                    | 0.02         | 750,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.500%<br>25/04/2041     | EUR    | 897,089.12                    | 0.13     |
| 300,000  | BPCE SA 30/11/2027 FRN EMTN                                       | EUR    | 299,864.84                    | 0.04         |                      |   |        |                               |          |
| 500,000  | CAPGEMINI SE 2.500% 01/07/2023                                    | EUR    | 499,154.97                    | 0.07         |                      |   |        |                               |          |
| 100,000  | CIE DE SAINT-GOBAIN 2.375% 04/10/2027                             | EUR    | 94,289.31                     | 0.01         |                      |   |        |                               |          |
| 300,000  | CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN<br>SCA 0.625% 02/11/2040 | EUR    | 167,607.83                    | 0.02         |                      |   |        |                               |          |
| 100,000  | CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA 29/01/2048<br>FRN                   | EUR    | 83,642.04                     | 0.01         |                      |   |        |                               |          |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

### EMTN

| Quantité/<br>Nominal | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI |
|----------------------|--|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|--|--------|-------------------------------|----------|
| 530,000              | FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.750% 25/04/2035                       | EUR    | 628,258.88                    | 0.09        | 300,000              | DEUTSCHE TELEKOM INTERNATIONAL FINANCE BV 1.375% 30/01/2027 EMTN   | EUR    | 277,909.76                    | 0.04     |
| 100,000              | ICADE SANTE SACA 1.375% 17/09/2030                                 | EUR    | 76,425.63                     | 0.01        | 100,000              | DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.250% 01/02/2031                           | EUR    | 72,036.95                     | 0.01     |
| 300,000              | KERING SA 0.750% 13/05/2028 EMTN                                   | EUR    | 260,732.63                    | 0.04        | 100,000              | DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.500% 15/03/2030                           | EUR    | 76,670.55                     | 0.01     |
| 300,000              | KERING SA 1.250% 10/05/2026 EMTN                                   | EUR    | 282,430.55                    | 0.04        | 200,000              | ELM BV FOR FIRMENICH INTERNATIONAL SA FRN PERP                     | EUR    | 183,313.55                    | 0.03     |
| 700,000              | KERING SA 1.875% 05/05/2030 EMTN                                   | EUR    | 624,159.27                    | 0.09        | 730,000              | ELM BV FOR SWISS REINSURANCE CO LTD FRN PERP                       | EUR    | 659,786.97                    | 0.10     |
| 3,300,000            | LA BANQUE POSTALE SA 1.375% 24/04/2029 EMTN                        | EUR    | 2,725,987.84                  | 0.39        | 1,000,000            | ENEXIS HOLDING NV 0.375% 14/04/2033 EMTN                           | EUR    | 700,410.59                    | 0.10     |
| 500,000              | LA POSTE SA 1.375% 21/04/2032 EMTN                                 | EUR    | 409,163.24                    | 0.06        | 1,600,000            | ENEXIS HOLDING NV 0.625% 17/06/2032 EMTN                           | EUR    | 1,189,693.73                  | 0.17     |
| 2,800,000            | LA POSTE SA 1.450% 30/11/2028 EMTN                                 | EUR    | 2,505,831.08                  | 0.36        | 1,000,000            | ENEXIS HOLDING NV 0.875% 28/04/2026 EMTN                           | EUR    | 928,824.47                    | 0.13     |
| 500,000              | LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE 0.375% 11/02/2031              | EUR    | 392,460.37                    | 0.06        | 100,000              | GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22/04/2032                       | EUR    | 82,584.80                     | 0.01     |
| 100,000              | ORANGE SA FRN PERP EMTN  | EUR    | 98,848.66                     | 0.01        | 300,000              | GLOBAL SWITCH FINANCE BV 1.375% 07/10/2030 EMTN                    | EUR    | 247,239.44                    | 0.04     |
| 300,000              | ORANGE SA 0.625% 16/12/2033 EMTN                                   | EUR    | 214,340.21                    | 0.03        | 200,000              | HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.250% 13/10/2024 EMTN               | EUR    | 180,567.57                    | 0.03     |
| 300,000              | ORANGE SA 1.250% 07/07/2027 EMTN                                   | EUR    | 273,053.19                    | 0.04        | 288,000              | HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.625% 24/07/2025 EMTN               | EUR    | 249,880.15                    | 0.04     |
| 300,000              | ORANGE SA 1.375% 16/01/2030 EMTN                                   | EUR    | 260,586.60                    | 0.04        | 591,000              | HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 0.750% 06/09/2029 EMTN               | EUR    | 406,400.56                    | 0.06     |
| 200,000              | ORANGE SA 1.375% 20/03/2028 EMTN                                   | EUR    | 180,084.40                    | 0.03        | 100,000              | HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.000% 13/04/2028 EMTN               | EUR    | 76,914.34                     | 0.01     |
| 500,000              | ORANGE SA 1.625% 07/04/2032 EMTN                                   | EUR    | 419,800.07                    | 0.06        | 123,000              | HEIMSTADEN BOSTAD TREASURY BV 1.625% 13/10/2031 EMTN               | EUR    | 81,132.57                     | 0.01     |
| 600,000              | ORANGE SA 1.875% 12/09/2030 EMTN                                   | EUR    | 530,553.00                    | 0.08        | 400,000              | HEINEKEN NV 3.500% 19/03/2024 EMTN                                 | EUR    | 402,859.00                    | 0.06     |
| 600,000              | PERNOD RICARD SA 0.500% 24/10/2027                                 | EUR    | 525,244.50                    | 0.08        | 100,000              | ING GROEP NV 11/04/2028 FRN EMTN                                   | EUR    | 99,186.59                     | 0.01     |
| 500,000              | PERNOD RICARD SA 1.375% 07/04/2029                                 | EUR    | 439,372.18                    | 0.06        | 300,000              | ING GROEP NV 13/11/2030 FRN  | EUR    | 257,784.37                    | 0.04     |
| 400,000              | PERNOD RICARD SA 2.125% 27/09/2024                                 | EUR    | 394,287.31                    | 0.06        | 400,000              | ING GROEP NV 15/02/2029 FRN EMTN                                   | EUR    | 384,673.18                    | 0.06     |
| 600,000              | PSA BANQUE FRANCE SA 0.625% 21/06/2024                             | EUR    | 571,521.22                    | 0.08        | 500,000              | ING GROEP NV 18/02/2029 FRN  | EUR    | 394,797.93                    | 0.06     |
| 2,600,000            | REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS 0.875% 25/05/2027 EMTN     | EUR    | 2,406,611.77                  | 0.35        | 400,000              | ING GROEP NV 23/05/2026 FRN EMTN                                   | EUR    | 380,610.14                    | 0.05     |
| 100,000              | SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027 EMTN                       | EUR    | 92,058.13                     | 0.01        | 200,000              | ING GROEP NV 24/08/2033 FRN  | EUR    | 184,707.20                    | 0.03     |
| 3,000,000            | SNCF RESEAU 1.000% 09/11/2031 EMTN                                 | EUR    | 2,563,164.03                  | 0.37        | 1,165,000            | KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 0.250% 26/06/2025                    | EUR    | 1,077,323.79                  | 0.16     |
| 500,000              | SNCF RESEAU 1.875% 30/03/2034 EMTN                                 | EUR    | 438,846.92                    | 0.06        | 140,000              | KONINKLIJKE DSM NV 0.625% 23/06/2032 EMTN                          | EUR    | 101,769.38                    | 0.01     |
| 2,000,000            | SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC 0.700% 15/10/2060 EMTN                 | EUR    | 862,906.34                    | 0.12        | 500,000              | LINDE FINANCE BV 0.550% 19/05/2032 EMTN                            | EUR    | 372,016.30                    | 0.05     |
| 800,000              | SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC 1.000% 18/02/2070 EMTN                 | EUR    | 366,729.85                    | 0.05        | 2,000,000            | NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK NV 0.500% 26/04/2051 EMTN              | EUR    | 1,126,729.30                  | 0.16     |
| 3,200,000            | SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC 1.125% 22/10/2028 EMTN                 | EUR    | 2,934,101.82                  | 0.42        | 2,200,000            | NEDERLANDSE WATERSCHAPSBANK NV 1.000% 03/09/2025 EMTN              | EUR    | 2,094,494.05                  | 0.30     |
| 400,000              | SOCIETE DU GRAND PARIS EPIC 1.700% 25/05/2050 EMTN                 | EUR    | 285,804.02                    | 0.04        | 180,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND ZCP 15/01/2024                         | EUR    | 176,128.33                    | 0.03     |
| 1,000,000            | SOCIETE NATIONALE SNCF SA 0.625% 17/04/2030 EMTN                   | EUR    | 854,039.71                    | 0.12        | 150,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND ZCP 15/01/2038                         | EUR    | 101,092.04                    | 0.01     |
| 300,000              | WPP FINANCE SA 2.375% 19/05/2027 EMTN                              | EUR    | 278,752.25                    | 0.04        | 180,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND ZCP 15/01/2052                         | EUR    | 90,576.90                     | 0.01     |
|                      |  |        | <b>63,586,127.48</b>          | <b>9.16</b> | 350,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND ZCP 15/07/2030                         | EUR    | 293,829.87                    | 0.04     |
|                      | <b>Pays-Bas</b>  |        |                               |             | 400,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND ZCP 15/07/2031                         | EUR    | 327,583.34                    | 0.05     |
| 447,000              | AGCO INTERNATIONAL HOLDINGS BV 0.800% 06/10/2028                   | EUR    | 343,408.56                    | 0.06        | 800,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 0.250% 15/07/2025                      | EUR    | 765,544.95                    | 0.11     |
| 820,000              | ALLIANDER NV FRN PERP  | EUR    | 736,772.26                    | 0.12        | 350,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 0.250% 15/07/2029                      | EUR    | 306,800.57                    | 0.04     |
| 2,115,000            | ALLIANDER NV 0.375% 10/06/2030 EMTN                                | EUR    | 1,689,155.05                  | 0.24        | 400,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 0.500% 15/01/2040                      | EUR    | 284,260.04                    | 0.04     |
| 3,200,000            | ALLIANDER NV 0.875% 22/04/2026 EMTN                                | EUR    | 2,950,705.60                  | 0.43        | 524,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 0.750% 15/07/2027                      | EUR    | 492,240.20                    | 0.07     |
| 3,850,000            | ALLIANDER NV 0.875% 24/06/2032 EMTN                                | EUR    | 3,009,413.75                  | 0.43        | 303,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 1.750% 15/07/2023                      | EUR    | 303,242.87                    | 0.04     |
| 100,000              | ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN SA 1.125% 17/09/2025          | EUR    | 94,277.99                     | 0.01        | 370,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 2.750% 15/01/2047                      | EUR    | 390,993.56                    | 0.06     |
| 110,000              | ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR ZURICH INSURANCE CO LTD 19/02/2049 FRN | EUR    | 93,062.46                     | 0.01        | 350,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 3.750% 15/01/2042                      | EUR    | 413,902.08                    | 0.06     |
| 190,000              | ASML HOLDING NV 0.250% 25/02/2030                                  | EUR    | 151,393.56                    | 0.02        | 314,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 4.000% 15/01/2037                      | EUR    | 364,384.68                    | 0.05     |
| 500,000              | ASML HOLDING NV 1.625% 28/05/2027                                  | EUR    | 468,229.26                    | 0.07        | 216,000              | NETHERLANDS GOVERNMENT BOND 5.500% 15/01/2028                      | EUR    | 251,775.29                    | 0.04     |
| 273,000              | ASML HOLDING NV 2.250% 17/05/2032                                  | EUR    | 245,817.60                    | 0.04        | 100,000              | NIBC BANK NV 0.875% 08/07/2025 EMTN                                | EUR    | 90,505.18                     | 0.01     |
| 300,000              | ATRAIUS FINANCE BV 23/09/2044 FRN                                  | EUR    | 292,159.27                    | 0.04        | 300,000              | NIBC BANK NV 0.875% 24/06/2027 EMTN                                | EUR    | 244,981.71                    | 0.04     |
| 300,000              | COOPERATIEVE RABOBANK UA 01/12/2027 FRN GMTN                       | EUR    | 258,362.05                    | 0.04        | 100,000              | NIBC BANK NV 1.125% 19/04/2023 EMTN                                | EUR    | 99,205.33                     | 0.01     |
| 100,000              | CTP NV 0.625% 27/11/2023 EMTN                                      | EUR    | 94,176.41                     | 0.01        | 707,000              | NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 1.125% 30/09/2027 EMTN         | EUR    | 641,589.51                    | 0.09     |
| 700,000              | CTP NV 0.750% 18/02/2027 EMTN                                      | EUR    | 547,945.66                    | 0.08        | 500,000              | RECKITT BENCKISER TREASURY SERVICES NEDERLAND BV 0.750% 19/05/2030 | EUR    | 407,093.28                    | 0.06     |
| 200,000              | CTP NV 0.875% 20/01/2026 EMTN                                      | EUR    | 169,172.27                    | 0.02        | 300,000              | SAGAX EURO MTN NL BV 0.750% 26/01/2028 EMTN                        | EUR    | 215,527.47                    | 0.03     |
| 266,000              | CTP NV 1.500% 27/09/2031 EMTN                                      | EUR    | 165,084.26                    | 0.02        | 100,000              | SIGNIFY NV 2.375% 11/05/2027                                       | EUR    | 90,715.78                     | 0.01     |
| 500,000              | DE VOLKSBANK NV 0.375% 03/03/2028 EMTN                             | EUR    | 399,978.19                    | 0.06        |                      |  |        |                               |          |
| 700,000              | DE VOLKSBANK NV 22/10/2030 FRN EMTN                                | EUR    | 621,471.19                    | 0.09        |                      |  |        |                               |          |
| 700,000              | DEUTSCHE TELEKOM INTERNATIONAL FINANCE BV 0.875% 30/01/2024 EMTN   | EUR    | 682,612.73                    | 0.10        |                      |  |        |                               |          |
| 200,000              | DEUTSCHE TELEKOM INTERNATIONAL FINANCE BV 1.125% 22/05/2026 EMTN   | EUR    | 186,119.60                    | 0.03        |                      |  |        |                               |          |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    |
|----------------------|---|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|---|--------|-------------------------------|-------------|
| 638,000              | STELLANTIS NV 2.750% 01/04/2032 EMTN                          | EUR    | 518,855.26                    | 0.07        | 218,000              | COVESTRO AG 1.375% 12/06/2030 EMTN  | EUR    | 169,349.88                    | 0.02        |
| 1,477,000            | SWISSCOM FINANCE BV 0.375% 14/11/2028                         | EUR    | 1,237,950.42                  | 0.18        | 700,000              | DEUTSCHE BAHN FINANCE GMBH FRN PERP   | EUR    | 518,374.66                    | 0.07        |
| 500,000              | TELEFONICA EUROPE BV FRN PERP                                 | EUR    | 476,529.90                    | 0.07        | 380,000              | DEUTSCHE BAHN FINANCE GMBH 1.375%<br>16/04/2040 EMTN                            | EUR    | 260,510.47                    | 0.04        |
| 1,133,000            | TENNET HOLDING BV FRN PERP                                    | EUR    | 1,026,730.14                  | 0.15        | 4,000,000            | DEUTSCHE KREDITBANK AG 0.010% 23/02/2026  | EUR    | 3,587,979.08                  | 0.52        |
| 2,290,000            | TENNET HOLDING BV FRN PERP                                    | EUR    | 2,201,447.90                  | 0.32        | 2,300,000            | DEUTSCHE KREDITBANK AG 0.750% 26/09/2024  | EUR    | 2,175,816.56                  | 0.31        |
| 1,970,000            | TENNET HOLDING BV 0.500% 30/11/2040 EMTN                      | EUR    | 1,101,798.62                  | 0.16        | 100,000              | DEUTSCHE TELEKOM AG 1.750% 09/12/2049<br>EMTN                                   | EUR    | 63,746.90                     | 0.01        |
| 1,300,000            | TENNET HOLDING BV 0.750% 26/06/2025 EMTN                      | EUR    | 1,231,201.34                  | 0.18        | 275,000              | DEUTSCHE TELEKOM AG 2.250% 29/03/2039<br>EMTN                                   | EUR    | 213,919.34                    | 0.03        |
| 1,000,000            | TENNET HOLDING BV 0.875% 03/06/2030 EMTN                      | EUR    | 817,632.40                    | 0.12        | 202,000              | E.ON SE 1.625% 29/03/2031 EMTN  | EUR    | 165,319.03                    | 0.02        |
| 1,900,000            | TENNET HOLDING BV 1.000% 13/06/2026 EMTN                      | EUR    | 1,765,492.62                  | 0.25        | 400,000              | EUROGRID GMBH 1.500% 18/04/2028 EMTN  | EUR    | 355,246.78                    | 0.05        |
| 2,159,000            | TENNET HOLDING BV 1.500% 03/06/2039 EMTN                      | EUR    | 1,503,807.17                  | 0.22        | 300,000              | EUROGRID GMBH 1.625% 03/11/2023 EMTN  | EUR    | 295,618.65                    | 0.04        |
| 600,000              | TENNET HOLDING BV 1.875% 13/06/2036 EMTN                      | EUR    | 462,297.83                    | 0.07        | 200,000              | EUROGRID GMBH 1.875% 10/06/2025 EMTN  | EUR    | 192,967.78                    | 0.03        |
| 431,000              | TENNET HOLDING BV 2.125% 17/11/2029 EMTN                      | EUR    | 392,242.34                    | 0.05        | 400,000              | EVONIK INDUSTRIES AG 02/09/2081 FRN   | EUR    | 302,786.02                    | 0.04        |
| 300,000              | UNILEVER FINANCE NETHERLANDS BV 1.750%<br>25/03/2030          | EUR    | 268,317.83                    | 0.04        | 600,000              | HANNOVER RUECK SE 08/10/2040 FRN  | EUR    | 455,629.89                    | 0.07        |
| 212,000              | VESTEDA FINANCE BV 0.750% 18/10/2031 EMTN                     | EUR    | 155,441.08                    | 0.02        | 200,000              | HANNOVER RUECK SE 09/10/2039 FRN  | EUR    | 149,675.30                    | 0.02        |
| 400,000              | VONOVIA FINANCE BV 1.000% 09/07/2030 EMTN                     | EUR    | 293,434.70                    | 0.04        | 150,000              | HEIDELBERGCEMENT AG 2.250% 03/06/2024<br>EMTN                                   | EUR    | 147,683.41                    | 0.02        |
| 200,000              | VONOVIA FINANCE BV 2.125% 22/03/2030 EMTN                     | EUR    | 162,635.97                    | 0.02        | 300,000              | INFINEON TECHNOLOGIES AG 0.625% 17/02/2025                                      | EUR    | 282,433.78                    | 0.04        |
| 100,000              | VONOVIA FINANCE BV 2.250% 15/12/2023 EMTN                     | EUR    | 98,390.23                     | 0.01        | 3,300,000            | KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU 0.010%<br>05/05/2027 EMTN                       | EUR    | 2,941,263.80                  | 0.42        |
| 300,000              | ZF EUROPE FINANCE BV 2.000% 23/02/2026                        | EUR    | 249,870.22                    | 0.04        | 1,800,000            | LANDESBANK BADEN-WUERTTEMBERG 0.375%<br>24/05/2024 EMTN                         | EUR    | 1,714,528.58                  | 0.25        |
|                      |   |        | <b>45,805,683.90</b>          | <b>6.61</b> | 4,500,000            | LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK ZCP<br>30/06/2031 EMTN                           | EUR    | 3,499,973.55                  | 0.51        |
|                      | <b>Allemagne</b>  |        |                               |             | 400,000              | LANXESS AG 1.750% 22/03/2028 EMTN   | EUR    | 339,232.75                    | 0.05        |
| 100,000              | ADIDAS AG 0.625% 10/09/2035                                   | EUR    | 68,054.40                     | 0.01        | 200,000              | LEG IMMOBILIEN SE 1.000% 19/11/2032   | EUR    | 128,997.03                    | 0.02        |
| 200,000              | ALLIANZ SE 05/07/2052 FRN EMTN                                | EUR    | 178,378.62                    | 0.03        | 500,000              | MERCK FINANCIAL SERVICES GMBH 0.500%<br>16/07/2028 EMTN                         | EUR    | 424,666.91                    | 0.06        |
| 3,400,000            | BUNDESobligation ZCP 05/04/2024                               | EUR    | 3,321,212.21                  | 0.47        | 900,000              | MERCK KGAA 09/09/2080 FRN   | EUR    | 780,038.44                    | 0.11        |
| 510,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/05/2035    | EUR    | 386,376.58                    | 0.06        | 700,000              | MERCK KGAA 12/12/2074 FRN   | EUR    | 678,627.76                    | 0.10        |
| 373,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/05/2036    | EUR    | 276,688.54                    | 0.04        | 400,000              | MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS-<br>GESELLSCHAFT AG IN MUENCHEN 26/05/2049<br>FRN | EUR    | 349,489.60                    | 0.05        |
| 333,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2026    | EUR    | 310,999.15                    | 0.04        | 2,150,000            | NRW BANK 0.375% 17/11/2026 EMTN   | EUR    | 1,950,447.84                  | 0.28        |
| 500,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2029    | EUR    | 436,943.82                    | 0.06        | 1,000,000            | NRW BANK 0.875% 10/11/2025 EMTN   | EUR    | 944,926.56                    | 0.14        |
| 900,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2030    | EUR    | 770,346.88                    | 0.11        | 1,500,000            | SCHAEFFLER AG 2.750% 12/10/2025 EMTN  | EUR    | 1,362,876.27                  | 0.20        |
| 440,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2050    | EUR    | 246,716.08                    | 0.04        | 195,000              | SYMRISE AG 1.250% 29/11/2025  | EUR    | 179,196.94                    | 0.03        |
| 160,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2050    | EUR    | 89,955.57                     | 0.01        | 500,000              | TALANX AG 05/12/2047 FRN  | EUR    | 427,444.41                    | 0.06        |
| 320,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE ZCP 15/08/2052    | EUR    | 171,937.82                    | 0.02        | 200,000              | VANTAGE TOWERS AG 0.375% 31/03/2027 EMTN  | EUR    | 170,947.82                    | 0.02        |
| 1,080,000            | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.250% 15/02/2027 | EUR    | 1,009,106.85                  | 0.15        | 300,000              | VONOVIA SE 0.250% 01/09/2028 EMTN   | EUR    | 228,938.68                    | 0.03        |
| 900,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.250% 15/02/2029 | EUR    | 808,192.84                    | 0.12        | 400,000              | VONOVIA SE 0.375% 16/06/2027 EMTN   | EUR    | 325,727.74                    | 0.05        |
| 910,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.250% 15/08/2028 | EUR    | 824,951.89                    | 0.12        | 300,000              | VONOVIA SE 0.625% 14/12/2029 EMTN   | EUR    | 218,138.36                    | 0.03        |
| 900,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.500% 15/02/2025 | EUR    | 874,999.64                    | 0.13        | 500,000              | VONOVIA SE 0.750% 01/09/2032 EMTN   | EUR    | 326,415.76                    | 0.05        |
| 1,312,000            | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.500% 15/02/2026 | EUR    | 1,258,019.52                  | 0.18        | 200,000              | ZF FINANCE GMBH 2.750% 25/05/2027 EMTN  | EUR    | 158,957.40                    | 0.02        |
| 600,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.500% 15/02/2028 | EUR    | 556,907.41                    | 0.08        |                      |   |        | <b>45,011,901.70</b>          | <b>6.50</b> |
| 800,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 0.500% 15/08/2027 | EUR    | 749,565.03                    | 0.11        |                      | <b>Espagne</b>  |        |                               |             |
| 550,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 1.250% 15/08/2048 | EUR    | 457,726.09                    | 0.07        | 1,000,000            | ADIF ALTA VELOCIDAD 0.550% 31/10/2031 EMTN                                      | EUR    | 786,459.26                    | 0.12        |
| 900,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 1.500% 15/05/2024 | EUR    | 898,889.08                    | 0.13        | 2,300,000            | ADIF ALTA VELOCIDAD 0.800% 05/07/2023   | EUR    | 2,276,302.62                  | 0.34        |
| 530,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 2.500% 04/07/2044 | EUR    | 562,126.39                    | 0.08        | 3,500,000            | ADIF ALTA VELOCIDAD 1.250% 04/05/2026 EMTN                                      | EUR    | 3,336,538.28                  | 0.48        |
| 550,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 2.500% 15/08/2046 | EUR    | 590,117.68                    | 0.09        | 2,612,000            | AUTONOMOUS COMMUNITY OF MADRID SPAIN<br>0.827% 30/07/2027                       | EUR    | 2,385,440.34                  | 0.34        |
| 275,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 3.250% 04/07/2042 | EUR    | 321,389.27                    | 0.05        | 100,000              | BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA<br>16/01/2030 FRN GMTN                       | EUR    | 88,457.25                     | 0.02        |
| 500,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 4.000% 04/01/2037 | EUR    | 608,338.72                    | 0.09        | 200,000              | BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA<br>24/03/2027 FRN GMTN                       | EUR    | 175,399.12                    | 0.03        |
| 400,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 4.750% 04/07/2034 | EUR    | 508,118.14                    | 0.07        | 100,000              | BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024<br>EMTN                                  | EUR    | 97,065.78                     | 0.02        |
| 600,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 4.750% 04/07/2040 | EUR    | 821,309.03                    | 0.12        | 100,000              | BANCO SANTANDER SA 0.200% 11/02/2028<br>EMTN                                    | EUR    | 81,415.95                     | 0.01        |
| 700,000              | BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND<br>BUNDESANLEIHE 5.500% 04/01/2031 | EUR    | 883,267.86                    | 0.13        | 200,000              | BANCO SANTANDER SA 26/01/2025 FRN EMTN  | EUR    | 191,430.16                    | 0.03        |
| 67,000               | COMMERZBANK AG 0.500% 04/12/2026 EMTN                         | EUR    | 58,763.37                     | 0.01        | 300,000              | CAIXABANK SA 0.375% 03/02/2025 EMTN   | EUR    | 278,357.06                    | 0.05        |
| 526,000              | COVESTRO AG 0.875% 03/02/2026 EMTN                            | EUR    | 474,609.49                    | 0.07        | 300,000              | CAIXABANK SA 0.750% 09/07/2026  | EUR    | 263,052.78                    | 0.04        |
|                      |   |        |                               |             | 300,000              | CAIXABANK SA 0.750% 18/04/2023 EMTN   | EUR    | 297,778.90                    | 0.04        |
|                      |   |        |                               |             | 100,000              | CAIXABANK SA 09/02/2029 FRN EMTN  | EUR    | 78,846.46                     | 0.01        |
|                      |   |        |                               |             | 500,000              | CAIXABANK SA 10/07/2026 FRN EMTN  | EUR    | 455,258.94                    | 0.07        |
|                      |   |        |                               |             | 300,000              | CAIXABANK SA 1.125% 27/03/2026 EMTN   | EUR    | 270,717.26                    | 0.04        |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.



## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    |
|----------------------|---|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|--|--------|-------------------------------|-------------|
| 1,100,000            | GOLDMAN SACHS GROUP INC/THE 30/04/2024 FRN EMTN   | EUR    | 1,079,140.21                  | 0.16        | 110,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.850% 30/06/2020                | EUR    | 46,645.51                     | 0.01        |
| 700,000              | INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP 0.300% 11/02/2028  | EUR    | 594,903.57                    | 0.09        | 193,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.200% 20/10/2025                | EUR    | 187,844.42                    | 0.03        |
| 200,000              | INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP 0.950% 23/05/2025  | EUR    | 189,292.30                    | 0.03        | 194,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.500% 20/02/2047                | EUR    | 146,360.69                    | 0.02        |
| 475,000              | INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP 1.250% 29/01/2027  | EUR    | 436,012.78                    | 0.06        | 273,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.650% 21/10/2024                | EUR    | 271,959.39                    | 0.04        |
| 190,000              | INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP 1.500% 23/05/2029  | EUR    | 168,955.82                    | 0.02        | 367,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.750% 20/10/2023                | EUR    | 367,628.91                    | 0.05        |
| 300,000              | INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES INC 1.800% 25/09/2026  | EUR    | 275,838.83                    | 0.04        | 120,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.100% 20/09/2117                | EUR    | 91,936.36                     | 0.01        |
| 100,000              | METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.375% 09/04/2024  | EUR    | 96,214.95                     | 0.01        | 280,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.150% 20/06/2044                | EUR    | 293,303.46                    | 0.04        |
| 500,000              | METROPOLITAN LIFE GLOBAL FUNDING I 0.550% 16/06/2027 EMTN   | EUR    | 435,141.27                    | 0.06        | 29,000               | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 3.800% 26/01/2062                | EUR    | 34,954.13                     | 0.01        |
| 300,000              | MORGAN STANLEY 1.750% 30/01/2025 GMTN   | EUR    | 288,977.09                    | 0.04        | 300,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.150% 15/03/2037                | EUR    | 341,254.04                    | 0.05        |
| 200,000              | MORGAN STANLEY 23/10/2026 FRN EMTN  | EUR    | 184,705.42                    | 0.03        | 100,000              | ERSTE GROUP BANK AG 0.375% 16/04/2024 EMTN               | EUR    | 95,568.61                     | 0.01        |
| 221,000              | MORGAN STANLEY 29/04/2033 FRN EMTN  | EUR    | 162,360.85                    | 0.02        | 100,000              | ERSTE GROUP BANK AG 07/06/2033 FRN EMTN                  | EUR    | 89,918.40                     | 0.01        |
| 1,000,000            | MORGAN STANLEY 29/10/2027 FRN   | EUR    | 861,243.42                    | 0.12        | 300,000              | ERSTE GROUP BANK AG 08/09/2031 FRN EMTN                  | EUR    | 254,592.76                    | 0.04        |
| 100,000              | NASDAQ INC 0.875% 13/02/2030  | EUR    | 77,022.56                     | 0.01        | 400,000              | ERSTE GROUP BANK AG 10/06/2030 FRN EMTN                  | EUR    | 345,226.88                    | 0.05        |
| 845,000              | NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING I 0.250% 04/10/2028 GMTN   | EUR    | 687,427.46                    | 0.10        | 300,000              | ERSTE GROUP BANK AG 1.500% 07/04/2026 EMTN               | EUR    | 277,734.52                    | 0.04        |
| 670,000              | NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING I 0.250% 23/01/2027 GMTN   | EUR    | 583,181.65                    | 0.08        | 900,000              | ERSTE GROUP BANK AG 16/11/2028 FRN EMTN                  | EUR    | 729,204.12                    | 0.11        |
| 200,000              | PEPSICO INC 0.400% 09/10/2032   | EUR    | 146,251.22                    | 0.02        | 100,000              | RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL AG 0.250% 22/01/2025 EMTN  | EUR    | 90,614.45                     | 0.01        |
| 200,000              | PEPSICO INC 0.875% 16/10/2039   | EUR    | 125,594.71                    | 0.02        | 100,000              | RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL AG 1.000% 04/12/2023 EMTN  | EUR    | 96,439.98                     | 0.01        |
| 300,000              | PROCTER & GAMBLE CO/THE 4.875% 11/05/2027   | EUR    | 322,799.39                    | 0.05        | 200,000              | TELEKOM FINANZMANAGEMENT GMBH 1.500% 07/12/2026          | EUR    | 186,601.17                    | 0.03        |
| 300,000              | THERMO FISHER SCIENTIFIC INC 0.875% 01/10/2031  | EUR    | 236,223.65                    | 0.03        | 900,000              | VERBUND AG 0.900% 01/04/2041                             | EUR    | 557,121.97                    | 0.08        |
| 100,000              | THERMO FISHER SCIENTIFIC INC 1.950% 24/07/2029  | EUR    | 90,640.90                     | 0.01        | 4,100,000            | VERBUND AG 1.500% 20/11/2024                             | EUR    | 3,999,850.28                  | 0.58        |
| 414,000              | VERIZON COMMUNICATIONS INC 0.375% 22/03/2029  | EUR    | 335,457.86                    | 0.05        |                      |  |        | <b>10,365,395.70</b>          | <b>1.50</b> |
| 613,000              | VERIZON COMMUNICATIONS INC 0.875% 08/04/2027  | EUR    | 547,434.56                    | 0.08        |                      | <b>Danemark</b>  |        |                               |             |
| 416,000              | VERIZON COMMUNICATIONS INC 1.125% 19/09/2035  | EUR    | 288,899.40                    | 0.04        | 600,000              | CARLSBERG BREWERIES AS 0.375% 30/06/2027                 | EUR    | 519,459.94                    | 0.07        |
| 600,000              | VERIZON COMMUNICATIONS INC 1.250% 08/04/2030  | EUR    | 501,438.94                    | 0.07        | 100,000              | CARLSBERG BREWERIES AS 0.625% 09/03/2030 EMTN            | EUR    | 79,143.01                     | 0.01        |
|                      |   |        | <b>17,443,403.33</b>          | <b>2.52</b> | 1,300,000            | KOMMUNEKREDIT 0.625% 21/11/2039                          | EUR    | 876,071.01                    | 0.12        |
|                      | <b>Supranational - Multinational</b>  |        |                               |             | 2,930,000            | KOMMUNEKREDIT 0.750% 05/07/2028 EMTN                     | EUR    | 2,596,753.84                  | 0.38        |
| 400,000              | EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCHAFT FUER DIE FINANZIERUNG VON EISENBAHNMATERIA 0.100% 20/05/2030 EMTN | EUR    | 320,825.76                    | 0.05        | 3,700,000            | KOMMUNEKREDIT 0.750% 18/05/2027 EMTN                     | EUR    | 3,363,771.71                  | 0.49        |
| 2,665,000            | EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCHAFT FUER DIE FINANZIERUNG VON EISENBAHNMATERIA 0.150% 10/10/2034 EMTN | EUR    | 1,862,056.53                  | 0.27        | 800,000              | ORSTED AS 09/12/3019 FRN                                 | EUR    | 675,746.31                    | 0.10        |
| 2,580,000            | EUROFIMA EUROPAISCHE GESELLSCHAFT FUER DIE FINANZIERUNG VON EISENBAHNMATERIA 0.250% 09/02/2024 EMTN | EUR    | 2,501,522.39                  | 0.36        | 500,000              | ORSTED AS 24/11/3017 FRN                                 | EUR    | 472,529.32                    | 0.07        |
| 440,000              | EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.500% 13/11/2037 EMTN   | EUR    | 304,560.51                    | 0.04        | 225,000              | ORSTED AS 2.875% 14/06/2033 EMTN                         | EUR    | 206,109.07                    | 0.03        |
| 2,950,000            | EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.000% 14/11/2042  | EUR    | 2,082,053.09                  | 0.30        |                      | <b>Royaume-Uni</b>                                       |        |                               |             |
| 4,000,000            | EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.250% 13/11/2026 EMTN   | EUR    | 3,787,201.24                  | 0.55        | 350,000              | AVIVA PLC FRN PERP                                       | GBP    | 317,520.90                    | 0.05        |
| 1,850,000            | EUROPEAN INVESTMENT BANK 1.500% 15/11/2047  | EUR    | 1,416,634.23                  | 0.20        | 800,000              | AVIVA PLC 04/12/2045 FRN EMTN                            | EUR    | 756,933.53                    | 0.12        |
| 1,350,000            | EUROPEAN UNION 0.400% 04/02/2037  | EUR    | 937,316.92                    | 0.14        | 200,000              | COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNERS PLC 0.700% 12/09/2031     | EUR    | 151,143.62                    | 0.02        |
| 1,000,000            | EUROPEAN UNION 1.250% 04/02/2043  | EUR    | 723,761.90                    | 0.10        | 500,000              | COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS PLC 1.125% 12/04/2029        | EUR    | 421,211.35                    | 0.06        |
| 1,000,000            | EUROPEAN UNION 2.625% 04/02/2048 EMTN   | EUR    | 946,786.49                    | 0.14        | 200,000              | COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS PLC 1.875% 18/03/2030        | EUR    | 173,367.63                    | 0.04        |
|                      |   |        | <b>14,882,719.06</b>          | <b>2.15</b> | 200,000              | COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS PLC 2.625% 06/11/2023 EMTN   | EUR    | 199,179.30                    | 0.03        |
|                      | <b>Autriche</b>   |        |                               |             | 400,000              | DIAGEO FINANCE PLC 1.000% 22/04/2025 EMTN                | EUR    | 380,615.56                    | 0.05        |
| 300,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND ZCP 20/02/2030  | EUR    | 247,437.91                    | 0.04        | 300,000              | HSBC HOLDINGS PLC 24/09/2029 FRN                         | EUR    | 234,386.61                    | 0.03        |
| 200,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND ZCP 20/02/2031  | EUR    | 159,912.70                    | 0.03        | 205,000              | LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS PLC 2.375% 09/04/2026 EMTN | EUR    | 195,270.37                    | 0.03        |
| 200,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND ZCP 20/10/2040  | EUR    | 117,811.83                    | 0.02        | 100,000              | NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.250% 22/07/2025            | EUR    | 91,291.47                     | 0.01        |
| 368,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.500% 20/04/2027   | EUR    | 339,405.30                    | 0.05        | 100,000              | NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 0.625% 19/04/2023 EMTN       | EUR    | 99,308.83                     | 0.01        |
| 642,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.750% 20/02/2028   | EUR    | 588,031.50                    | 0.08        | 400,000              | NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 25/07/2029 FRN EMTN          | EUR    | 374,510.11                    | 0.05        |
| 52,000               | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.750% 20/03/2051   | EUR    | 30,789.95                     | 0.00        | 400,000              | NATWEST GROUP PLC 06/09/2028 FRN EMTN                    | EUR    | 380,900.74                    | 0.06        |
| 400,000              | AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.750% 20/10/2026   | EUR    | 377,246.46                    | 0.05        | 502,000              | NATWEST GROUP PLC 14/09/2032 FRN EMTN                    | EUR    | 388,372.72                    | 0.06        |
|                      |   |        |                               |             | 455,000              | NATWEST GROUP PLC 26/02/2030 FRN EMTN                    | EUR    | 346,004.88                    | 0.05        |
|                      |   |        |                               |             | 800,000              | NATWEST MARKETS PLC 0.125% 12/11/2025 EMTN               | EUR    | 711,340.62                    | 0.10        |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    |
|----------------------|--|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|--|--------|-------------------------------|-------------|
| 558,000              | NATWEST MARKETS PLC 0.125% 18/06/2026 EMTN                   | EUR    | 482,536.78                    | 0.07        | 113,000              | BANK OF IRELAND GROUP PLC 10/05/2027 FRN EMTN  | EUR    | 95,902.37                     | 0.01        |
| 200,000              | NATWEST MARKETS PLC 2.750% 02/04/2025 EMTN                   | EUR    | 195,167.22                    | 0.03        | 100,000              | BANK OF IRELAND GROUP PLC 1.375% 29/08/2023 EMTN   | EUR    | 98,182.96                     | 0.01        |
| 600,000              | RENTOKIL INITIAL PLC 0.500% 14/10/2028 EMTN                  | EUR    | 478,120.81                    | 0.07        | 1,036,000            | CCEP FINANCE IRELAND DAC ZCP 06/09/2025  | EUR    | 941,461.33                    | 0.14        |
| 400,000              | SANTANDER UK GROUP HOLDINGS PLC 13/09/2029 FRN EMTN          | EUR    | 306,718.48                    | 0.04        | 406,000              | CCEP FINANCE IRELAND DAC 0.875% 06/05/2033   | EUR    | 291,014.53                    | 0.04        |
| 333,000              | SANTANDER UK GROUP HOLDINGS PLC 25/08/2028 FRN EMTN          | EUR    | 311,540.56                    | 0.04        | 2,070,000            | ESB FINANCE DAC 1.125% 11/06/2030 EMTN   | EUR    | 1,696,053.13                  | 0.24        |
| 100,000              | STANDARD CHARTERED PLC 09/09/2030 FRN                        | EUR    | 91,135.26                     | 0.01        | 300,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 0.200% 18/10/2030  | EUR    | 250,776.65                    | 0.04        |
| 200,000              | TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES PLC 0.375% 27/07/2029 EMTN | EUR    | 147,826.90                    | 0.02        | 200,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 0.550% 22/04/2041  | EUR    | 129,948.51                    | 0.02        |
| 500,000              | TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES PLC 0.875% 29/05/2026 EMTN | EUR    | 442,776.68                    | 0.06        | 265,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 1.000% 15/05/2026  | EUR    | 255,431.74                    | 0.04        |
| 200,000              | TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES PLC 1.375% 24/10/2023 EMTN | EUR    | 195,631.86                    | 0.03        | 250,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 1.100% 15/05/2029  | EUR    | 230,513.82                    | 0.03        |
| 185,000              | VODAFONE GROUP PLC 0.900% 24/11/2026 EMTN                    | EUR    | 168,347.72                    | 0.02        | 220,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 1.300% 15/05/2033  | EUR    | 191,498.69                    | 0.03        |
| 190,000              | VODAFONE GROUP PLC 1.125% 20/11/2025 EMTN                    | EUR    | 178,502.01                    | 0.03        | 85,000               | IRELAND GOVERNMENT BOND 1.500% 15/05/2050  | EUR    | 61,220.89                     | 0.01        |
|                      |  |        | <b>8,219,662.52</b>           | <b>1.19</b> | 250,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 2.000% 18/02/2045  | EUR    | 209,586.78                    | 0.03        |
|                      | <b>Belgique</b>  |        |                               |             | 160,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 2.400% 15/05/2030  | EUR    | 160,083.78                    | 0.02        |
| 500,000              | ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV 2.750% 17/03/2036 EMTN            | EUR    | 417,429.66                    | 0.06        | 100,000              | IRELAND GOVERNMENT BOND 3.400% 18/03/2024  | EUR    | 102,189.73                    | 0.01        |
| 200,000              | BELFIUS BANK SA 0.010% 15/10/2025 EMTN                       | EUR    | 181,054.51                    | 0.03        | 400,000              | KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES UNLTD CO 0.625% 20/09/2029                                    | EUR    | 316,459.51                    | 0.05        |
| 450,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.100% 22/06/2030                    | EUR    | 376,063.68                    | 0.05        | 1,000,000            | KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES UNLTD CO 2.375% 10/09/2025                                    | EUR    | 976,087.95                    | 0.14        |
| 300,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.400% 22/06/2040                    | EUR    | 190,931.71                    | 0.03        | 100,000              | SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS ULC 2.875% 15/01/2026   | EUR    | 96,670.45                     | 0.01        |
| 500,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.500% 22/10/2024                    | EUR    | 487,078.45                    | 0.07        | 450,000              | SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 1.500% 15/09/2027   | EUR    | 396,268.08                    | 0.06        |
| 100,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.650% 22/06/2071                    | EUR    | 43,273.28                     | 0.01        | 150,000              | ZURICH FINANCE IRELAND DESIGNATED ACTIVITY CO 17/09/2050 FRN EMTN                            | EUR    | 114,166.80                    | 0.02        |
| 679,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.800% 22/06/2027                    | EUR    | 635,937.86                    | 0.09        |                      |  |        | <b>7,724,178.23</b>           | <b>1.12</b> |
| 330,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.800% 22/06/2028                    | EUR    | 303,071.47                    | 0.04        |                      | <b>Finlande</b>  |        |                               |             |
| 345,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.000% 22/06/2026                    | EUR    | 331,864.40                    | 0.05        | 400,000              | BALDER FINLAND OYJ 1.000% 20/01/2029 EMTN  | EUR    | 276,758.77                    | 0.03        |
| 550,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.000% 22/06/2031                    | EUR    | 483,444.98                    | 0.07        | 120,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15/04/2052  | EUR    | 57,865.77                     | 0.01        |
| 180,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.600% 22/06/2047                    | EUR    | 134,630.89                    | 0.02        | 100,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 0.250% 15/09/2040  | EUR    | 63,603.61                     | 0.01        |
| 300,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.700% 22/06/2050                    | EUR    | 222,949.80                    | 0.03        | 176,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 0.500% 15/04/2026  | EUR    | 166,363.42                    | 0.02        |
| 190,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.900% 22/06/2038                    | EUR    | 162,188.14                    | 0.02        | 60,000               | FINLAND GOVERNMENT BOND 0.500% 15/04/2043 EMTN   | EUR    | 38,313.08                     | 0.01        |
| 500,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.250% 22/06/2023                    | EUR    | 502,196.49                    | 0.07        | 300,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 0.750% 15/04/2031  | EUR    | 257,172.69                    | 0.04        |
| 100,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.250% 22/06/2057                    | EUR    | 84,373.51                     | 0.01        | 137,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 1.125% 15/04/2034  | EUR    | 114,137.71                    | 0.02        |
| 324,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.750% 22/06/2045                    | EUR    | 356,015.16                    | 0.05        | 70,000               | FINLAND GOVERNMENT BOND 1.375% 15/04/2047  | EUR    | 53,687.94                     | 0.01        |
| 400,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 4.250% 28/03/2041                    | EUR    | 456,700.76                    | 0.07        | 200,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 1.500% 15/04/2023  | EUR    | 200,312.80                    | 0.03        |
| 325,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 4.500% 28/03/2026                    | EUR    | 351,369.71                    | 0.05        | 100,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 2.625% 04/07/2042  | EUR    | 96,096.86                     | 0.01        |
| 475,000              | BELGIUM GOVERNMENT BOND 5.000% 28/03/2035                    | EUR    | 571,439.11                    | 0.08        | 250,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 2.750% 04/07/2028  | EUR    | 254,161.41                    | 0.04        |
| 200,000              | KBC GROUP NV 01/03/2027 FRN EMTN                             | EUR    | 174,513.11                    | 0.03        | 116,000              | FINLAND GOVERNMENT BOND 4.000% 04/07/2025  | EUR    | 122,224.69                    | 0.02        |
| 600,000              | KBC GROUP NV 03/12/2029 FRN EMTN                             | EUR    | 533,212.56                    | 0.08        | 200,000              | KOIJAMO OYJ 1.625% 07/03/2025  | EUR    | 182,074.39                    | 0.03        |
| 400,000              | KBC GROUP NV 07/12/2031 FRN EMTN                             | EUR    | 320,613.04                    | 0.05        | 2,400,000            | KUNTARAHOITUS OYJ 0.750% 07/09/2027 EMTN   | EUR    | 2,171,942.74                  | 0.31        |
| 200,000              | KBC GROUP NV 0.750% 31/05/2031 EMTN                          | EUR    | 146,813.12                    | 0.02        | 600,000              | OP CORPORATE BANK PLC 09/06/2030 FRN   | EUR    | 541,723.06                    | 0.08        |
| 300,000              | KBC GROUP NV 29/03/2026 FRN EMTN                             | EUR    | 282,084.68                    | 0.04        | 1,030,000            | SAMPO OYJ 23/05/2049 FRN   | EUR    | 879,532.06                    | 0.13        |
| 100,000              | SOLVAY SA FRN PERP   | EUR    | 96,503.06                     | 0.01        | 100,000              | SATO OYJ 1.375% 24/02/2028   | EUR    | 76,588.43                     | 0.01        |
|                      |  |        | <b>7,845,753.14</b>           | <b>1.13</b> | 210,000              | STORA ENSO OYJ 0.625% 02/12/2030 EMTN  | EUR    | 156,177.56                    | 0.02        |
|                      | <b>Irlande</b>   |        |                               |             | 770,000              | UPM-KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028 EMTN   | EUR    | 612,965.58                    | 0.09        |
| 258,000              | AIB GROUP PLC 04/07/2026 FRN                                 | EUR    | 250,510.07                    | 0.04        | 487,000              | UPM-KYMMENE OYJ 2.250% 23/05/2029 EMTN   | EUR    | 431,342.02                    | 0.06        |
| 200,000              | AIB GROUP PLC 1.250% 28/05/2024 EMTN                         | EUR    | 191,702.18                    | 0.04        |                      |  |        | <b>6,753,044.59</b>           | <b>0.98</b> |
| 373,000              | AIB GROUP PLC 17/11/2027 FRN EMTN                            | EUR    | 311,913.25                    | 0.05        |                      | <b>Luxembourg</b>  |        |                               |             |
| 100,000              | AIB GROUP PLC 30/05/2031 FRN EMTN                            | EUR    | 87,148.12                     | 0.01        | 200,000              | AROUNDTOWN SA 1.625% 31/01/2028 EMTN   | EUR    | 157,100.41                    | 0.03        |
| 230,000              | ATLAS COPCO FINANCE DAC 0.750% 08/02/2032 EMTN               | EUR    | 172,009.49                    | 0.02        | 100,000              | CBRE GLOBAL INVESTORS OPEN-ENDED FUND SCA SICAV-SIF PAN EUROPEAN CORE FUND 0.900% 12/10/2029 | EUR    | 75,347.15                     | 0.01        |
| 100,000              | BANK OF IRELAND GROUP PLC 08/07/2024 FRN EMTN                | EUR    | 97,377.42                     | 0.01        | 200,000              | CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE SA 1.750% 25/03/2027 EMTN                                      | EUR    | 183,164.61                    | 0.03        |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal | Nom   | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI    | Quantité/<br>Nominal | Nom | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI |
|----------------------|---|--------|-------------------------------|-------------|----------------------|-----|--------|-------------------------------|----------|
| 635,000              | CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE SA 1.875% 19/01/2026 EMTN       | EUR    | 597,937.81                    | 0.09        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | DH EUROPE FINANCE II SARL 1.800% 18/09/2049                   | EUR    | 121,375.75                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | GRAND CITY PROPERTIES SA FRN PERP EMTN                        | EUR    | 140,415.65                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | GRAND CITY PROPERTIES SA 0.125% 11/01/2028 EMTN               | EUR    | 74,351.62                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | HANNOVER FINANCE LUXEMBOURG SA 30/06/2043 FRN                 | EUR    | 302,056.11                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 85,000               | HEIDELBERGCEMENT FINANCE LUXEMBOURG SA 1.750% 24/04/2028 EMTN | EUR    | 75,191.26                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 225,000              | HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG SA FRN PERP                         | EUR    | 211,754.60                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG SA 0.500% 23/04/2031                | EUR    | 70,685.96                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 175,000              | HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG SA 0.500% 29/11/2026 EMTN           | EUR    | 153,406.23                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 182,000              | HOLCIM FINANCE LUXEMBOURG SA 0.625% 19/01/2033 EMTN           | EUR    | 120,187.63                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 500,000              | JOHN DEERE CASH MANAGEMENT SA 2.200% 02/04/2032 EMTN          | EUR    | 444,974.60                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
| 170,000              | LOGICOR FINANCING SARL 0.875% 14/01/2031 EMTN                 | EUR    | 113,303.21                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 600,000              | LOGICOR FINANCING SARL 1.625% 15/07/2027 EMTN                 | EUR    | 503,312.90                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 1,000,000            | MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.375% 15/10/2028               | EUR    | 833,681.55                    | 0.12        |                      |     |        |                               |          |
| 900,000              | MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 0.750% 15/10/2032               | EUR    | 678,061.85                    | 0.10        |                      |     |        |                               |          |
| 600,000              | MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 2.250% 07/03/2039               | EUR    | 471,342.98                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 410,000              | MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.375% 15/10/2034               | EUR    | 389,287.28                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
| 68,000               | NESTLE FINANCE INTERNATIONAL LTD 1.500% 01/04/2030 EMTN       | EUR    | 60,141.93                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 138,000              | SEGRO CAPITAL SARL 0.500% 22/09/2031                          | EUR    | 95,633.57                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | SELP FINANCE SARL 1.500% 20/12/2026                           | EUR    | 85,548.19                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | SWISS RE FINANCE LUXEMBOURG SA 30/04/2050 FRN                 | EUR    | 79,828.30                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 204,000              | TYCO ELECTRONICS GROUP SA ZCP 16/02/2029                      | EUR    | 161,016.21                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>6,199,107.36</b>           | <b>0.90</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Suède</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | ATLAS COPCO AB 0.625% 30/08/2026 EMTN                         | EUR    | 90,475.90                     | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 400,000              | ESSITY AB 0.500% 03/02/2030                                   | EUR    | 310,310.96                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 1,700,000            | SBAB BANK AB 0.500% 13/05/2025 EMTN                           | EUR    | 1,584,775.68                  | 0.23        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 03/11/2031 FRN GMTN          | EUR    | 165,925.87                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
| 500,000              | SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 31/10/2028 FRN GMTN          | EUR    | 483,181.91                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 297,000              | SVENSKA HANDELSBANKEN AB 0.125% 03/11/2026 EMTN               | EUR    | 260,202.82                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 107,000              | SVENSKA HANDELSBANKEN AB 1.000% 15/04/2025 EMTN               | EUR    | 101,971.68                    | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 115,000              | TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034 EMTN                            | EUR    | 95,330.21                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 422,000              | VOLVO TREASURY AB 2.125% 01/09/2024 EMTN                      | EUR    | 413,718.48                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>3,505,893.51</b>           | <b>0.51</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Japon</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 1,300,000            | ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.336% 19/04/2027                    | EUR    | 1,125,245.91                  | 0.16        |                      |     |        |                               |          |
| 500,000              | ASAHI GROUP HOLDINGS LTD 0.541% 23/10/2028                    | EUR    | 410,850.22                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | MIZUHO FINANCIAL GROUP INC 06/09/2029 FRN                     | EUR    | 157,267.85                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 339,000              | NTT FINANCE CORP 0.399% 13/12/2028 EMTN                       | EUR    | 280,917.80                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 600,000              | TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD 1.375% 09/07/2032                | EUR    | 472,323.37                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 400,000              | TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD 2.250% 21/11/2026                | EUR    | 382,780.89                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD 3.000% 21/11/2030                | EUR    | 93,363.11                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>2,922,749.15</b>           | <b>0.42</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Lituanie</b>   |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 1,267,000            | AB IGNITIS GRUPE 1.875% 10/07/2028 EMTN                       | EUR    | 1,063,545.38                  | 0.16        |                      |     |        |                               |          |
| 1,700,000            | AB IGNITIS GRUPE 2.000% 14/07/2027 EMTN                       | EUR    | 1,487,401.59                  | 0.21        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>2,550,946.97</b>           | <b>0.37</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Suisse</b>   |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 500,000              | UBS AG/LONDON 0.010% 29/06/2026 EMTN                          | EUR    | 436,407.51                    | 0.06        |                      |     |        |                               |          |
| 520,000              | UBS AG/LONDON 0.010% 31/03/2026 EMTN                          | EUR    | 457,883.08                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 800,000              | UBS AG/LONDON 0.500% 31/03/2031 EMTN                          | EUR    | 599,040.27                    | 0.08        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | UBS GROUP AG 03/11/2026 FRN                                   | EUR    | 177,083.22                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | UBS GROUP AG 0.875% 03/11/2031                                | EUR    | 146,660.82                    | 0.02        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | UBS GROUP AG 21/03/2025 FRN EMTN                              | EUR    | 192,225.62                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>2,009,300.52</b>           | <b>0.29</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Norvège</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | DNB BANK ASA 20/03/2028 FRN                                   | EUR    | 294,665.74                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 365,000              | DNB BANK ASA 21/09/2027 FRN EMTN                              | EUR    | 357,642.98                    | 0.05        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | NORSK HYDRO ASA 1.125% 11/04/2025                             | EUR    | 93,402.27                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
| 1,000,000            | SPAREBANK 1 SR-BANK ASA 0.250% 09/11/2026 EMTN                | EUR    | 868,359.49                    | 0.13        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | SPAREBANK 1 SR-BANK ASA 15/07/2027 FRN EMTN                   | EUR    | 261,824.36                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 100,000              | STATKRAFT AS 2.875% 13/09/2029 EMTN                           | EUR    | 96,293.08                     | 0.01        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>1,972,187.92</b>           | <b>0.28</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Portugal</b>   |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 600,000              | BRISA-CONCESSAO RODOVIARIA SA 2.000% 22/03/2023 EMTN          | EUR    | 597,764.43                    | 0.09        |                      |     |        |                               |          |
| 1,000,000            | BRISA-CONCESSAO RODOVIARIA SA 2.375% 10/05/2027 EMTN          | EUR    | 965,518.27                    | 0.14        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>1,563,282.70</b>           | <b>0.23</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Jersey</b>   |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 1,420,000            | APTIV PLC 1.500% 10/03/2025                                   | EUR    | 1,331,317.21                  | 0.19        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>1,331,317.21</b>           | <b>0.19</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Australie</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 364,000              | NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD 2.125% 24/05/2028 GMTN            | EUR    | 335,540.83                    | 0.05        |                      |     |        |                               |          |
| 600,000              | TRANSURBAN FINANCE CO PTY LTD 1.450% 16/05/2029 EMTN          | EUR    | 492,687.32                    | 0.07        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | TRANSURBAN FINANCE CO PTY LTD 1.750% 29/03/2028 EMTN          | EUR    | 262,681.98                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | TRANSURBAN FINANCE CO PTY LTD 1.875% 16/09/2024 EMTN          | EUR    | 193,787.52                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>1,284,697.65</b>           | <b>0.19</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Singapour</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 1,175,000            | DBS GROUP HOLDINGS LTD 11/04/2028 FRN GMTN                    | EUR    | 1,155,783.64                  | 0.17        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>1,155,783.64</b>           | <b>0.17</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Nouvelle-Zélande</b>                                       |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 648,000              | ANZ NEW ZEALAND INT'L LTD/LONDON 0.200% 23/09/2027 EMTN       | EUR    | 539,289.51                    | 0.08        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | BNZ INTERNATIONAL FUNDING LTD/LONDON 0.375% 14/09/2024 GMTN   | EUR    | 284,654.24                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>823,943.75</b>             | <b>0.12</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Islande</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 200,000              | ISLANDSBANKI HF 19/01/2024 FRN GMTN                           | EUR    | 198,002.36                    | 0.03        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | LANDSBANKINN HF 0.500% 20/05/2024 EMTN                        | EUR    | 277,071.21                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
| 300,000              | LANDSBANKINN HF 1.000% 30/05/2023 EMTN                        | EUR    | 294,739.56                    | 0.04        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>769,813.13</b>             | <b>0.11</b> |                      |     |        |                               |          |
|                      | <b>Chili</b>  |        |                               |             |                      |     |        |                               |          |
| 510,000              | CHILE GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 0.830% 02/07/2031         | EUR    | 376,403.56                    | 0.05        |                      |     |        |                               |          |
| 500,000              | CHILE GOVERNMENT INTERNATIONAL BOND 1.250% 29/01/2040         | EUR    | 304,213.80                    | 0.05        |                      |     |        |                               |          |
|                      |   |        | <b>680,617.36</b>             | <b>0.10</b> |                      |     |        |                               |          |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022 (suite)

| Quantité/<br>Nominal                | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI     |
|-------------------------------------|--|--------|-------------------------------|--------------|
| <b>Mexique</b>                      |  |        |                               |              |
| 200,000                             | AMERICA MOVIL SAB DE CV 0.750% 26/06/2027 EMTN | EUR    | 175,105.51                    | 0.03         |
| 100,000                             | AMERICA MOVIL SAB DE CV 3.259% 22/07/2023      | EUR    | 100,252.45                    | 0.01         |
|                                     |  |        | <b>275,357.96</b>             | <b>0.04</b>  |
| <b>Canada</b>                       |  |        |                               |              |
| 100,000                             | GREAT-WEST LIFECO INC 1.750% 07/12/2026        | EUR    | 92,018.62                     | 0.01         |
| 100,000                             | MAGNA INTERNATIONAL INC 1.500% 25/09/2027      | EUR    | 88,278.66                     | 0.02         |
|                                     |  |        | <b>180,297.28</b>             | <b>0.03</b>  |
|                                     |  |        | <b>327,923,710.99</b>         | <b>47.36</b> |
| <b>Total du portefeuille-titres</b> |  |        | <b>633,198,538.84</b>         | <b>91.45</b> |

### Instruments financiers dérivés au 30/09/2022

| À recevoir                                     | À payer | Date<br>d'échéance | Engagement<br>en EUR  | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |              |
|--|---------|--------------------|-----------------------|--|--------------|
| <b>Contrats de change à terme de gré à gré</b> |         |                    |                       |  |              |
| 9,749,655.07                                   | EUR     | 97,770,607.19 NOK  | 19/10/2022            | 9,749,655.07   | 600,461.43   |
| 35,693,274.21                                  | EUR     | 30,871,344.50 GBP  | 19/10/2022            | 35,693,274.21  | 541,057.62   |
| 18,899,268.45                                  | EUR     | 202,973,882.59 SEK | 19/10/2022            | 18,899,268.45  | 236,336.81   |
| 204,015,112.36                                 | CZK     | 8,267,927.16 EUR   | 19/10/2022            | 8,267,927.16   | 12,783.07    |
| 1,490,847.31                                   | USD     | 1,517,873.39 EUR   | 19/10/2022            | 1,517,873.39   | 2,347.67     |
| 6,818.00                                       | CZK     | 276.74 EUR         | 19/10/2022            | 276.74   | 0.00         |
| 27,152,244.62                                  | EUR     | 3,652,192.61 EUR   | 19/10/2022            | 3,652,192.61   | (378.90)     |
| 17,622,106.06                                  | EUR     | 131,037,515.90 DKK | 19/10/2022            | 17,622,106.06  | (1,665.28)   |
| 570,146.79                                     | EUR     | 14,118,658.44 CZK  | 19/10/2022            | 570,146.79   | (2,911.34)   |
| 7,628,017.08                                   | CHF     | 7,926,409.64 EUR   | 19/10/2022            | 7,926,409.64   | (12,937.81)  |
| 17,583,692.87                                  | SEK     | 1,635,560.63 EUR   | 19/10/2022            | 1,635,560.63   | (18,784.85)  |
| 3,782,977.79                                   | GBP     | 4,336,030.02 EUR   | 19/10/2022            | 4,336,030.02   | (28,473.72)  |
| 26,892,410.92                                  | NOK     | 2,626,270.25 EUR   | 19/10/2022            | 2,626,270.25   | (109,727.89) |
| 6,602,633.76                                   | EUR     | 6,621,208.43 USD   | 19/10/2022            | 6,602,633.76   | (149,030.32) |
| 61,055,784.66                                  | EUR     | 59,673,107.52 CHF  | 19/10/2022            | 61,055,784.66  | (850,402.86) |
|  |         |                    | <b>180,155,409.44</b> | <b>218,673.63</b>                                    |              |

| Quantité  | Nom                         | Devise | Engagement<br>en EUR | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|---|-----------------------------|--------|----------------------|--|
| <b>Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt</b> |                             |        |                      |  |
| 5   | EURO-BTP FUTURE 08/12/2022  | EUR    | 559,900.00           | (24,979.34)  |
| 11  | EURO-BUND FUTURE 08/12/2022 | EUR    | 1,523,390.00         | (80,467.96)  |

| Quantité   | Nom                        | Devise | Engagement<br>en EUR  | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|----------------------------|--------|-----------------------|--|
| 16   | EURO-OAT FUTURE 08/12/2022 | EUR    | 2,113,920.00          | (95,840.00)  |
|  |                            |        | <b>4,197,210.00</b>   | <b>(201,287.30)</b>                                  |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>    |                            |        |                       | <b>17,386.33</b>                                     |
| <b>Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022</b> |                            |        |                       |  |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>                |                            |        | <b>633,198,538.84</b> | <b>91.45</b>   |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>    |                            |        | <b>17,386.33</b>      | <b>0.00</b>  |
| <b>Avoirs en banque</b>                            |                            |        | <b>61,402,307.65</b>  | <b>8.87</b>  |
| <b>Autres actifs et passifs</b>                    |                            |        | <b>(2,205,470.33)</b> | <b>(0.32)</b>  |
| <b>Total des actifs nets</b>                       |                            |        | <b>692,412,762.49</b> | <b>100.00</b>  |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Defensive

(Libellé en EUR)

### Statistiques

|   |            |     |                |                                   |            |     |         |
|---|------------|-----|----------------|-----------------------------------|------------|-----|---------|
| <b>Actifs nets</b>                            | 30/09/2022 | EUR | 725,983,732.84 | <b>Nombre d'actions</b>           |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 984,711,733.82 |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 | EUR | 779,393,976.32 | Capitalisation R (EUR)            | 30/09/2022 |     | 1,853   |
|   |            |     |                |                                   | 30/09/2021 |     | 4,744   |
|   |            |     |                |                                   | 30/09/2020 |     | 1,268   |
| <b>Valeur nette d'inventaire par action**</b> |            |     |                | Capitalisation X (EUR)            | 30/09/2022 |     | 74,217  |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 5,339.47       |                                   | 30/09/2021 |     | 107,729 |
|   | 30/09/2021 | EUR | 6,297.40       |                                   | 30/09/2020 |     | 91,237  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 5,930.32       | Capitalisation Z (EUR)            | 30/09/2022 |     | 20,954  |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 607.49         |                                   | 30/09/2021 |     | 22,235  |
|   | 30/09/2021 | EUR | 720.83         |                                   | 30/09/2020 |     | 21,716  |
|   | 30/09/2020 | EUR | 682.94         | Distribution P (EUR)              | 30/09/2022 |     | 143,286 |
| Capitalisation P Hedged (i) (CZK)             | 30/09/2022 | CZK | 5,569.80       |                                   | 30/09/2021 |     | 162,642 |
|   | 30/09/2021 | CZK | -              |                                   | 30/09/2020 |     | 143,059 |
|   | 30/09/2020 | CZK | -              | Distribution R (EUR)              | 30/09/2022 |     | 120     |
| Capitalisation R (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 624.74         |                                   | 30/09/2021 |     | 98      |
|   | 30/09/2021 | EUR | 736.86         |                                   | 30/09/2020 |     | 181     |
|   | 30/09/2020 | EUR | 693.95         | Distribution X (EUR)              | 30/09/2022 |     | 845     |
| Capitalisation X (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 513.96         |                                   | 30/09/2021 |     | 1,005   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 614.75         |                                   | 30/09/2020 |     | 1,108   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 587.11         | <b>Dividende</b>                  |            |     |         |
| Capitalisation Z (EUR)                        | 30/09/2022 | EUR | 5,091.84       | Distribution P (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 0.05    |
|   | 30/09/2021 | EUR | 5,969.39       | Distribution R (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 0.20    |
|   | 30/09/2020 | EUR | 5,587.87       | Distribution X (EUR)              | 14/12/2021 | EUR | 0.02    |
| Distribution P (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 1,687.19       | <b>Frais courants en %*</b>       |            |     |         |
|   | 30/09/2021 | EUR | 2,002.01       | Capitalisation I (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.88%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,896.87       | Capitalisation P (EUR)            | 30/09/2022 |     | 1.49%   |
| Distribution R (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 1,720.02       | Capitalisation P Hedged (i) (CZK) | 30/09/2022 |     | 1.51%   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 2,028.89       | Capitalisation R (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.89%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 1,912.67       | Capitalisation X (EUR)            | 30/09/2022 |     | 2.29%   |
| Distribution X (EUR)                          | 30/09/2022 | EUR | 239.40         | Capitalisation Z (EUR)            | 30/09/2022 |     | 0.28%   |
|   | 30/09/2021 | EUR | 286.37         | Distribution P (EUR)              | 30/09/2022 |     | 1.49%   |
|   | 30/09/2020 | EUR | 273.69         | Distribution R (EUR)              | 30/09/2022 |     | 0.89%   |
| <b>Nombre d'actions</b>                       |            |     |                | Distribution X (EUR)              | 30/09/2022 |     | 2.29%   |
| Capitalisation I (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 361            |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 545            |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 699            |                                   |            |     |         |
| Capitalisation P (EUR)                        | 30/09/2022 |     | 552,558        |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | 628,064        |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | 479,454        |                                   |            |     |         |
| Capitalisation P Hedged (i) (CZK)             | 30/09/2022 |     | 991            |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2021 |     | -              |                                   |            |     |         |
|   | 30/09/2020 |     | -              |                                   |            |     |         |

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 15).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Defensive

(Libellé en EUR)

### Statistiques (suite)

|  |            |         |
|--|------------|---------|
| Taux de rotation du portefeuille en %* | 30/09/2022 | (1.21%) |
|--|------------|---------|

\* Le taux de rotation du portefeuille a été calculé par l'Agent d'administration (Cf. note 15).

Le montant des frais courants correspond au montant des frais courants tels que mentionnés dans le dernier document d'informations clé pour l'investisseur (KIID) disponible à la date du présent rapport.

Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/vente des valeurs mobilières (le cas échéant). Ces frais, qui ne sont pas traités comme des frais d'exploitation, ne sont pas inclus dans le calcul des frais courants.

Les frais courants et le taux de rotation du portefeuille sont calculés pour les douze mois écoulés.

Les frais courants sont annualisés pour les périodes de moins d'un an. Le taux de rotation du portefeuille n'est pas annualisé pour les périodes de moins d'un an.

\*\* Valeur nette d'inventaire par action officielle intégrant un ajustement de swing pricing, le cas échéant.

## NN (L) Patrimonial Defensive

(Libellé en EUR)

### États financiers

#### État des actifs nets au 30/09/2022

|   | Notes |                        |
|---|-------|------------------------|
| <b>Total du portefeuille-titres</b>             | 2     | <b>694,551,973.92</b>  |
| Organismes de placement collectif               |       | 694,551,973.92         |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b> | 2     | <b>3,672,001.50</b>    |
| Contrats de change à terme gré à gré            |       | 448.33                 |
| Contrats à terme standardisés                   |       | 3,671,553.17           |
| <b>Avoirs en banque</b>                         |       | <b>46,314,645.96</b>   |
| <b>Dépôts de garantie</b>                       |       | <b>4,357,801.69</b>    |
| <b>Autres actifs</b>                            | 4     | <b>15,344,200.15</b>   |
| <b>Total des actifs</b>                         |       | <b>764,240,623.22</b>  |
| <b>Passif exigible</b>                          | 4     | <b>(38,256,890.38)</b> |
| <b>Total du passif</b>                          |       | <b>(38,256,890.38)</b> |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>       |       | <b>725,983,732.84</b>  |

#### État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé le 30/09/2022

|  | Notes |                         |
|--|-------|-------------------------|
| <b>Total des revenus</b>   | 2     | <b>92,659.93</b>        |
| Dividendes   |       | 92,659.93               |
| <b>Total des dépenses</b>  |       | <b>(8,826,758.50)</b>   |
| Commission de gestion  | 5     | (7,235,376.99)          |
| Commission forfaitaire de service  | 6     | (1,338,258.37)          |
| Commission de gestion overlay  | 7     | (29.92)                 |
| Taxe d'abonnement  | 10    | (44,049.41)             |
| Intérêts bancaires   |       | (209,043.81)            |
| <b>Résultat net des investissements</b>  |       | <b>(8,734,098.57)</b>   |
| Plus-values réalisées sur portefeuille-titres  | 2     | 12,904,333.43           |
| Moins-values réalisées sur portefeuille-titres   | 2     | (8,535,568.73)          |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers dérivés   |       | 32,494,496.30           |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers dérivés  |       | (27,185,200.04)         |
| Plus-values de change réalisées  |       | 725,360.02              |
| Moins-values de change réalisées   |       | (377,768.75)            |
| Variation des plus-values ou (moins-values) nettes non réalisées sur portefeuille-titres                   |       | (148,489,025.94)        |
| Variation des plus-values ou (moins-values)-values nettes non réalisées sur instruments financiers dérivés |       | 2,481,942.30            |
| <b>Résultat des opérations</b>   |       | <b>(144,715,529.98)</b> |
| Souscriptions  |       | 86,266,483.45           |
| Rachats  |       | (200,270,800.77)        |
| Distribution   |       | (8,153.68)              |
| Actifs nets au début de l'exercice   |       | 984,711,733.82          |
| <b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>  |       | <b>725,983,732.84</b>   |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

## NN (L) Patrimonial Defensives

(Libellé en EUR)

### Portefeuille-titres au 30/09/2022

| Quantité/<br>Nominal                     | Nom  | Devise | Valeur de<br>marché<br>en EUR | %<br>VNI     |
|--|--|--------|-------------------------------|--------------|
| <b>Organismes de placement collectif</b> |  |        |                               |              |
| <b>Fonds d'investissement ouvert</b>     |  |        |                               |              |
| <b>Luxembourg</b>                        |  |        |                               |              |
| 192                                      | NN (L) EMERGING MARKETS ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                | EUR    | 21,618,520.32                 | 2.98         |
| 1,408                                    | NN (L) EMERGING MARKETS HARD CURRENCY SOVEREIGN DEBT ESG OPTIMISED INDEX - I CAP EUR | EUR    | 5,159,503.36                  | 0.71         |
| 41,506                                   | NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR   | EUR    | 78,833,590.98                 | 10.86        |
| 289,495                                  | NN (L) EURO FIXED INCOME - I CAP EUR   | EUR    | 142,205,559.03                | 19.59        |
| 12,299                                   | NN (L) EURO LONG DURATION BOND - I CAP EUR   | EUR    | 81,510,508.64                 | 11.23        |
| 34,481                                   | NN (L) EUROMIX BOND - I CAP EUR  | EUR    | 110,651,942.67                | 15.24        |
| 1,351                                    | NN (L) EUROPEAN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR                        | EUR    | 7,418,705.77                  | 1.02         |
| 45,625                                   | NN (L) EUROPEAN EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 3,661,862.50                  | 0.50         |
| 710                                      | NN (L) EUROPEAN SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                                       | EUR    | 7,025,393.20                  | 0.97         |
| 1,788                                    | NN (L) FIRST CLASS STABLE YIELD OPPORTUNITIES - Z CAP EUR                            | EUR    | 8,489,763.72                  | 1.17         |
| 313                                      | NN (L) GLOBAL ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - I CAP USD                          | USD    | 1,828,918.12                  | 0.25         |
| 29,133                                   | NN (L) GLOBAL HIGH DIVIDEND - I CAP EUR  | EUR    | 19,484,150.40                 | 2.68         |
| 45,926                                   | NN (L) GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY - I CAP EUR   | EUR    | 27,157,880.84                 | 3.74         |
| 133,397                                  | NN (L) GREEN BOND SHORT DURATION - I CAP EUR   | EUR    | 60,913,072.11                 | 8.39         |
| 68                                       | NN (L) NORTH AMERICA ENHANCED INDEX SUSTAINABLE EQUITY - Z CAP EUR                   | EUR    | 47,311,631.04                 | 6.52         |
| 2,523                                    | NN (L) SOVEREIGN GREEN BOND - I CAP EUR  | EUR    | 19,013,302.77                 | 2.62         |
|  |  |        | <b>642,284,305.47</b>         | <b>88.47</b> |
| <b>Irlande</b>                           |  |        |                               |              |
| 2,716                                    | BERESFORD FUND PLC - NORTH AMERICA SUSTAINABLE EQUITY FUND                           | EUR    | 37,596,583.08                 | 5.18         |
|  |  |        | <b>37,596,583.08</b>          | <b>5.18</b>  |
| <b>Pays-Bas</b>                          |  |        |                               |              |
| 3,369                                    | NN ENHANCED INDEX SUSTAINABLE PACIFIC EQUITY FUND - Z DIS EUR                        | EUR    | 14,671,085.37                 | 2.02         |
|  |  |        | <b>14,671,085.37</b>          | <b>2.02</b>  |
|  |  |        | <b>694,551,973.92</b>         | <b>95.67</b> |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>      |  |        | <b>694,551,973.92</b>         | <b>95.67</b> |

### Instruments financiers dérivés au 30/09/2022

| À recevoir                                     | À payer      | Date<br>d'échéance | Engagement<br>en EUR | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|--------------|--------------------|----------------------|--|
| <b>Contrats de change à terme de gré à gré</b> |              |                    |                      |  |
| 6,659,251.55                                   | 269,758.80   | EUR 19/10/2022     | 269,758.80           | 531.63   |
| 782,642.97                                     | 31,836.76    | EUR 04/10/2022     | 31,836.76            | 14.85  |
| 36.85  | 905.52       | CZK 05/10/2022     | 36.85                | 0.00   |
| 905.52   | 36.75        | EUR 19/10/2022     | 36.75                | 0.00   |
| 44,256.00                                      | 1,092,770.70 | CZK 19/10/2022     | 44,256.00            | (98.15)  |
|  |              |                    | <b>345,925.16</b>    | <b>448.33</b>  |

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers.

| Quantité   | Nom                             | Devise | Engagement<br>en EUR   | Plus ou<br>(moins)-values<br>non réalisées<br>en EUR |
|--|---------------------------------|--------|------------------------|--|
| <b>Contrats à terme standardisés sur indices d'actions</b> |                                 |        |                        |  |
| (1,900)  | EURO STOXX 50 16/12/2022        | EUR    | 62,985,000.00          | 4,979,765.31   |
| (127)  | NASDAQ 100 E-MINI 16/12/2022    | USD    | 28,612,433.01          | 934,109.71   |
| 300  | S&P500 E-MINI FUTURE 16/12/2022 | USD    | 55,144,694.53          | (3,516,034.49)                                       |
|  |                                 |        | <b>146,742,127.54</b>  | <b>2,397,840.53</b>                                  |
| <b>Contrat à terme standardisé sur taux d'intérêt</b>      |                                 |        |                        |  |
| (622)  | US 10YR NOTE (CBT) 20/12/2022   | USD    | 71,150,793.65          | 1,273,712.64   |
|  |                                 |        | <b>71,150,793.65</b>   | <b>1,273,712.64</b>                                  |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>            |                                 |        | <b>3,672,001.50</b>    |  |
| <b>Récapitulatif des actifs nets au 30/09/2022</b>         |                                 |        |                        |  |
| <b>Total du portefeuille-titres</b>                        |                                 |        | <b>694,551,973.92</b>  | <b>95.67</b>   |
| <b>Total des instruments financiers dérivés</b>            |                                 |        | <b>3,672,001.50</b>    | <b>0.51</b>  |
| <b>Avoirs en banque</b>                                    |                                 |        | <b>46,314,645.96</b>   | <b>6.38</b>  |
| <b>Autres actifs et passifs</b>                            |                                 |        | <b>(18,554,888.54)</b> | <b>(2.56)</b>  |
| <b>Total des actifs nets</b>                               |                                 |        | <b>725,983,732.84</b>  | <b>100.00</b>  |

# Notes aux états financiers

## 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

NN (L) Patrimonial (le «Fonds» ou la «Société») est une Société d'Investissement à Capital Variable («SICAV») de droit luxembourgeois, constituée sous la forme d'une société anonyme en date du 9 juin 1986 pour une durée illimitée. Elle est régie par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, telle qu'amendée, relative aux organismes de placement collectif. Elle est née de la conversion à cette date du fonds de placement collectif Patrimonial créé en mai 1960.

L'Acte constitutif et les Statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg et déposés au Greffe du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, où ils peuvent être consultés et où des copies peuvent en être obtenues contre paiement des frais de greffe.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24 401.

Les classes d'actions suivantes sont actuellement proposées aux investisseurs:

| Dénomination de la classe d'actions | Description   |
|-------------------------------------|---|
| Capitalisation I                    | Actions de capitalisation réservées aux investisseurs institutionnels.  |
| Capitalisation N                    | Actions de capitalisation qui ne prévoient aucune remise et destinées aux investisseurs individuels du marché néerlandais. La commission de gestion maximale pour la Classe d'actions «N» est inférieure à la commission de gestion maximale de la Classe d'actions «P». La commission forfaitaire de service de la classe d'actions «N» est égale à la commission de service forfaitaire de la classe d'actions «P». Les commissions de souscription et de conversion ne sont pas applicables à ce type de classe d'actions.   |
| Capitalisation P                    | Actions de capitalisation destinées aux investisseurs individuels.  |
| Capitalisation P Hedged*            | Actions de capitalisation réservées aux investisseurs individuels et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Ces actions ont recours à des techniques de couverture du risque de change face à la devise de référence du compartiment.  |
| Capitalisation R                    | Actions de capitalisation destinées aux investisseurs individuels clients de distributeurs offrant des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commission séparés. Aucunes rétrocessions ni remises ne sont accordées. La commission de gestion maximale pour la classe d'actions «R» est inférieure à la commission de gestion maximale de la classe d'actions «P». La commission forfaitaire de service de la classe d'actions «R» est égale à la commission de service forfaitaire de la classe d'actions «P». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la classe d'actions «R» sont égales à celles de la classe d'actions «P».   |
| Capitalisation R Hedged*            | Actions de capitalisation destinées aux investisseurs individuels clients de distributeurs offrant des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commission séparés et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Aucunes rétrocessions ni remises ne sont accordées. La commission de gestion maximale pour la classe d'actions «R» est inférieure à la commission de gestion maximale de la classe d'actions «P». La commission forfaitaire de service de la classe d'actions «R» est égale à la commission de service forfaitaire de la classe d'actions «P». Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la classe d'actions «R» sont égales à celles de la classe d'actions «P». Ces actions ont recours à des techniques de couverture du risque de change face à la devise de référence du compartiment. |
| Capitalisation X                    | Actions de capitalisation destinées aux investisseurs individuels se différenciant cependant de la classe d'actions «P» par une commission de gestion supérieure et une distribution dans certains pays où les conditions de marché exigent une structure de frais supérieure.  |
| Capitalisation X Hedged*            | Actions de capitalisation destinées aux investisseurs individuels se différenciant cependant de la classe d'actions «P» par une commission de gestion supérieure et une distribution dans certains pays où les conditions de marché exigent une structure de frais supérieure, libellées en outre dans une autre devise que la devise de référence du compartiment. Ces actions ont recours à des techniques de couverture du risque de change face à la devise de référence du compartiment.   |

## Notes aux états financiers (suite)

| Dénomination de la classe d'actions | Description  |
|-------------------------------------|--|
| Capitalisation Z                    | Actions de capitalisation réservées aux investisseurs institutionnels qui, à la discrétion de la Société de gestion, ont signé un accord de gestion spécial («Accord spécial») en sus de leur convention de souscription au titre de leur investissement dans le Fonds.<br>Pour cette classe d'actions, la commission de gestion est imputée et collectée par la Société de gestion directement auprès de l'Actionnaire tel que déterminé dans l'Accord spécial.<br>L'investissement dans cette classe d'actions exige un montant de détention minimum de 5,000,000 EUR ou l'équivalent dans une autre devise.   |
| Distribution P                      | Actions de distribution destinées aux investisseurs individuels.   |
| Distribution P Hedged*              | Actions de distribution réservées aux investisseurs individuels et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment.<br>Ces actions ont recours à des techniques de couverture du risque de change face à la devise de référence du compartiment.  |
| Distribution R                      | Actions de distribution destinées aux investisseurs individuels clients de distributeurs offrant des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commission séparés. Aucune rétrocessions ni remises ne sont accordées. La commission de gestion maximale pour la classe d'actions «R» est inférieure à la commission de gestion maximale de la classe d'actions «P». La commission forfaitaire de service de la classe d'actions «R» est égale à la commission de service forfaitaire de la classe d'actions «P».<br>Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la classe d'actions «R» sont égales à celles de la classe d'actions «P».  |
| Distribution R Hedged*              | Actions de distribution destinées aux investisseurs individuels clients de distributeurs offrant des services de conseil en investissement sur la base d'accords de commission séparés et libellées dans une devise autre que la devise de référence du compartiment. Aucune rétrocessions ni remises ne sont accordées. La commission de gestion maximale pour la classe d'actions «R» est inférieure à la commission de gestion maximale de la classe d'actions «P». La commission forfaitaire de service de la classe d'actions «R» est égale à la commission de service forfaitaire de la classe d'actions «P».<br>Les commissions de souscription et de conversion maximales pour la classe d'actions «R» sont égales à celles de la classe d'actions «P».<br>Ces actions ont recours à des techniques de couverture du risque de change face à la devise de référence du compartiment. |
| Distribution X                      | Actions de distribution destinées aux investisseurs individuels se différenciant cependant de la classe d'actions «P» par une commission de gestion supérieure et une distribution dans certains pays où les conditions de marché exigent une structure de frais supérieure.   |

\* L'idée est de couvrir en tout ou partie la valeur des actifs nets dans la devise de référence du compartiment ou l'exposition en devise de certains actifs (mais non pas nécessairement tous) du compartiment concerné soit dans la devise de référence de la classe d'actions couverte soit dans une autre devise. De manière générale, l'objectif visé est de mettre en œuvre une telle couverture via le recours à des instruments financiers dérivés divers y compris, sans toutefois s'y limiter, des contrats de change à terme de gré à gré et des accords de swaps de change. Les bénéfices et les pertes associés à ces transactions de couverture sont affectés à la classe ou aux classes d'actions couverte(s) en devise.

Les techniques employées aux fins de la couverture des classes d'actions peuvent comprendre:

- i. des transactions de couverture destinées à réduire l'effet des fluctuations du taux de change entre la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée et la devise de référence du compartiment concerné (la «Couverture de la Devise de base»);
- ii. des transactions de couverture destinées à réduire l'effet des fluctuations du taux de change entre l'exposition en devise découlant des participations du compartiment concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée («Couverture du portefeuille au niveau de la classe d'actions»);
- iii. des transactions de couverture destinées à réduire les fluctuations du taux de change entre l'exposition en devise découlant des participations de l'indice de référence concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée («Couverture de l'indice de référence au niveau de la classe d'actions»);
- iv. des transactions de couverture destinées à réduire les fluctuations du taux de change fondées sur les corrélations entre les devises découlant des participations du compartiment concerné et la devise dans laquelle la classe d'actions est libellée («Couverture de substitution au niveau de la classe d'actions»).

Au 30 septembre 2022, seules la «Couverture de la Devise de base» et la «Couverture du portefeuille au niveau de la classe d'actions» étaient employées.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les compartiments de la Société ne proposent pas tous l'ensemble des classes d'actions.

## Notes aux états financiers (suite)

### Politiques d'investissement

Les actionnaires sont informés du fait que le détail des politiques d'investissement de chaque compartiment figure dans le prospectus, lequel sera tenu à la disposition des actionnaires auprès de la banque dépositaire et au siège social de la Société, dont les coordonnées sont communiquées dans le présent rapport. Le prospectus sera également adressé gratuitement à toute personne sur demande.

### Modifications

Le 19 août 2021, NN Group a annoncé avoir conclu un accord portant sur la vente de son gestionnaire d'actifs NN Investment Partners (NN IP) à Goldman Group, Inc. (Goldman Sachs). L'accord fait suite à une révision stratégique de NN IP annoncée le 26 avril 2021, aux termes de laquelle NN Group visait à perpétuer la création de valeur à long terme au bénéfice de toutes les parties prenantes. La transaction s'est conclue le 11 avril 2022. Jusqu'à la conclusion de la transaction, NN IP et Goldman Sachs ont continué d'agir en qualité d'entités distinctes.

Depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, déclenchée le 24 février 2022, les sanctions économiques et financières internationales imposées à la Russie ont entraîné des problèmes de liquidité sur les marchés financiers en général et sur les marchés russe, ukrainien et biélorusse en particulier. Les fonds ne détenant aucun investissement direct dans ces pays, l'impact est limité. Le Conseil d'administration suit en permanence l'évolution de la situation et s'efforcera toujours d'agir dans le meilleur intérêt des actionnaires de ses fonds.

## 2- SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont élaborés sur la base du principe comptable de la continuité d'exploitation et présentés conformément aux principes comptables généralement reconnus et à la réglementation en vigueur au Luxembourg.

### Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte de chaque compartiment. Les éléments d'actif et de passif exprimés en devises autres que la monnaie de compte du compartiment sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les revenus et charges exprimés en devises autres que la monnaie de compte du compartiment sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les différents postes repris dans les états financiers consolidés correspondent à la somme des postes équivalents dans les états financiers de chaque compartiment, convertis le cas échéant en euros, la devise de consolidation de la Société, aux cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 septembre 2022, les taux de change suivants s'appliquaient:

|         |          |     |         |         |     |
|---------|----------|-----|---------|---------|-----|
| 1 EUR = | 1.5237   | AUD | 1 EUR = | 10.6755 | NOK |
|         | 1.3461   | CAD |         | 10.8717 | SEK |
|         | 0.9642   | CHF |         | 0.9797  | USD |
|         | 24.5715  | CZK |         |         |     |
|         | 7.4354   | DKK |         |         |     |
|         | 0.8776   | GBP |         |         |     |
|         | 3.4847   | ILS |         |         |     |
|         | 141.7994 | JPY |         |         |     |

### Évaluation du portefeuille-titres

La valeur des actifs est déterminée sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société.

Les valeurs mobilières admises à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé sont évaluées aux derniers cours connus. Si ces valeurs mobilières sont négociées sur plusieurs marchés, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu de leur marché principal.

Les valeurs mobilières non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur un autre marché réglementé et les valeurs mobilières cotées ou négociées sur un tel marché, mais dont le dernier cours connu n'est pas représentatif, sont évaluées sur la base de leur valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi tel que déterminé par le Conseil d'administration du Fonds ou selon les modalités qu'il aura établies.

## Notes aux états financiers (suite)

Les instruments du marché monétaire et autres titres à court terme sont évalués sur la base de la méthode de l'amortissement linéaire sous réserve que ces instruments ou titres aient une maturité initiale ou résiduelle de moins de 12 mois au moment de leur achat par la Société et que leur dernier cours connu sur leur marché principal ne puisse être jugé représentatif de leur prix. La valeur des investissements en fonds d'investissement, cotés ou non, est déterminée sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire par action/part disponible.

Les obligations sont jugées saines (hors intérêts à recevoir) à l'exception de celles identifiées dans les portefeuilles-titres de chaque compartiment concerné. Le dernier cours connu pour les obligations est le cours acheteur.

Les plus-values ou moins-values réalisées sur portefeuille-titres sont calculées sur la base du coût moyen des titres vendus.

### Évaluation des instruments financiers dérivés

La valeur des actifs est déterminée sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société.

Les contrats de change à terme de gré à gré représentent des obligations d'achat ou de vente de devises sur la base de taux de change futurs déterminés à un prix fixe au moment de la conclusion des contrats. Les contrats de change à terme de gré à gré non expirés sont valorisés au dernier taux «à terme» disponible aux dates d'évaluation ou à la date du bilan et les plus-values ou (moins-values) non réalisées sont comptabilisées à cette occasion. Les évaluations à la juste valeur nettes positives des contrats de change à terme de gré à gré sont incluses à l'actif et les évaluations à la juste valeur nettes négatives au passif, au poste «Total des Instruments financiers dérivés» de l'État des actifs nets. Les plus-values ou (moins-values) réalisées et les variations des résultats non réalisés sont comptabilisées dans l'État des opérations et des variations des actifs nets.

Les contrats à terme standardisés sont valorisés sur la base du dernier cours de marché disponible. Les dépôts de garantie initiaux sont réalisés lors de la conclusion des contrats à terme standardisés. Les paiements de marge de variation sont effectués ou reçus en fonction de la fluctuation quotidienne de la valeur de marché du contrat et sont comptabilisés par le Fonds en tant que plus-value ou moins-value non réalisée. Les évaluations à la juste valeur nettes positives des instruments de contrats à terme standardisés sont incluses à l'actif et les évaluations à la juste valeur nettes négatives au passif, au poste «Total des Instruments financiers dérivés» de l'État des actifs nets. Les plus-values ou (moins-values) réalisées et les variations des résultats non réalisés sont comptabilisées dans l'État des opérations et des variations des actifs nets. Aux fins du calcul des avoirs nets par devise eu égard aux instruments financiers, les avoirs sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de la période.

### Revenus et Charges

Les dividendes sont comptabilisés nets de toute retenue à la source à la date de détachement (ex-date).

Les intérêts sont courus quotidiennement.

Les décotes sont provisionnées et les primes sont amorties en tant qu'ajustements des revenus d'intérêts sur obligations et autres instruments de créance.

### 3- MÉTHODE D'AJUSTEMENT DE LA VNI

La valeur nette d'inventaire par action d'un compartiment peut être diluée car le prix auquel les investisseurs souscrivent ou rachètent des actions du compartiment ne reflètent pas les frais de négociation et autres coûts encourus lorsque la négociation de titres est effectuée par le Gestionnaire d'investissement pour faciliter les flux entrants et sortants de capitaux liés à ces souscriptions ou rachats.

Afin de contrer cet impact, un mécanisme de *Swinging Single Pricing* (SSP) peut être appliqué pour compenser les frais de transaction attendus résultant de la différence entre les entrées et les sorties de capitaux. Si, un jour d'évaluation donné, le total des transactions nettes sur les actions d'un compartiment dépasse un seuil prédéterminé, la valeur nette d'inventaire par action peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de compenser les frais de transaction anticipés liés à ces entrées ou sorties nettes de capitaux respectivement par un facteur de fluctuation (*swing factor*) prédéterminé. Les entrées nettes et sorties nettes seront déterminées par le Conseil d'administration sur la base des dernières informations disponibles au moment du calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

Ce seuil prédéterminé ainsi que lesdits facteurs de fluctuation sont régulièrement revus et peuvent faire l'objet d'ajustements. Le *swing factor* (facteur de fluctuation) maximal est de 1.50% de la Valeur nette d'inventaire du compartiment concerné, sauf pour les compartiments investissant dans des instruments à revenu fixe qui peuvent appliquer un *swing factor* maximum de 3.00%.

## Notes aux états financiers (suite)

Dans des circonstances exceptionnelles, notamment d'importants volumes d'ordres de souscription, de rachat ou de conversion pouvant avoir une incidence défavorable sur les intérêts des Actionnaires, le Conseil d'administration peut, à son entière discrétion, autoriser une augmentation temporaire du facteur de fluctuation au-delà du facteur de fluctuation maximum. Les circonstances exceptionnelles du marché peuvent être caractérisées, entre autres, comme des périodes de volatilité accrue du marché, de manque de liquidité, de difficultés dans l'intermédiation des courtiers, de conditions de négociation désordonnées, de marchés disloqués, de déconnexion entre les prix du marché et les valorisations pouvant être le résultat de force majeure (actes de guerre, action industrielle, troubles civils ou cyber sabotage, entre autres).

Les niveaux actuels des seuils et des facteurs de fluctuation pour chaque compartiment sont communiqués et mis à jour sur le site Internet: [www.nnip.com](http://www.nnip.com).

La liste des compartiments qui ont appliqué le mécanisme de *swinging single pricing* durant la période sous revue clôturée au 30 septembre 2022 est comme suit:

| Compartiments                                    | Seuil | Souscriptions moyennant un facteur de fluctuation | Rachats moyennant un facteur de fluctuation |
|--|-------|---|---|
| NN (L) Patrimonial Aggressive                    | 1.00% | 0.01%   | 0.01%                                       |
| NN (L) Patrimonial Balanced                      | 1.00% | 0.00%   | 0.00%                                       |
| NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable | 1.00% | 0.15%   | 0.06%                                       |

Aucun facteur de fluctuation n'a été appliqué au compartiment NN (L) Patrimonial Defensive au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Les facteurs d'ajustement de la VNI communiqués correspondent aux facteurs actuellement applicables et peuvent ne pas correspondre aux facteurs effectivement appliqués au courant de l'exercice clôturé au 30 septembre 2022.

Au 30 septembre 2022, aucun ajustement de *swing pricing* n'a été appliqué.

#### 4- AUTRES ACTIFS ET PASSIF EXIGIBLE

Le poste «Autres actifs» comprend principalement les intérêts courus, les sommes à recevoir sur la vente de titres et autres instruments, les sommes à recevoir sur les souscriptions et autres créances.

Le poste «Passif exigible» comprend principalement les frais provisionnés, les montants à payer sur les achats de titres, les montants à payer sur les rachats et autres sommes à payer.

#### 5- COMMISSION DE GESTION

Conformément aux conditions de la «Convention de gestion collective de portefeuilles» conclue entre NN Investment Partners B.V. et le Fonds, les compartiments paient à NN Investment Partners B.V. une commission de gestion annuelle calculée sur l'actif net moyen de chaque classe d'actions comme décrit dans le tableau ci-dessous. Cette commission est payable mensuellement à terme échu.

Au 30 septembre 2022, les taux de commission de gestion effectifs au titre des classes d'actions actives étaient les suivants:

| Compartiments                                    | Commission de gestion (p.a.) |                 |                 |                 |                 |                  |
|--|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|
|  | Classe I (en %)              | Classe N (en %) | Classe P (en %) | Classe R (en %) | Classe X (en %) | Classe Z* (en %) |
| NN (L) Patrimonial Aggressive                    | 0.60                         | -               | 1.20            | 0.60            | 2.00            | 0.00             |
| NN (L) Patrimonial Balanced                      | 0.60                         | -               | 1.20            | 0.60            | 2.00            | 0.00             |
| NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable | 0.60                         | 0.50            | 1.20            | 0.60            | 2.00            | -                |
| NN (L) Patrimonial Defensive                     | 0.60                         | -               | 1.20            | 0.60            | 2.00            | 0.00             |

\* Pour cette classe d'actions, la commission de gestion n'est pas imputée au niveau de la classe d'actions. En lieu et place, une commission de gestion spécifique est prélevée et collectée par la Société de gestion directement auprès des actionnaires.

## Notes aux états financiers (suite)

Dans le cas d'un investissement en OPCVM et autres OPC cibles et lorsque la Société de gestion ou le Gestionnaire par délégation perçoit une commission de gestion imputée directement sur les actifs de ces OPCVM et autres OPC, ces paiements seront déduits de la rémunération payable à la Société de gestion ou au Gestionnaire par délégation.

Si les commissions de gestion versées par les fonds tiers excèdent les commissions de gestion à payer par les compartiments du Fonds, le solde («excédent des commissions de gestion») est comptabilisé au poste «Autres revenus» de l'État des opérations et de la variation de l'actif net.

Les compartiments NN (L) Patrimonial Aggressive, NN (L) Patrimonial Balanced et NN (L) Patrimonial Defensive détiennent plus de 50% de leurs actifs nets respectifs dans des autres OPCVM/OCI, gérés directement ou par délégation par la même Société de gestion. Les taux de commission de gestion maximums facturés à ces compartiments ainsi qu'aux OPCVM/OPC dans lesquels ils sont investis sont les suivants:

| Compartiment  | Taux de commission de gestion, en % |
|---|-------------------------------------|
| NN (L) Emerging Markets Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR*  | -                                   |
| NN (L) Euro Credit - I Cap EUR  | 0.36                                |
| NN (L) Euro Fixed Income - I Cap EUR  | 0.36                                |
| NN (L) Euro Long Duration Bond - I Cap EUR  | 0.36                                |
| NN (L) Euromix Bond - I Cap EUR   | 0.36                                |
| NN (L) European Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap EUR   | 0.08                                |
| NN (L) European Equity - I Cap EUR  | 0.48                                |
| NN (L) European Sustainable Equity - Z Cap EUR*   | -                                   |
| NN (L) First Class Stable Yield Opportunities - Z Cap EUR*  | -                                   |
| NN (L) Global Enhanced Index Sustainable Equity - I Cap USD   | 0.08                                |
| NN (L) Global High Dividend - I Cap EUR   | 0.60                                |
| NN (L) Global Sustainable Equity - I Cap EUR  | 0.60                                |
| NN (L) Green Bond Short Duration - I Cap EUR  | 0.36                                |
| NN (L) International Emerging Markets Hard Currency Sovereign Debt ESG Optimised Index - I Cap EUR (hedged i) | 0.25                                |
| NN (L) Japan Equity - Z Cap EUR*  | -                                   |
| NN (L) North America Enhanced Index Sustainable Equity - Z Cap EUR*   | -                                   |
| NN (L) Sovereign Green Bond - I Cap EUR   | 0.36                                |
| NN Enhanced Index Sustainable Pacific Equity Fund - Z DIS EUR   | -                                   |

\* Pour cette classe d'actions, la commission de gestion n'est pas imputée au niveau de la classe d'actions. En lieu et place, une commission de gestion spécifique est prélevée et collectée par la Société de gestion directement auprès des actionnaires.

### 6- COMMISSION FORFAITAIRE DE SERVICE

Une commission forfaitaire de service est imputée au niveau des classes d'actions de chaque compartiment. La commission forfaitaire de service est versée à la Société de gestion et employée par cette dernière pour régler, au nom de la Société, les frais d'administration, la commission de Banque dépositaire, les frais d'agent de transfert, la taxe d'abonnement belge et d'autres frais d'exploitation et administratifs courants facturés à la Société.

La commission forfaitaire de service est forfaitaire dans la mesure où la Société de gestion supportera tout montant supérieur à la commission forfaitaire de service annuelle applicable à chaque classe d'actions dans chacun des compartiments.

En revanche, la Société de gestion sera habilitée à retenir tout montant correspondant à une commission de service imputée à la classe d'actions supérieur aux frais associés effectivement encourus par la classe d'actions concernée.

Cette commission, calculée sur l'actif net moyen de chaque classe d'actions, est payable mensuellement à terme échu.

## Notes aux états financiers (suite)

Au 30 septembre 2022, les taux de commission forfaitaire de service effectifs au titre des classes d'actions actives étaient les suivants:

| Compartiments                                    | Commission forfaitaire de service (p.a.) |                    |                    |                    |                    |                     |
|--|--|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
|  | Classe I<br>(en %)                       | Classe N<br>(en %) | Classe P<br>(en %) | Classe R<br>(en %) | Classe X<br>(en %) | Classe Z*<br>(en %) |
| NN (L) Patrimonial Aggressive                    | 0.15                                     | -                  | 0.15               | 0.15               | 0.15               | 0.15                |
| NN (L) Patrimonial Balanced                      | 0.15                                     | -                  | 0.15               | 0.15               | 0.15               | 0.15                |
| NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable | 0.20                                     | 0.20               | 0.20               | 0.20               | 0.20               | -                   |
| NN (L) Patrimonial Defensive                     | 0.15                                     | -                  | 0.15               | 0.15               | 0.15               | 0.15                |

\* Pour cette classe d'actions, une commission de service est imputée pour couvrir les dépenses administratives et de garde des actifs ainsi que d'autres frais opérationnels courants et administratifs.

### 7- COMMISSION DE GESTION OVERLAY

La Société de gestion peut être habilitée à percevoir une Commission de gestion *overlay* par classe d'actions uniforme d'un maximum de 0.04% qui devra être payée sur les actifs de la classe d'actions concernée et sur la base des coûts réels. La Commission de gestion *overlay* par classe d'actions est provisionnée à l'occasion de chaque calcul de la Valeur nette d'inventaire et est définie comme un maximum en ce sens que la Société de gestion peut décider de réduire la Commission de gestion *overlay* imputée à la classe d'actions respective si les économies d'échelle le permettent.

La Commission de gestion *overlay* sera applicable à toutes les Classes d'actions couvertes en devises ainsi qu'à toutes les classes d'actions couvertes en duration. Dans le cas des classes d'actions Z, ces commissions peuvent être précisées dans l'Accord spécial, ces dernières étant prélevées et collectées par la Société de gestion directement auprès de l'Actionnaire et non pas directement sur la classe d'actions concernée.

As 30 septembre 2022, les commission de gestion *overlay* s'élèvent à 0.021%.

### 8- COMMISSIONS POUR SERVICES FISCAUX AVANCÉS

Dans le but d'optimiser la performance de la Société et/ou des compartiments concernés, la Société de gestion peut dans certains cas chercher à obtenir une récupération ou à bénéficier d'un abattement fiscal qui ne seraient pas recherchés par la Banque dépositaire et à laquelle/auquel il serait par ailleurs renoncé. La fourniture de ces services spécifiques doit être considérée comme un service complémentaire de la Société de gestion à l'égard des compartiments concernés. Dans le cas d'une issue positive, la Société de gestion peut prétendre à la perception d'une commission en rémunération desdits services. Une telle commission correspond à un pourcentage donné des montants d'impôts recouverts ou autrement économisés en conséquence de la fourniture du service et des montants d'un maximum de 15% de l'impôt recouvert économisés. Si le recouvrement n'aboutit pas, la Société et/ou les compartiments concernés ne se verront pas facturer les services leur ayant été fournis.

### 9- FRAIS DE TRANSACTION

Les compartiments du Fonds ont encouru des frais de transaction ayant été définis comme des commissions de courtage relatives aux achats et aux ventes de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire et d'instruments financiers dérivés (ou d'autres actifs éligibles négociés par les compartiments) et/ou des commissions relatives aux souscriptions ou aux rachats d'actions/de parts d'OPCVM/OPC, le cas échéant.

Dans le cas d'investissements croisés ou d'un investissement en actions/parts d'autres OPCVM et/ou autres OPC gérés directement ou par délégation par la Société de gestion (les «fonds NNIP»), aucun frais de transaction n'est applicable. Les frais de transaction sont inclus dans le prix d'achat/de vente des valeurs mobilières.

Pour l'exercice clôturé le 30 septembre 2022, le montant des frais de transaction encourus par chaque compartiment est détaillé dans le tableau suivant:

| Compartiments                                    | Devise | Frais de transaction |
|--|--------|----------------------|
| NN (L) Patrimonial Aggressive                    | EUR    | 38,993.00            |
| NN (L) Patrimonial Balanced                      | EUR    | 98,362.00            |
| NN (L) Patrimonial Balanced European Sustainable | EUR    | 453,152.83           |
| NN (L) Patrimonial Defensive                     | EUR    | 44,074.00            |

## Notes aux états financiers (suite)

### 10- TAXE D'ABONNEMENT

La Société est soumise au Luxembourg à une taxe d'abonnement de 0.01% par an de son actif net de toutes les actions réservées aux investisseurs institutionnels et de 0.05% par an de son actif net de toutes les autres actions.

Cette taxe est payable trimestriellement et calculée sur la valeur nette d'inventaire à la fin du trimestre civil concerné.

Cette taxe n'est pas due sur la partie des actifs de la Société placée dans d'autres OPC déjà soumis à cette taxe au Luxembourg.

### 11- AUTRES REVENUS

Ce poste comprend principalement les revenus des paiements de consentement («consent payment income») et les revenus des pénalités en espèces du règlement du dépositaire central de titres (CSDR).

### 12- CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE-TITRES

Ces changements sont tenus à la disposition des actionnaires auprès de la banque dépositaire et au siège social de la Société, dont les coordonnées sont communiquées dans le présent rapport. Ils seront également adressés gratuitement à toute personne sur demande.

### 13- RÉGLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES («SECURITIES FINANCING TRANSACTION REGULATION», «SFTR»)

Au 30 septembre 2022, le Fonds n'utilise aucun instrument ou opération relevant du champ d'application du SFTR.

### 14- INFORMATION AUX ACTIONNAIRES

En vertu de la loi-programme belge du 22 décembre 2003 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, une taxe de 0.06% l'an a été appliquée à l'ensemble des fonds provenant de Belgique placés dans la Société au 31 décembre de l'année précédente. Ce taux a été porté à 0.07% l'an à partir de 2005, puis à 0.08% l'an à partir de 2007, à 0.0965% à partir de 2013 et a été ramené à 0.0925% depuis 2014.

La Société a déposé une plainte à l'encontre de l'État belge auprès de la Commission européenne en vue de faire reconnaître le caractère contraire de cette taxe au droit communautaire. Cette plainte a été rejetée par la Commission européenne. Faisant suite à une autre plainte introduite par la Société devant les tribunaux belges, le Tribunal de Première instance de Bruxelles a rendu un jugement positif condamnant l'État belge à rembourser les montants indûment payés. L'État belge a cependant fait appel de cette décision. Le 29 novembre 2018, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu sa décision. La décision de la Cour a confirmé l'arrêt du Tribunal de Première instance de Bruxelles qui avait condamné l'État belge à rembourser l'impôt annuel belge prélevé sur le fonds luxembourgeois. L'État belge a interjeté appel devant la Cour de cassation belge. Le 13 avril 2022, la décision de la Cour suprême belge a été rendue publique: la Cour suprême a annulé la décision favorable de la Cour d'appel de Bruxelles, ce qui revient à refuser un remboursement aux demandeurs. La Cour d'appel de Liège doit prendre une décision finale, actuellement en attente. En notre qualité de Société de gestion du fonds, nous examinons s'il est possible d'introduire des arguments juridiques supplémentaires devant la Cour d'appel de Liège.

### 15- TAUX DE ROTATION DU PORTEFEUILLE

Le Taux de rotation du portefeuille est un indicateur de la pertinence des coûts additionnels encourus par un fonds lors de l'achat et la vente d'investissements conformément à sa politique d'investissement.

## Notes aux états financiers (suite)

Taux de rotation du portefeuille est calculé conformément à la méthode décrite ci-dessous:

$$\text{Taux de rotation} = [(\text{Total 1} - \text{Total 2}) / M] * 100$$

Total 1 = Total des opérations sur titres durant la période = X + Y

X = achats

Y = ventes

Total 2 = total des transactions en capital durant la période = S + R

S = souscriptions

R = redemptions

M = actifs nets moyens

Le Taux de rotation du portefeuille est exprimé sous la forme d'un pourcentage.

### 16- ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Aucun événement significatif devant être signalé n'est survenu.

---

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

**Méthode de calcul de l'exposition globale conformément aux dispositions de la Circulaire 11/512 de la CSSF.**

**Approche par les engagements:**

L'approche par les engagements est employée pour contrôler et mesurer l'exposition globale de tous les compartiments.

---

## Autres informations aux actionnaires (non auditée)

Toutes les informations destinées aux actionnaires figurant aux pages 53 à 102 (y compris, entre autres, les informations relatives au SFDR pour les compartiments relevant de la définition des articles 6, 8 et 9) ne sont pas auditées.

### **Classification du règlement sur les informations financières durables (SFDR)**

#### **Article 6 Compartiments**

##### **Taxonomie UE**

Les investissements sous-jacents aux compartiments ne tiennent pas compte des critères de l'UE relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

#### **Compartiments Article 8 et Compartiments Article 9**

**Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit: NN (L) Patrimonial Aggressive

Identifiant d'entité juridique : 549300JGZFRRZ578258

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?**

**Oui**    **X Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Au cours de la période considérée, les normes techniques de réglementation du SFDR n'étaient pas encore applicables et le modèle d'informations précontractuelles inclus dans les normes techniques de réglementation du SFDR (annexe II) n'était pas encore disponible pour ce Compartiment. Au cours de la période considérée, le prospectus ne mentionnait aucun engagement explicite à investir dans des investissements durables tels que définis dans le SFDR. Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, mais ils n'ont pas été identifiés dans le prospectus qui s'appliquait au cours de la période considérée.

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Plus précisément :

1. Limitation des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les

sociétés impliquées dans des comportements controversés.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion, telles qu'elles sont énoncées dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs ayant tiré un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires, conformément aux seuils établis dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion et dans le Cadre d'investissement responsable de la Société de gestion, d'activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Ceci a été vérifié quotidiennement dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Les informations externes provenant des fournisseurs de données ESG servent à évaluer si les sociétés exercent les activités susmentionnées.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été effectué dans les pays contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des embargos sur les armes. De même, aucun investissement n'est effectué dans les pays inscrits sur la liste du Groupe d'action financière et qui font l'objet d'un « Appel à l'action ». Au cours de la période considérée, les pays exclus pour ces motifs étaient les suivants : République centrafricaine, Cuba, Corée du Nord, Iran, Libye, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Syrie.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action » ».

## 3. Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant l'approche du Gestionnaire en matière d'intégration ESG.

Le but initial était d'utiliser les informations ESG dans l'évaluation des sociétés afin d'identifier les risques ou les opportunités dans le domaine ESG. L'objectif est donc axé sur le processus d'investissement et non sur la réalisation de certains résultats. Au cours de la période considérée, et conformément à l'objectif, les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la majorité des investissements ont été (1) identifiés sur la base de leur importance, (2) évalués de façon cohérente tout au long du processus d'investissement et (3) systématiquement documentés. Les informations supplémentaires fournies par les données ESG ont été utilisées pour atténuer les risques et exploiter de nouvelles opportunités d'investissement.

Re 1. Le Cadre d'importance de NN IP s'applique aux entreprises dont les facteurs ESG sont pertinents (importants) pour les secteurs concernés. Le cadre s'articule autour de quatre piliers : le modèle économique, la gouvernance, les facteurs environnementaux et les facteurs sociaux. Les facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux sont à leur tour subdivisés en thèmes spécifiques.

Re 2. L'évaluation précédente a donné lieu à un grand nombre de points de données qui concourent à l'établissement d'une note ESG globale. Cette note ESG et/ou les données sous-jacentes influencent l'évaluation de la société faite en interne. Une note ESG plus élevée a, toutes choses étant égales par ailleurs, une influence positive sur l'évaluation d'une société.

Re 3. La note ESG et l'analyse des informations sous-jacentes influencent l'évaluation d'une société ; cette information figure dans le dossier d'investissement.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Notation ESG

pondérée moyenne par rapport à l'Indice/Indice de référence ».

4. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements agissaient conformément à la législation applicable et aux normes internationalement reconnues : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque société est testée en continu pour détecter toute violation des « Normes mondiales ». Les sociétés « non conformes » aux Normes mondiales ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail si une violation des Normes mondiales avait été commise. En cas de violation, un dialogue a été engagé avec ces sociétés dans le but de mettre fin à cette violation et/ou d'en atténuer l'impact. Lorsqu'un tel résultat a été jugé improbable, les sociétés ont été exclues. La liste des sociétés exclues sur la base de violations des Normes mondiales a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues », par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies ».

5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement

- Engagement fondé sur des normes : Conformément à la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, le Compartiment exclura les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, sans s'y limiter, le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux. Le respect des critères d'investissement responsable fondés sur des normes repose sur des seuils de revenus prédéfinis, comme indiqué dans la Politique d'investissement responsable de NN IP, et s'appuie sur des données tierces. S'il existe des indices solides qu'un émetteur peut ne pas satisfaire à l'une des exigences minimales de la Société de gestion sur la base de ses critères d'investissement responsable fondés sur des normes, alors une évaluation est réalisée pour déterminer s'il y a violation de ces critères. S'il est considéré que, par le biais de l'engagement, le comportement et les pratiques des sociétés bénéficiaires des investissements peuvent être corrigés, cette approche sera privilégiée par rapport à une cession des titres correspondants. Pour connaître le niveau actuel des seuils et les activités récentes, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de NN IP disponible sur le site Internet.

- Engagement concernant les controverses : chaque société a été testée en continu pour détecter l'existence de controverses ESG. Les controverses ESG sont évaluées par un fournisseur de données indépendant et une note leur est attribuée (1 = note la plus basse, 5 = note la plus élevée). Les sociétés dont la note de controverse est de 4 ou 5 ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail s'il y avait eu violation des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion. Sur la base de cette recherche, il est décidé s'il convient de s'engager auprès de la société ou de l'inscrire sur la liste d'exclusion. La liste des sociétés exclues sur la base de ces controverses a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses ».

6. Intensité en carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité en carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité en carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

| <b>Indicateur</b>   | <b>Portefeuille</b>   | <b>Indice de référence</b> |
|---|---|----------------------------|
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)   | 100,42  | 205,07                     |
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible             |

...et par rapport aux périodes précédentes ?

| Indicateur  | 2022  |                     | 2021         |                     |
|---|---|---------------------|--------------|---------------------|
|   | Portefeuille  | Indice de référence | Portefeuille | Indice de référence |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |              |                     |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |              |                     |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |              |                     |
| Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)   | 100,42  | 205,07              |              |                     |
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible      |              |                     |

### ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, les indicateurs concernant les principales incidences négatives n'étaient pas encore appliqués. Toutefois, au cours de la période considérée, les éléments relatifs aux principales incidences négatives ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cette intégration a eu lieu au moyen des critères de restriction relatifs à l'investissement responsable et de l'Actionnariat actif, ainsi que des documents de politique de la Société de gestion. Au cours de ce processus, les principales incidences négatives suivantes ont été prises en considération :

- Principale incidence négative 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles)

- Principale incidence négative 4 : exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement concernant les controverses et l'engagement thématique, et le vote)

- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, le vote et l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 13 : diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (via le vote et l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)
- Principale incidence négative 16. Pays bénéficiaires des investissements soumis à des violations des principes sociaux (via des critères de restriction)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

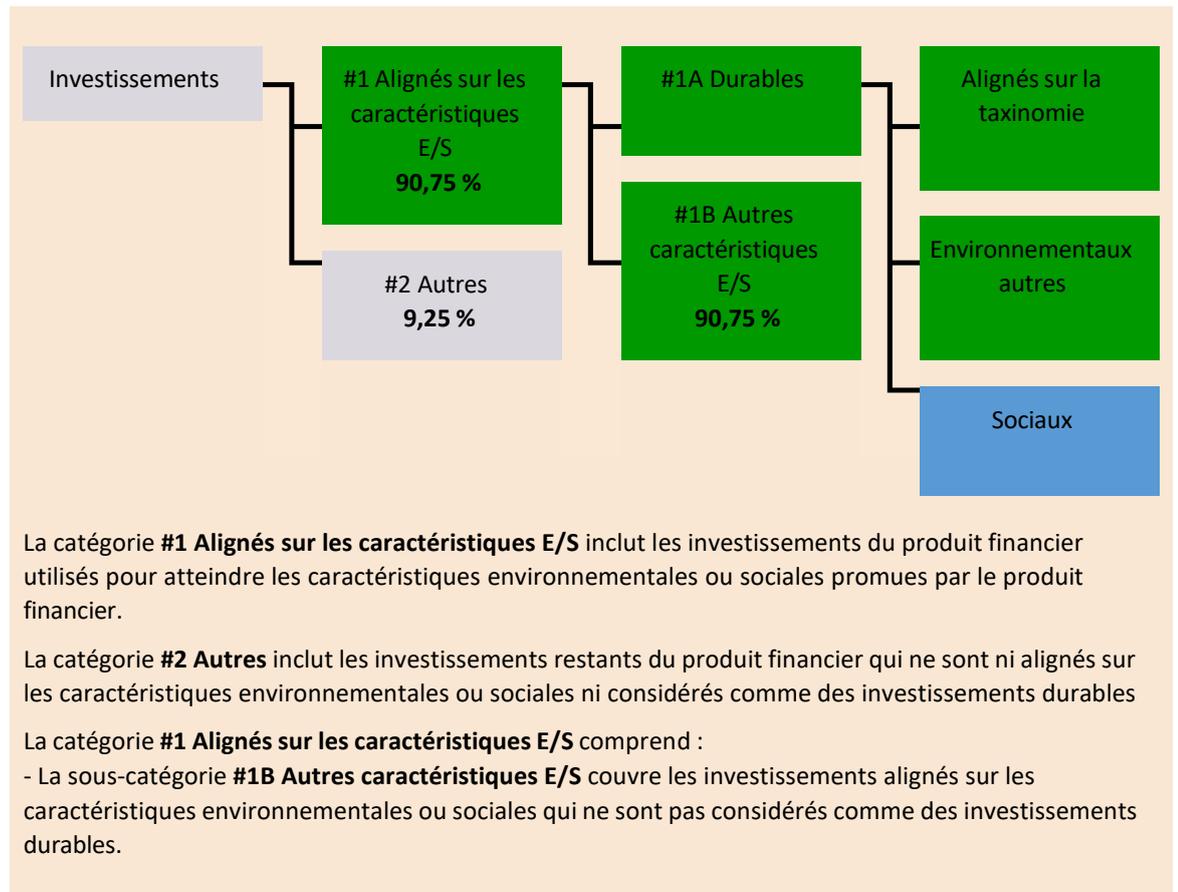
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2022

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays       |
|-------------------------------------|---------|------------|------------|
| NN L-NA EN IND SUS EQ-Z CAP         |         | 18,92      | Pays-Bas   |
| BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z        |         | 16,78      | Irlande    |
| NN (L) GLOBAL SUST EQ - I CAP       |         | 11,02      | Pays-Bas   |
| NN L - EM ENH INDEX SUST EQ-ZEUR    |         | 8,15       | Pays-Bas   |
| NN (L) GLOBAL HD - I CAP EUR        |         | 7,45       | Pays-Bas   |
| NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR      |         | 7,04       | Pays-Bas   |
| NN (L) EURO FIXED INCOME-I CAP EUR  |         | 6,49       | Pays-Bas   |
| NN Enh Ind Sust Pacific Eq Fd - Z   |         | 5,19       | Pays-Bas   |
| NN L-European En Idx SusEq ICapEUR  |         | 2,42       | Pays-Bas   |
| NN (L) European Sust Eq - Z CapEUR  |         | 2,04       | Pays-Bas   |
| NN (L) Euro Long Dur Bond-I CapEUR  |         | 1,62       | Pays-Bas   |
| NN (L) GREEN BOND SHORT DUR I CAP   |         | 1,62       | Pays-Bas   |
| NN (L) EUROPEAN EQUITY - I CAP EUR  |         | 1,35       | Pays-Bas   |
| NN L-EUROMIX BND-IC                 |         | 0,67       | Pays-Bas   |
| NN(L)Glob Enh Ind Sus Eq I Cap USD  |         | 0,58       | Luxembourg |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur | % d'actifs |
|---------|------------|
|---------|------------|

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

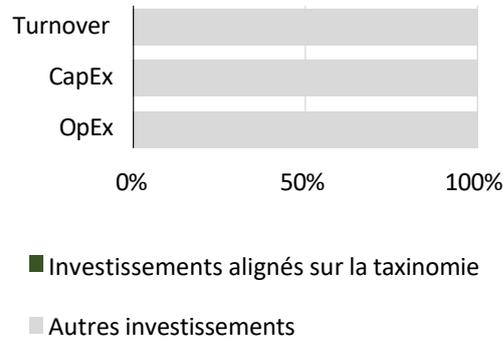


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

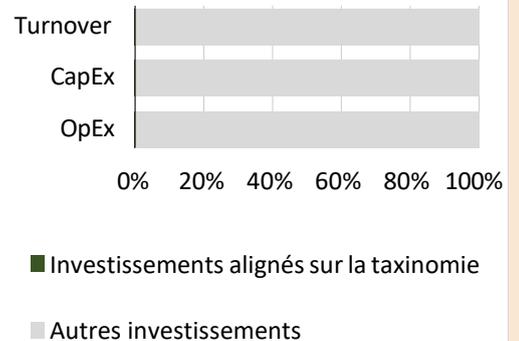
0 % Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, la Société de gestion n'a eu accès à aucune donnée publiée concernant l'alignement sur la taxinomie.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie  
y compris les obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie  
à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

## Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0

## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements figurant dans la catégorie « autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à travers les actions suivantes :

1. Limitation des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ;
2. Exclusions de pays
3. Prise en considération des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption ;
5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement.
6. Sélection en fonction de l'intensité en carbone



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit : NN (L) Patrimonial Balanced

Identifiant d'entité juridique :  
549300MI166WN54MZP81

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

X Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Au cours de la période considérée, les normes techniques de réglementation du SFDR n'étaient pas encore applicables et le modèle d'informations précontractuelles inclus dans les normes techniques de réglementation du SFDR (annexe II) n'était pas encore disponible pour ce Compartiment. Au cours de la période considérée, le prospectus ne mentionnait aucun engagement explicite à investir dans des investissements durables tels que définis dans le SFDR. Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, mais ils n'ont pas été identifiés dans le prospectus qui s'appliquait au cours de la période considérée.

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Plus précisément :

1. Limitation des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les

sociétés impliquées dans des comportements controversés.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion, telles qu'elles sont énoncées dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs ayant tiré un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires, conformément aux seuils établis dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion et dans le Cadre d'investissement responsable de la Société de gestion, d'activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Ceci a été vérifié quotidiennement dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Les informations externes provenant des fournisseurs de données ESG servent à évaluer si les sociétés exercent les activités susmentionnées.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été effectué dans les pays contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des embargos sur les armes. De même, aucun investissement n'est effectué dans les pays inscrits sur la liste du Groupe d'action financière et qui font l'objet d'un « Appel à l'action ». Au cours de la période considérée, les pays exclus pour ces motifs étaient les suivants : République centrafricaine, Cuba, Corée du Nord, Iran, Libye, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Syrie.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action » ».

## 3. Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant l'approche du Gestionnaire en matière d'intégration ESG.

Le but initial était d'utiliser les informations ESG dans l'évaluation des sociétés afin d'identifier les risques ou les opportunités dans le domaine ESG. L'objectif est donc axé sur le processus d'investissement et non sur la réalisation de certains résultats. Au cours de la période considérée, et conformément à l'objectif, les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la majorité des investissements ont été (1) identifiés sur la base de leur importance, (2) évalués de façon cohérente tout au long du processus d'investissement et (3) systématiquement documentés. Les informations supplémentaires fournies par les données ESG ont été utilisées pour atténuer les risques et exploiter de nouvelles opportunités d'investissement.

Re 1. Le Cadre d'importance de NN IP s'applique aux entreprises dont les facteurs ESG sont pertinents (importants) pour les secteurs concernés. Le cadre s'articule autour de quatre piliers : le modèle économique, la gouvernance, les facteurs environnementaux et les facteurs sociaux. Les facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux sont à leur tour subdivisés en thèmes spécifiques.

Re 2. L'évaluation précédente a donné lieu à un grand nombre de points de données qui concourent à l'établissement d'une note ESG globale. Cette note ESG et/ou les données sous-jacentes influencent l'évaluation de la société faite en interne. Une note ESG plus élevée a, toutes choses étant égales par ailleurs, une influence positive sur l'évaluation d'une société.

Re 3. La note ESG et l'analyse des informations sous-jacentes influencent l'évaluation d'une société ; cette information figure dans le dossier d'investissement.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Notation ESG

pondérée moyenne par rapport à l'Indice/Indice de référence ».

4. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements agissaient conformément à la législation applicable et aux normes internationalement reconnues : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque société est testée en continu pour détecter toute violation des « Normes mondiales ». Les sociétés « non conformes » aux Normes mondiales ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail si une violation des Normes mondiales avait été commise. En cas de violation, un dialogue a été engagé avec ces sociétés dans le but de mettre fin à cette violation et/ou d'en atténuer l'impact. Lorsqu'un tel résultat a été jugé improbable, les sociétés ont été exclues. La liste des sociétés exclues sur la base de violations des Normes mondiales a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues », par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies ».

5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement

- Engagement fondé sur des normes : Conformément à la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, le Compartiment exclura les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, sans s'y limiter, le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux. Le respect des critères d'investissement responsable fondés sur des normes repose sur des seuils de revenus prédéfinis, comme indiqué dans la Politique d'investissement responsable de NN IP, et s'appuie sur des données tierces. S'il existe des indices solides qu'un émetteur peut ne pas satisfaire à l'une des exigences minimales de la Société de gestion sur la base de ses critères d'investissement responsable fondés sur des normes, alors une évaluation est réalisée pour déterminer s'il y a violation de ces critères. S'il est considéré que, par le biais de l'engagement, le comportement et les pratiques des sociétés bénéficiaires des investissements peuvent être corrigés, cette approche sera privilégiée par rapport à une cession des titres correspondants. Pour connaître le niveau actuel des seuils et les activités récentes, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de NN IP disponible sur le site Internet.

- Engagement concernant les controverses : chaque société a été testée en continu pour détecter l'existence de controverses ESG. Les controverses ESG sont évaluées par un fournisseur de données indépendant et une note leur est attribuée (1 = note la plus basse, 5 = note la plus élevée). Les sociétés dont la note de controverse est de 4 ou 5 ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail s'il y avait eu violation des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion. Sur la base de cette recherche, il est décidé s'il convient de s'engager auprès de la société ou de l'inscrire sur la liste d'exclusion. La liste des sociétés exclues sur la base de ces controverses a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses ».

6. Intensité en carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité en carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité en carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 ».

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

| <b>Indicateur</b>   | <b>Portefeuille</b>   | <b>Indice de référence</b> |
|---|---|----------------------------|
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible             |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)   | 117,1   | 192,68                     |

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

| Indicateur  | 2022  |                     | 2021        |                     |
|---|---|---------------------|-------------|---------------------|
|   | Portfeuille   | Indice de référence | Portfeuille | Indice de référence |
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible      |             |                     |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |
| Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)   | 117,1   | 192,68              |             |                     |

### ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

### ● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, les indicateurs concernant les principales incidences négatives n'étaient pas encore appliqués. Toutefois, au cours de la période considérée, les éléments relatifs aux principales incidences négatives ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cette intégration a eu lieu au moyen des critères de restriction relatifs à l'investissement responsable et de l'Actionnariat actif, ainsi que des documents de politique de la Société de gestion. Au cours de ce processus, les principales incidences négatives suivantes ont été prises en considération :

- Principale incidence négative 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles)

- Principale incidence négative 4 : exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement concernant les controverses et l'engagement thématique, et le vote)

- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, le vote et l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 13 : diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (via le vote et l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)
- Principale incidence négative 16. Pays bénéficiaires des investissements soumis à des violations des principes sociaux (via des critères de restriction)



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

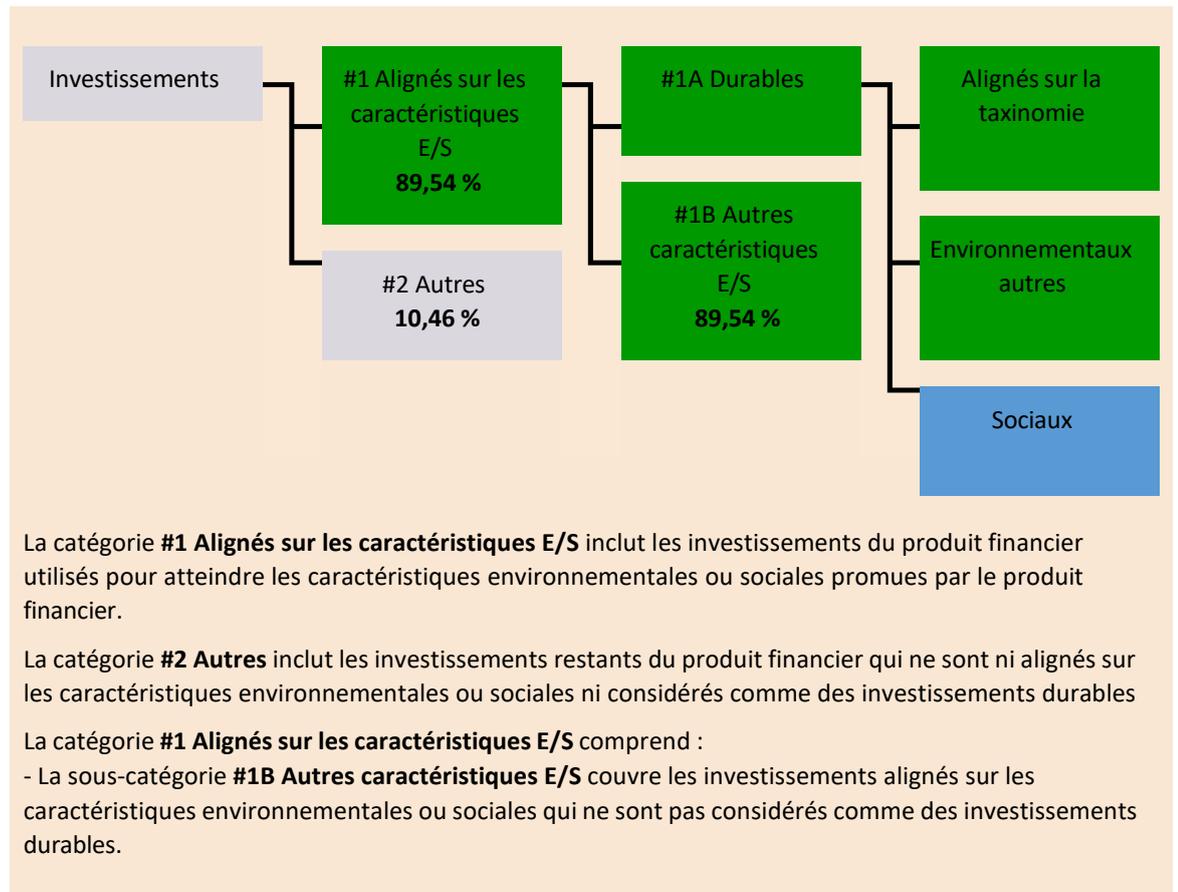
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2022

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays       |
|-------------------------------------|---------|------------|------------|
| NN L-NA EN IND SUS EQ-Z CAP         |         | 14,75      | Pays-Bas   |
| NN (L) EURO FIXED INCOME-I CAP EUR  |         | 13,17      | Pays-Bas   |
| BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z        |         | 9,85       | Irlande    |
| NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR      |         | 8,99       | Pays-Bas   |
| NN L-EUROMIX BND-IC                 |         | 7,55       | Pays-Bas   |
| NN (L) GLOBAL SUST EQ - I CAP       |         | 7,34       | Pays-Bas   |
| NN (L) Euro Long Dur Bond-I CapEUR  |         | 6,34       | Pays-Bas   |
| NN L - EM ENH INDEX SUST EQ-ZCEUR   |         | 5,79       | Pays-Bas   |
| NN (L) GLOBAL HD - I CAP EUR        |         | 5,33       | Pays-Bas   |
| NN (L) GREEN BOND SHORT DUR I CAP   |         | 2,96       | Pays-Bas   |
| NN Enh Ind Sust Pacific Eq Fd - Z   |         | 1,94       | Pays-Bas   |
| NN L-European En Idx SusEq ICapEUR  |         | 1,59       | Pays-Bas   |
| NN (L) European Sust Eq - Z CapEUR  |         | 1,37       | Pays-Bas   |
| NN (L) Japan Equity - Z Cap EUR     |         | 1,22       | Japon      |
| NN (L) SOV GREEN BOND I CAP EUR     |         | 1,11       | Luxembourg |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur | % d'actifs |
|---------|------------|
|---------|------------|

### Les activités

**habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

### Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

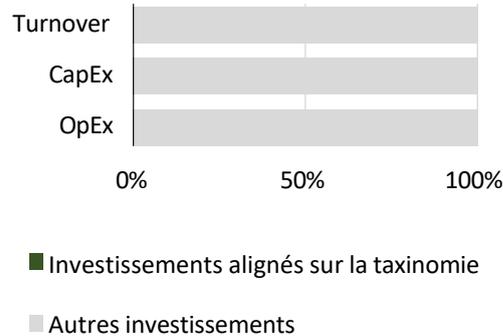


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

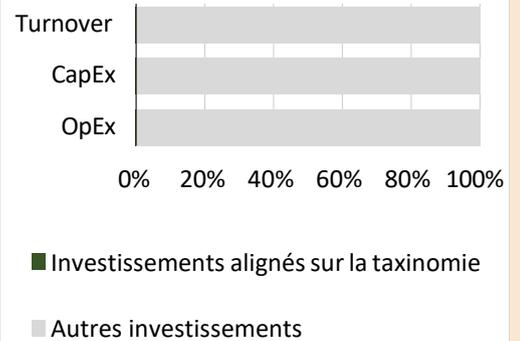
0 % Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, la Société de gestion n'a eu accès à aucune donnée publiée concernant l'alignement sur la taxinomie.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie y compris les obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

## ● Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0

## ● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## ● Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## ● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements figurant dans la catégorie « autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à travers les actions suivantes :

1. Limitation des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ;
2. Exclusions de pays
3. Prise en considération des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption ;
5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement.
6. Sélection en fonction de l'intensité en carbone



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

#### **● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Tel que publié dans l'avis officiel aux actionnaires le 28 juin 2022, la classification de ce Compartiment a changé, passant d'un produit ayant un objectif durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 (le « règlement SFDR ») (« produit de l'article 9 du SFDR ») à un produit favorisant les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement SFDR (« produit de l'article 8 du SFDR »). Par conséquent, le modèle d'informations périodiques pour les produits de l'article 8 du SFDR a été utilisé pour ce Compartiment.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : NN (L) Patrimonial Balanced  
European Sustainable

Identifiant d'entité juridique :  
549300Y8L5JGBRL3RC73

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_\_%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou

Au cours de la période considérée, les normes techniques de réglementation du SFDR n'étaient pas encore applicables et le modèle d'informations précontractuelles inclus dans les normes techniques de réglementation du SFDR (annexe II) n'était pas encore disponible pour ce Compartiment. Au cours de la période considérée, le prospectus ne mentionnait aucun engagement explicite à investir dans des investissements durables tels que définis dans le SFDR. Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, mais ils n'ont pas été

sociales promues par le produit financier sont atteintes.

identifiés dans le prospectus qui s'appliquait au cours de la période considérée.

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Plus précisément :

1. Limitation des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion, telles qu'elles sont énoncées dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs ayant tiré un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires, conformément aux seuils établis dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion et dans le Cadre d'investissement responsable de la Société de gestion, d'activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées (0 %) ;
- la fourniture d'armes controversées (0 %) ;
- la production de tabac ( $\geq 50$  %) ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ( $> 20$  %) ;
- l'extraction de charbon thermique ( $> 20$  %).

Ceci a été vérifié quotidiennement dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Les informations externes provenant des fournisseurs de données ESG servent à évaluer si les sociétés exercent les activités susmentionnées.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ».

2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été effectué dans les pays contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des embargos sur les armes. De même, aucun investissement n'est effectué dans les pays inscrits sur la liste du Groupe d'action financière et qui font l'objet d'un « Appel à l'action ». Au cours de la période considérée, les pays exclus pour ces motifs étaient les suivants : République centrafricaine, Cuba, Corée du Nord, Iran, Libye, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Syrie.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action » ».

3. Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant l'approche du Gestionnaire en matière d'intégration ESG.

Le but initial était d'utiliser les informations ESG dans l'évaluation des sociétés afin d'identifier les risques ou les opportunités dans le domaine ESG. L'objectif est donc axé sur le processus d'investissement et non sur la réalisation de certains résultats. Au cours de la période considérée, et conformément à l'objectif, les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la majorité des investissements ont été (1) identifiés sur la base de leur importance, (2) évalués de façon cohérente tout au long du processus d'investissement et (3) systématiquement documentés. Les informations supplémentaires fournies par les données ESG ont été utilisées pour atténuer les risques et exploiter de nouvelles opportunités d'investissement.

Re 1. Le Cadre d'importance de NN IP s'applique aux entreprises dont les facteurs ESG sont pertinents (importants) pour les secteurs concernés. Le cadre s'articule autour de quatre piliers : le modèle économique, la gouvernance, les facteurs environnementaux et les facteurs sociaux. Les facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux sont à leur tour subdivisés en thèmes spécifiques.

Re 2. L'évaluation précédente a donné lieu à un grand nombre de points de données qui concourent à l'établissement d'une note ESG globale. Cette note ESG et/ou les données sous-jacentes influencent

l'évaluation de la société faite en interne. Une note ESG plus élevée a, toutes choses étant égales par ailleurs, une influence positive sur l'évaluation d'une société.

Re 3. La note ESG et l'analyse des informations sous-jacentes influencent l'évaluation d'une société ; cette information figure dans le dossier d'investissement.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Notation ESG pondérée moyenne par rapport à l'Indice/Indice de référence ».

4. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés bénéficiaires des investissements agissaient conformément à la législation applicable et aux normes internationalement reconnues : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque société est testée en continu pour détecter toute violation des « Normes mondiales ». Les sociétés « non conformes » aux Normes mondiales ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail si une violation des Normes mondiales avait été commise. En cas de violation, un dialogue a été engagé avec ces sociétés dans le but de mettre fin à cette violation et/ou d'en atténuer l'impact. Lorsqu'un tel résultat a été jugé improbable, les sociétés ont été exclues. La liste des sociétés exclues sur la base de violations des Normes mondiales a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues », par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies ».

5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement

- Engagement fondé sur des normes : Conformément à la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, le Compartiment exclura les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, sans s'y limiter, le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux. Le respect des critères d'investissement responsable fondés sur des normes repose sur des seuils de revenus prédéfinis, comme indiqué dans la Politique d'investissement responsable de NN IP, et s'appuie sur des données tierces. S'il existe des indices solides qu'un émetteur peut ne pas satisfaire à l'une des exigences minimales de la Société de gestion sur la base de ses critères d'investissement responsable fondés sur des normes, alors une évaluation est réalisée pour déterminer s'il y a violation de ces critères. S'il est considéré que, par le biais de l'engagement, le comportement et les pratiques des sociétés bénéficiaires des investissements peuvent être corrigés, cette approche sera privilégiée par rapport à une cession des titres correspondants. Pour connaître le niveau actuel des seuils et les activités récentes, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de NN IP disponible sur le site Internet.

- Engagement concernant les controverses : chaque société a été testée en continu pour détecter l'existence de controverses ESG. Les controverses ESG sont évaluées par un fournisseur de données indépendant et une note leur est attribuée (1 = note la plus basse, 5 = note la plus élevée). Les sociétés dont la note de controverse est de 4 ou 5 ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail s'il y avait eu violation des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion. Sur la base de cette recherche, il est décidé s'il convient de s'engager auprès de la société ou de l'inscrire sur la liste d'exclusion. La liste des sociétés exclues sur la base de ces controverses a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses ».

#### 6. Intensité en carbone

Le Compartiment a appliqué un filtrage en fonction de l'intensité en carbone des sociétés bénéficiaires des investissements. Conformément à l'ambition du Compartiment, l'intensité en carbone du Compartiment était meilleure que l'intensité en carbone de l'Indice de référence.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 ».

#### ● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

| <b>Indicateur</b>   | <b>Portefeuille</b>   | <b>Indice de référence</b> |
|---|---|----------------------------|
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible             |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible             |
| Note ESG moyenne pondérée - note de risque Sustainalytics (plus la note est basse, meilleure elle est)  | 17,17   | 19,82                      |
| Note moyenne pondérée de l'intensité en carbone - ISS, Scope 1 + 2 (émissions de gaz à effet de serre (GES) (en tonnes) par million d'euros de revenus)   | 98,11   | 155,68                     |

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, les indicateurs concernant les principales incidences négatives n'étaient pas encore appliqués. Toutefois, au cours de la période considérée, les éléments relatifs aux principales incidences négatives ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cette intégration a eu lieu au moyen des critères de restriction relatifs à l'investissement responsable et de l'Actionariat actif, ainsi que des documents de politique de la Société de gestion. Au cours de ce processus, les principales incidences négatives suivantes ont été prises en considération :

- Principale incidence négative 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (via la construction de portefeuilles)

- Principale incidence négative 4 : exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement concernant les controverses et l'engagement thématique, et le vote)
- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, le vote et l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement concernant les controverses)
- Principale incidence négative 13 : diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (via le vote et l'engagement thématique)
- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)
- Principale incidence négative 16. Pays bénéficiaires des investissements soumis à des violations des principes sociaux (via des critères de restriction)



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

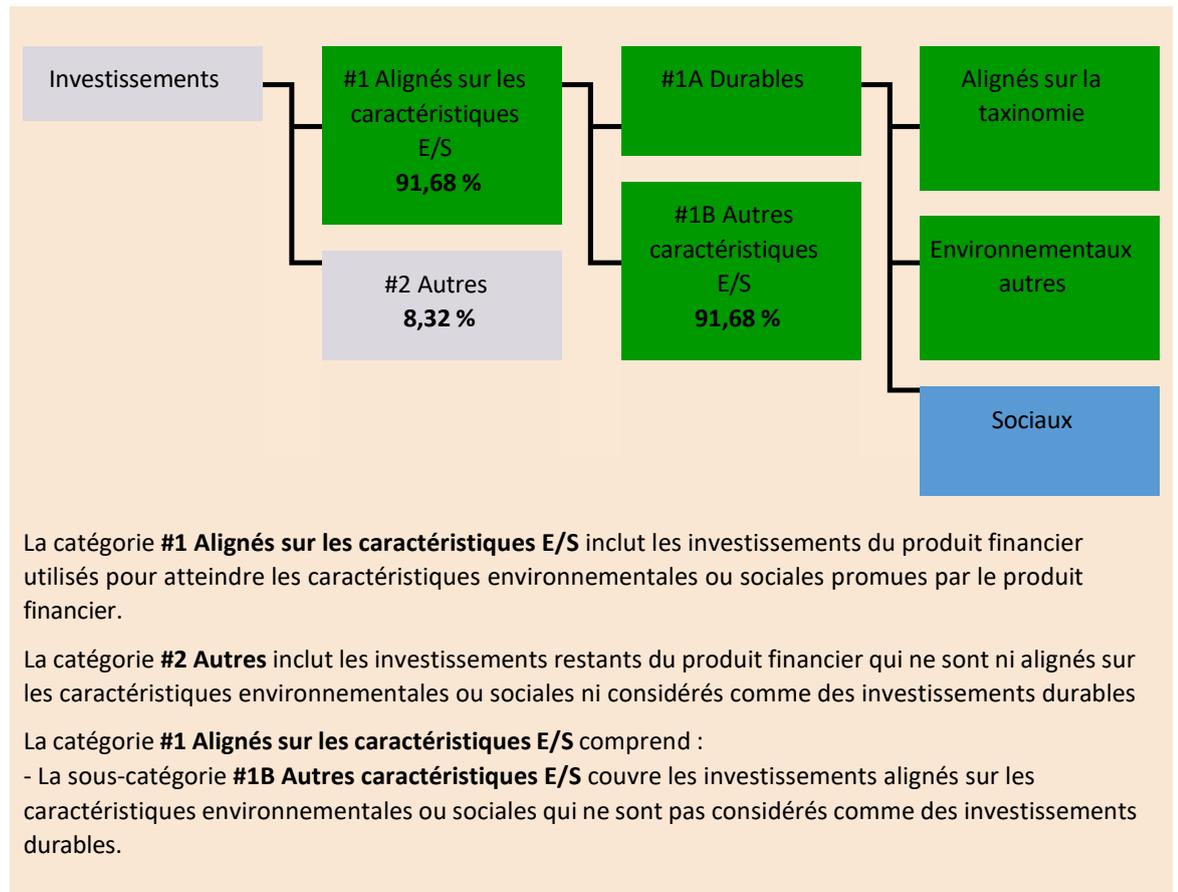
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2022

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays        |
|-------------------------------------|---------|------------|-------------|
| NESTLE SA                           |         | 3,02       | Suisse      |
| ROCHE HOLDING PAR AG                |         | 2,47       | Suisse      |
| ASML HOLDING NV                     |         | 1,67       | Pays-Bas    |
| NOVO NORDISK CLASS B                |         | 1,65       | Danemark    |
| ZURICH INSURANCE GROUP AG           |         | 1,5        | Suisse      |
| SIEMENS N AG                        |         | 1,45       | Allemagne   |
| LOREAL SA                           |         | 1,39       | France      |
| ALLIANZ                             |         | 1,39       | Allemagne   |
| SCHNEIDER ELECTRIC                  |         | 1,19       | France      |
| RELX PLC                            |         | 1,14       | Royaume-Uni |
| KERING SA                           |         | 1,07       | France      |
| SAP                                 |         | 1,06       | Allemagne   |
| UNILEVER PLC                        |         | 0,94       | Royaume-Uni |
| ATLAS COPCO CLASS A                 |         | 0,94       | Suède       |
| LINDE PLC                           |         | 0,92       | Royaume-Uni |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur | % d'actifs |
|---------|------------|
|---------|------------|

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

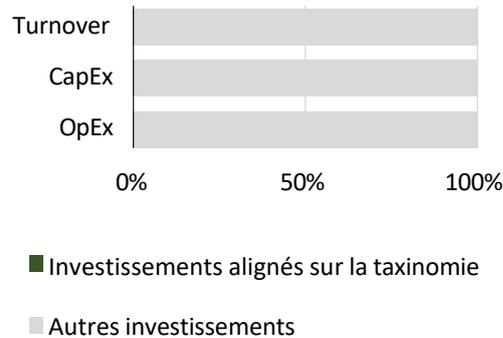


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

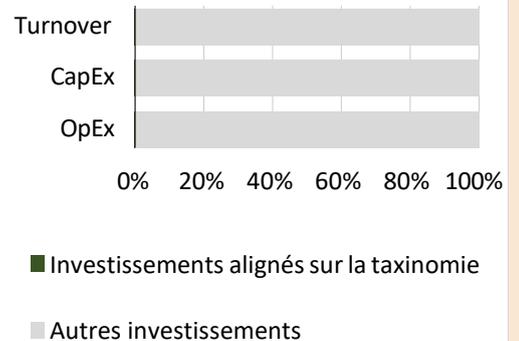
0 % Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, la Société de gestion n'a eu accès à aucune donnée publiée concernant l'alignement sur la taxinomie.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

1. Alignement des investissements sur la taxinomie  
y compris les obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie  
à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

## Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0

## Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements figurant dans la catégorie « autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à travers les actions suivantes :

1. Limitation des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ;
2. Exclusions de pays
3. Prise en considération des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption ;
5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement.
6. Sélection en fonction de l'intensité en carbone



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

#### **● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit: NN (L) Patrimonial Defensive

Identifiant d'entité juridique :  
549300B7KBL6SLILAM62

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

X Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

Au cours de la période considérée, les normes techniques de réglementation du SFDR n'étaient pas encore applicables et le modèle d'informations précontractuelles inclus dans les normes techniques de réglementation du SFDR (annexe II) n'était pas encore disponible pour ce Compartiment. Au cours de la période considérée, le prospectus ne mentionnait aucun engagement explicite à investir dans des investissements durables tels que définis dans le SFDR. Les indicateurs de durabilité choisis reflètent les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment, mais ils n'ont pas été identifiés dans le prospectus qui s'appliquait au cours de la période considérée.

Le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée. Plus précisément :

1. Limitation des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les

sociétés impliquées dans des comportements controversés.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion, telles qu'elles sont énoncées dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion. Au cours de la période considérée, le Compartiment n'a pas investi dans des émetteurs ayant tiré un certain pourcentage de leur chiffre d'affaires, conformément aux seuils établis dans la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion et dans le Cadre d'investissement responsable de la Société de gestion, d'activités en lien avec :

- le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées ;
- la fourniture d'armes controversées ;
- la production de tabac ;
- la production de sables bitumineux et de pipelines controversés ;
- l'extraction de charbon thermique.

Ceci a été vérifié quotidiennement dans le système de gestion de portefeuille Aladdin. Au sein de la Société de gestion, le service de gestion des risques est responsable de ces contrôles quotidiens sur les restrictions d'investissement. Les informations externes provenant des fournisseurs de données ESG servent à évaluer si les sociétés exercent les activités susmentionnées.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Exclusion des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ».

## 2. Pays exclus.

Au cours de la période considérée, aucun investissement n'a été effectué dans les pays contre lesquels le Conseil de sécurité des Nations Unies a imposé des embargos sur les armes. De même, aucun investissement n'est effectué dans les pays inscrits sur la liste du Groupe d'action financière et qui font l'objet d'un « Appel à l'action ». Au cours de la période considérée, les pays exclus pour ces motifs étaient les suivants : République centrafricaine, Cuba, Corée du Nord, Iran, Libye, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Syrie.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs contre lesquels des embargos sur les armes ont été émis par le Conseil de sécurité des Nations Unies et faisant l'objet d'un Appel à l'action sur la liste du Groupe d'action financière ».

## 3. Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en appliquant l'approche du Gestionnaire en matière d'intégration ESG.

Le but initial était d'utiliser les informations ESG dans l'évaluation des sociétés afin d'identifier les risques ou les opportunités dans le domaine ESG. L'objectif est donc axé sur le processus d'investissement et non sur la réalisation de certains résultats. Au cours de la période considérée, et conformément à l'objectif, les risques et les opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la majorité des investissements ont été (1) identifiés sur la base de leur importance, (2) évalués de façon cohérente tout au long du processus d'investissement et (3) systématiquement documentés. Les informations supplémentaires fournies par les données ESG ont été utilisées pour atténuer les risques et exploiter de nouvelles opportunités d'investissement.

Re 1. Le Cadre d'importance de NN IP s'applique aux entreprises dont les facteurs ESG sont pertinents (importants) pour les secteurs concernés. Le cadre s'articule autour de quatre piliers : le modèle économique, la gouvernance, les facteurs environnementaux et les facteurs sociaux. Les facteurs de gouvernance, sociaux et environnementaux sont à leur tour subdivisés en thèmes spécifiques.

Re 2. L'évaluation précédente a donné lieu à un grand nombre de points de données qui concourent à l'établissement d'une note ESG globale. Cette note ESG et/ou les données sous-jacentes influencent l'évaluation de la société faite en interne. Une note ESG plus élevée a, toutes choses étant égales par ailleurs, une influence positive sur l'évaluation d'une société.

Re 3. La note ESG et l'analyse des informations sous-jacentes influencent l'évaluation d'une société ; cette information figure dans le dossier d'investissement.

## 4. Application des principes de bonne gouvernance d'entreprise, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption.

Le Compartiment a satisfait à cette caractéristique en évaluant la mesure dans laquelle les sociétés

bénéficiaires des investissements agissaient conformément à la législation applicable et aux normes internationalement reconnues : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies.

Chaque société est testée en continu au sujet des violations des « Normes mondiales ». Les sociétés « non conformes » aux Normes mondiales ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail si une violation des Normes mondiales avait été commise. En cas de violation, un dialogue a été engagé avec ces sociétés dans le but de mettre fin à cette violation et/ou d'en atténuer l'impact. Lorsqu'un tel résultat a été jugé improbable, les sociétés ont été exclues. La liste des sociétés exclues sur la base de violations des Normes mondiales a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs impliqués dans des violations importantes des normes internationalement reconnues », par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies ».

#### 5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement

- Engagement fondé sur des normes : Conformément à la Politique d'investissement responsable de la Société de gestion, le Compartiment exclura les investissements dans des émetteurs qui sont impliqués dans des activités telles que, sans s'y limiter, le développement, la production, l'entretien ou le commerce d'armes controversées, la production de produits liés au tabac, l'extraction de charbon thermique et/ou de sables bitumineux. Le respect des critères d'investissement responsable fondés sur des normes repose sur des seuils de revenus prédéfinis, comme indiqué dans la Politique d'investissement responsable de NN IP, et s'appuie sur des données tierces. S'il existe des indices solides qu'un émetteur peut ne pas satisfaire à l'une des exigences minimales de la Société de gestion sur la base de ses critères d'investissement responsable fondés sur des normes, alors une évaluation est réalisée pour déterminer s'il y a violation de ces critères. S'il est considéré que, par le biais de l'engagement, le comportement et les pratiques des sociétés bénéficiaires des investissements peuvent être corrigés, cette approche sera privilégiée par rapport à une cession des titres correspondants. Pour connaître le niveau actuel des seuils et les activités récentes, veuillez consulter la Politique d'investissement responsable de NN IP disponible sur le site Internet.

- Engagement concernant les controverses : chaque société a été testée en continu pour détecter l'existence de controverses ESG. Les controverses ESG sont évaluées par un fournisseur de données indépendant et une note leur est attribuée (1 = note la plus basse, 5 = note la plus élevée). Les sociétés dont la note de controverse est de 4 ou 5 ont été soumises à l'évaluation du Conseil sur les controverses et l'engagement de NN IP, lequel a examiné plus en détail s'il y avait eu violation des critères d'investissement responsable fondés sur les normes de la Société de gestion. Sur la base de cette recherche, il est décidé s'il convient de s'engager auprès de la société ou de l'inscrire sur la liste d'exclusion. La liste des sociétés exclues sur la base de ces controverses a été publiée sur le site Internet de l'administrateur au cours de la période considérée. Cette liste est disponible à l'adresse suivante : <https://www.nnip.com/en-INT/professional/themes/responsible-investing-policy-documents>.

La performance de cette caractéristique a été mesurée à l'aide de l'indicateur suivant : « Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses ».

#### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

| Indicateur  | Portefeuille  | Indice de référence |
|---|---|---------------------|
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible      |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

| Indicateur  | 2022  |                     | 2021        |                     |
|---|---|---------------------|-------------|---------------------|
|   | Portfeuille   | Indice de référence | Portfeuille | Indice de référence |
| Nombre d'émetteurs avec lesquels des activités d'engagements ont eu lieu en conséquence de l'engagement concernant les controverses   | En raison de la structure du Fonds, il n'a pas été possible de présenter un rapport sur cet indicateur. | Non disponible      |             |                     |
| Limitation des investissements dans les émetteurs qui violent de façon importante les normes internationalement reconnues, par exemple : les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations Unies | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |
| Exclusion des investissements dans les sociétés impliquées dans des activités controversées et dans les sociétés impliquées dans des comportements controversés   | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |
| Exclusion des investissements dans les pays soumis à des sanctions d'embargo national sur les armes par le Conseil de sécurité des Nations Unies et dans les pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière qui font l'objet d'un « Appel à l'action »  | Ces investissements ont été évités conformément à la description fournie dans la question précédente    | Non disponible      |             |                     |

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au cours de la période considérée, les indicateurs concernant les principales incidences négatives n'étaient pas encore appliqués. Toutefois, au cours de la période considérée, les éléments relatifs aux principales incidences négatives ont été pris en compte dans le cadre du processus d'investissement du Compartiment. Cette intégration a eu lieu au moyen des critères de restriction relatifs à l'investissement responsable et de l'Actionnariat actif, ainsi que des documents de politique de la Société de gestion. Au cours de ce processus, les principales incidences négatives suivantes ont été prises en considération :

- Principale incidence négative 4 : exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (via les critères de restriction, l'engagement concernant les controverses et l'engagement thématique, et le vote)

- Principale incidence négative 7 : activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité (via l'engagement thématique)

- Principale incidence négative 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via les critères de restriction, le vote et l'engagement concernant les controverses)

- Principale incidence négative 11 : absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler

le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (via l'engagement concernant les controverses)

- Principale incidence négative 13 : diversité hommes-femmes au sein du conseil d'administration (via le vote et l'engagement thématique)

- Principale incidence négative 14 : exposition aux armes controversées (via les critères de restriction)

- Principale incidence négative 16. Pays bénéficiaires des investissements soumis à des violations des principes sociaux (via des critères de restriction)



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

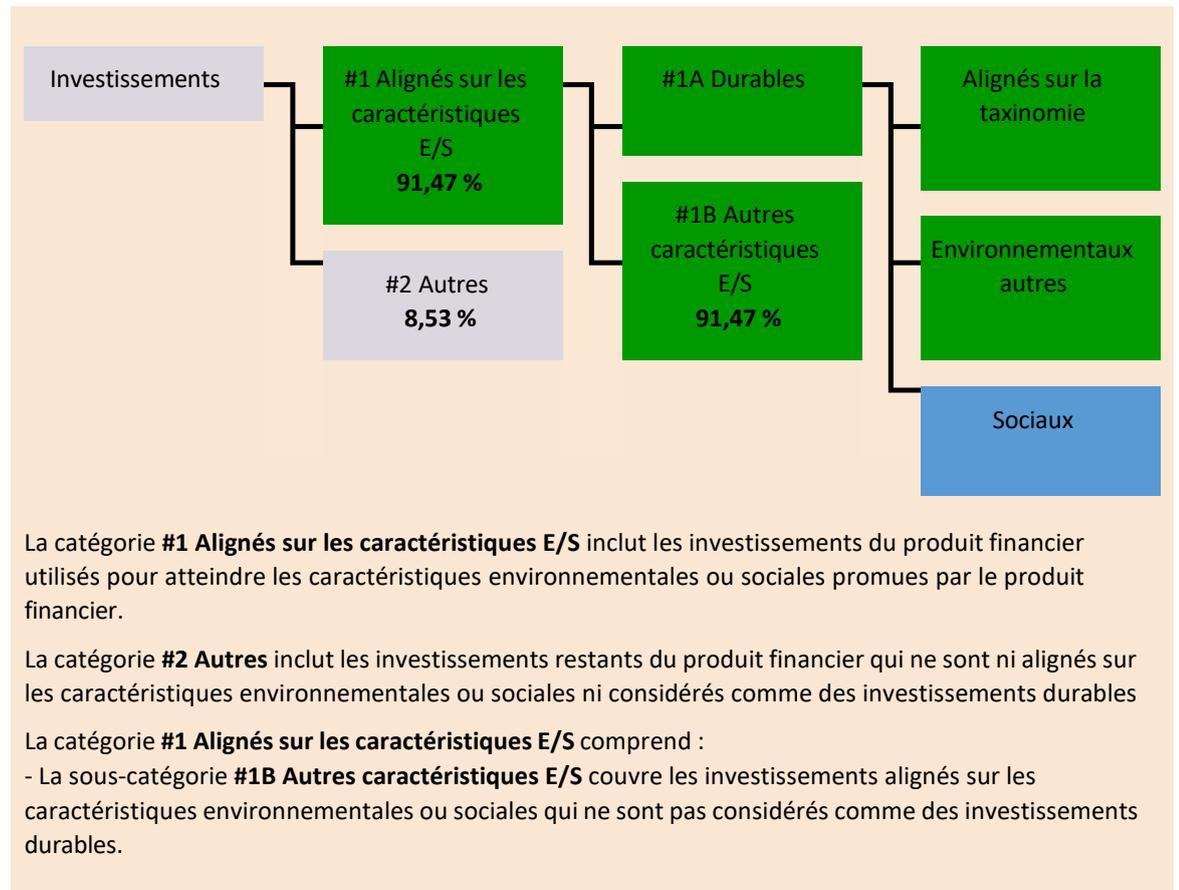
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2022

| Investissements les plus importants | Secteur | % d'actifs | Pays       |
|-------------------------------------|---------|------------|------------|
| NN (L) EURO FIXED INCOME-I CAP EUR  |         | 19,51      | Pays-Bas   |
| NN L-EUROMIX BND-IC                 |         | 15,2       | Pays-Bas   |
| NN (L) Euro Long Dur Bond-I CapEUR  |         | 11,17      | Pays-Bas   |
| NN (L) EURO CREDIT - I CAP EUR      |         | 10,84      | Pays-Bas   |
| NN (L) GREEN BOND SHORT DUR I CAP   |         | 8,39       | Pays-Bas   |
| NN L-NA EN IND SUS EQ-Z CAP         |         | 6,64       | Pays-Bas   |
| BERESFORD NTH AMERI SUS EQ-Z        |         | 5,19       | Irlande    |
| NN (L) GLOBAL SUST EQ - I CAP       |         | 3,79       | Pays-Bas   |
| NN L - EM ENH INDEX SUST EQ-ZCEUR   |         | 2,98       | Pays-Bas   |
| NN (L) GLOBAL HD - I CAP EUR        |         | 2,71       | Pays-Bas   |
| NN (L) SOV GREEN BOND I CAP EUR     |         | 2,61       | Luxembourg |
| NN Enh Ind Sust Pacific Eq Fd - Z   |         | 2,02       | Pays-Bas   |
| NN(L)First ClasStbleYOp-Z Cap EUR   |         | 1,17       | Luxembourg |
| NN L-European En Idx SusEq ICapEUR  |         | 1,01       | Pays-Bas   |
| NN (L) European Sust Eq - Z CapEUR  |         | 0,96       | Pays-Bas   |



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

| Secteur | % d'actifs |
|---------|------------|
|---------|------------|

### Les activités

**habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

### Les activités transitoires

sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

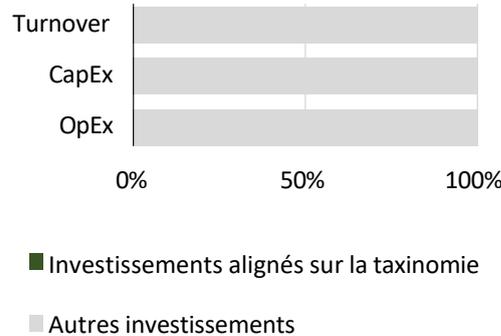


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

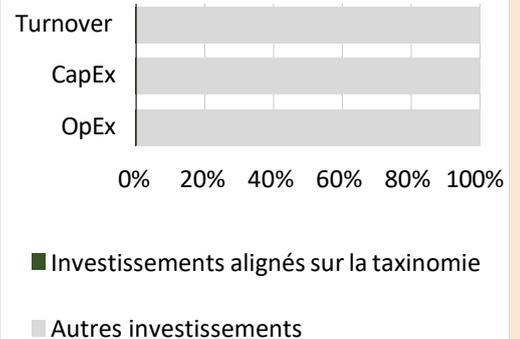
0 % Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée. Au cours de la période considérée, la Société de gestion n'a eu accès à aucune donnée publiée concernant l'alignement sur la taxinomie.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

### 1. Alignement des investissements sur la taxinomie y compris les obligations souveraines\*



### 2. Alignement des investissements sur la taxinomie à l'exclusion des obligations souveraines\*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

## ● Quelle était la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

0

## ● Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## ● Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet. Le Compartiment ne s'était pas engagé explicitement à effectuer des investissements durables conformes au SFDR au cours de la période considérée.

## ● Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements figurant dans la catégorie « autres » étaient de la trésorerie utilisée à des fins de liquidité, des produits dérivés utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille ou à



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



des fins d'investissement, ainsi que des investissements dans des OPCVM et des OPC nécessaires pour atteindre l'objectif d'investissement du Compartiment. Ces investissements n'étaient soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Comme indiqué dans la réponse à la question 1, le Compartiment promouvait des caractéristiques environnementales et sociales au cours de la période considérée à travers les actions suivantes :

1. Limitation des investissements dans les émetteurs impliqués dans des activités controversées et dans les émetteurs impliqués dans des comportements controversés ;
2. Exclusions de pays
3. Prise en considération des facteurs ESG de chaque émetteur dans le processus décisionnel en matière d'investissement ;
4. Application des principes de bonne gouvernance, respect des droits de l'homme et du travail, protection de l'environnement et prévention de la corruption ;
5. Préférence pour l'inclusion plutôt que pour l'exclusion tout au long de l'engagement.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

#### **● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sans objet. Ce Compartiment faisait l'objet d'une gestion active et n'avait donc pas désigné d'indice spécifique comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier était aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promouvait.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si les produits financiers atteignent les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

NN Investment Partners B.V., NN Investment Partners Holdings B.V. ni aucune autre société du groupe The Goldman Sachs Group Inc. ne saurait être tenue pour responsable uniquement sur la base d'un énoncé contenu dans le présent document qui serait trompeur, inexact ou incohérent avec les parties pertinentes du prospectus du fonds ou avec le contrat de gestion d'investissement du mandat. Le présent document est exact au 30/09/2022.

## Autres informations aux actionnaires (non auditée)

### Code de conduite de l'ALFI

Il est confirmé aux termes des présentes que NN (L) Patrimonial adhère et respecte les principes du «Code de conduite des fonds d'investissement luxembourgeois» de l'ALFI.

### Rapport sur la rémunération – 2021 – NN Investment Partners B.V. (Société de gestion)

#### Introduction

Le présent rapport sur la rémunération de NN Investment Partners B.V. (NN IP) met l'accent sur les activités du personnel réalisant des activités pour le compte de la Société de gestion NN IP et/ou les fonds d'investissement pertinents.

Le rapport est divisé en sous-sections comme suit:

- I. Rémunération générale;
- II. Gouvernance de la rémunération;
- III. Rémunération du Personnel identifié; et
- IV. Informations quantitatives.

#### I. Rémunération générale

NN IP faisait partie de NN Group, lequel applique une politique de rémunération globale applicable à l'ensemble du personnel travaillant dans l'ensemble des pays et unités commerciales où le groupe est présent. Cette politique est intitulée «Cadre de rémunération de NN Group». Elle veille notamment à la mise en œuvre de la politique de rémunération et des législations et règlements relatifs à la performance à travers toute l'organisation. NN Group a pour objectif d'appliquer une politique de rémunération claire et transparente afin d'attirer et de retenir des dirigeants experts, des cadres supérieurs et d'autres employés hautement qualifiés. La politique de rémunération est également conçue pour aider les employés de NN à agir avec intégrité et à équilibrer soigneusement les intérêts de nos parties prenantes, y compris l'avenir de nos clients et de notre entreprise.

La rémunération se compose à la fois d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. La plupart des employés éligibles à la rémunération variable pourront prétendre à cette dernière sur la base de la réalisation de plusieurs objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ces objectifs sont définis au début de l'année de performance. Les objectifs qualitatifs peuvent inclure des objectifs relatifs à l'environnement, à la société, à la gouvernance et au personnel. Pour certains employés, les objectifs quantitatifs incluent la réalisation d'objectifs d'investissement par les Fonds NN IP. En outre, une comparaison avec le rendement réalisé par d'autres fonds comparables de la concurrence est opérée. C'est ce que l'on appelle le «*peer ranking*», à savoir le classement par rapport aux pairs. Pour d'autres employés éligibles eux aussi à une rémunération variable, il n'y a pas de condition directement liée aux rendements réalisés par le Fonds. En pareil cas, une évaluation des résultats réalisés par un portefeuille représentatif d'actions des Fonds NN IP, des fonds obligataires et multi-actifs est conduite.

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

La politique de rémunération de NN Group applicable aux cadres et au personnel de direction repose sur une approche de rémunération globale et est régulièrement comparée à des pairs nationaux et internationaux pertinents, tant au sein du secteur financier qu'en dehors. Des objectifs de performance financiers et extra-financiers clairs sont fixés, lesquels sont alignés sur la stratégie globale de l'entreprise, tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que la rémunération est correctement liée aux performances individuelles, collectives et de l'entreprise. Dans le cas particulier des gestionnaires de portefeuille intervenant pour NN IP, la performance est directement liée à la performance relative sur un, trois et cinq ans des Fonds gérés, s'alignant de fait sur les intérêts de nos clients. La politique de rémunération soutient par ailleurs l'intérêt à long terme de l'entreprise et celui de ses clients et diverses parties prenantes en veillant à une gestion prudente des risques. De même, le personnel n'est pas encouragé, à travers sa rémunération, à une prise de risque excessive. De plus, la politique de rémunération est telle qu'elle garantit que NN Group s'inscrive en conformité avec toutes les réglementations (inter)nationales pertinentes en matière de rémunération, telles que la Loi néerlandaise sur les politiques de rémunération des véhicules de placement (*Wet beloningsbeleid financiële ondernemingen*) en rapport avec nos activités.

Outre la rémunération variable payable en espèces, NN Group gère un Plan de rémunération alignée (PRA) qui permet à NN IP d'attribuer une rémunération différée sous la forme de Fonds gérés par NN Investment Partners afin de mieux aligner les intérêts des employés sur ceux de nos clients. Le PRA permet également l'attribution d'actions NN Group dans le cadre d'une politique de rémunération différée ouverte à l'ensemble du personnel. La pratique générale pour le personnel employé par NN IP dépassant les seuils de rémunération différée tels que définis dans la politique qui n'est pas considéré comme du Personnel identifié consiste à verser 50% de la rémunération variable différée dans les Fonds gérés par NN IP, et les 50% restants de la rémunération variable différée sous forme d'actions NN Group.

Les paramètres du dispositif de report sont fixés par le Conseil exécutif de NN Group et approuvés par le Conseil de surveillance de NN Group, en tenant compte des pratiques du marché externe. Parmi ces paramètres, citons les paramètres suivants: (a) la proportion de la Rémunération variable qui est différée (la proportion garantit qu'une partie importante de la Rémunération variable des Personnes à très haut revenu est différée); (b) l'horizon temporel du report (calendrier d'acquisition des droits) et (c) les instruments de report utilisés (par exemple, des instruments liés à des actions qui alignent la valeur du report sur la performance de NN Group ou des produits de NN Group).

Le cadre de rémunération ainsi que le PRA comprennent des clauses de récupération et de *malus* qui peuvent être invoquées dans l'éventualité où des questions de performance, de risque, de conformité ou autres se feraient jour après que les attributions ont été faites.

En sus des principes généraux de rémunération de NN Group eu égard à l'ensemble du personnel décrits ci-dessus, les trois principes suivants s'appliquent en particulier à la rémunération du personnel exerçant une fonction de contrôle (c'est-à-dire ceux affectés au département des risques, de la conformité, juridique, financier, RH et audit):

- le niveau de la rémunération fixe est suffisamment élevé pour permettre l'emploi d'un personnel qualifié et expérimenté;
- le rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable est pondéré en faveur de la rémunération fixe; et
- la rémunération variable est principalement basée sur des objectifs spécifiques à une fonction, lesquels incluent des critères qualitatifs qui ne sont pas déterminés par la performance financière de l'unité opérationnelle directement suivie par les fonctions de contrôle.

Les exigences légales européennes et nationales, entre autres, y compris la loi néerlandaise *Wet beloningsbeleid financiële instellingen* («Wbfo»), la Directive GFIA et OPCVM, ont été appliquées lors de la rédaction de la politique de rémunération applicable au personnel qui exerce des activités pour les fonds tels que réglementés par la directive sur les Gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («AIFMD») ou «Directive GFIA») et/ou la directive sur les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») et/ou pour NN Investment Partners B.V. (la «Société de gestion»).

### II. Gouvernance de la rémunération

La Gouvernance de la rémunération de NN IP est intégrée dans le Cadre de gouvernance de NN Group qui exige que certaines propositions de rémunération soient approuvées au niveau de NN Group. Ceci inclut les exigences d'approbation par (i) le Comité de rémunération de NN Group au sein duquel les fonctions de contrôle pertinentes (finances, risques, RH, juridique et conformité) et les Membres du Directoire de NN Group sont représentées et par (ii) le Conseil de surveillance de NN Group pour garantir un avis objectif et indépendant. Exemples d'événements chez NN IP qui nécessitent une approbation au niveau de NN Group:

- la détermination du Personnel identifié (c'est-à-dire le personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de NN Group et le personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le FIA, l'OPCVM et/ou la Société de gestion NN IP), la méthodologie de sélection, les critères et la sélection annuelle des fonctions du Personnel identifié ainsi que les propositions de rémunération;
- les décisions relatives à la rémunération des membres du Comité de rémunération de NN IP;

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

- l'examen annuel de la rémunération de certains membres du Personnel identifié, de la direction générale et des cadres à haut revenu, y compris les cas potentiels de retenue de la rémunération différée par voie de *malus* ou de retenue de garantie;
- la rémunération variable totale versée au cours d'une année de performance;
- les packages d'arrivée pour les nouveaux arrivants et les propositions pour les départs dépassant certains seuils; et
- tout écart par rapport aux normes minimales fixées dans le Cadre de rémunération NN Group.

En outre, NN IP dispose d'un Comité de rémunération chargé (entre autres) de définir, de contrôler et d'examiner les politiques et les plans de rémunération ainsi que les dépenses globales de rémunération au niveau mondial pour NN IP. Le Comité de rémunération de NN IP se compose du PDG de NN IP, du Directeur des ressources humaines de NN IP, du Directeur financier et de la gestion des risques de NN IP, du Directeur de la conformité de NN IP et du Responsable de la rémunération NN IP. En outre, le Responsable de la rémunération NN Group est invité à assister à toutes les réunions.

Les Comités de rémunération et le Conseil de surveillance de NN Group sont autorisés à engager des conseillers externes en rémunération. En 2021, il a été fait appel aux services de Willis Towers Watson et NN IP a également eu recours aux services de McLagan et PwC en ce qui concerne les politiques et pratiques relatives à la rémunération (y compris les études comparatives).

De plus amples informations sur la gouvernance de la rémunération de NN Group, y compris les rôles et responsabilités des comités concernés, sont disponibles dans le Rapport annuel 2021 de NN Group (<https://www.nn-group.com>, section «Investors - 2021 Annual report»).

### III. Rémunération du Personnel identifié

#### Introduction

NN IP a sélectionné le Personnel identifié (personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de NN Group) au sens de la Directive néerlandaise *Regeling Beheerst Beloningsbeleid Wft 2017* (Rbb) ainsi que le Personnel identifié au sens tant de la Directive sur les GFIA («AIFMD») et de la Directive OPCVM (personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le(s) FIA agréé(s), et/ou les OPCVM et/ou le personnel NN IP basé à la Haye). L'ensemble du Personnel identifié NN IP est sélectionné sur la base des dispositions de la Rbb 2017 et a le statut de Personnel identifié au sens des Directives AIFMD et OPCVM.

Le Personnel identifié en vertu des directives AIFMD et OPCVM est sélectionné conformément aux orientations de l'AEMF 2013/232 et 2016/575, à une méthodologie de sélection ainsi qu'à des critères de sélection approuvés tant par le Comité de rémunération de NN IP que de NN Group.

Plus précisément, l'évaluation de l'influence significative a été effectuée sur la base suivante:

- examen de l'impact potentiel sur les risques financiers, opérationnels et de réputation des unités organisationnelles concernées d'une manière qui dépasse l'appétit pour le risque de l'entreprise et/ou la performance du FIA et/ou de l'OPCVM;
- au moyen de la position au sein de la position organisationnelle, y compris la gouvernance, le rôle et les responsabilités applicables, seul ou au sein de comités, d'une unité organisationnelle ou en tant que membre d'un service;
- en combinaison avec la situation factuelle (test de la situation réelle par rapport à la situation théorique), lorsque la situation réelle a été considérée comme prépondérante;
- en tenant compte des contrôles en place et en se concentrant sur le niveau d'influence résiduel que l'on peut avoir, compte tenu du fonctionnement normal des contrôles; et
- réalisation d'une analyse rétrospective des incidents passés et des résultats de la surveillance (ISAE3402, risque lié au *reporting* financier) pour déterminer si les contrôles ont fonctionné efficacement ou si une influence importante pourrait être exercée en dehors des contrôles existants.

Les six groupes suivants de Personnel identifié ont été évalués:

- (i) les membres exécutifs et non exécutifs de l'organe de direction du GFIA et de l'OPCVM;
- (ii) la direction générale;
- (iii) les membres du personnel affectés aux fonctions de contrôle;
- (iv) les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille, de l'administration, du marketing et des ressources humaines;
- (iv) les autres preneurs de risque; et
- (vi) les membres du personnel dont la rémunération de l'année précédente est aussi élevée voire supérieure à celle de la direction générale et autres preneurs de risque.

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

### Gestion de la performance du Personnel identifié

Le processus de gestion de la performance du Personnel identifié sélectionné en vertu de la Rbb 2017 est conçu et coordonné de manière centralisée par les Ressources humaines de NN Group, et les règles et exigences qui en découlent doivent également être appliquées au Personnel identifié sélectionné en vertu des directives AIFMD et OPCVM.

Les principes de gestion de la performance appliqués au Personnel identifié garantissent que l'accent est mis sur la performance financière et extrafinancière ainsi que sur le comportement en termes de leadership. De plus, la stratégie de l'entreprise (objectifs à court et à long terme), les intérêts des clients, ainsi que les valeurs de l'entreprise (*Care*, *Clear* et *Commit*) sont renforcés. Les principes créent également un alignement avec le profil de risque du FIA et de l'OPCVM. En plus des principes généraux de gestion de la performance qui s'appliquent à l'ensemble du personnel de NN Group, les principes de gestion de la performance suivants s'appliquent spécifiquement au Personnel identifié en 2021:

- (i) les objectifs de performance incluent tant des objectifs financiers que non financiers selon l'équilibre suivant: (a) eu égard au Personnel identifié exerçant des fonctions autres que des fonctions de contrôle, un maximum de 50% d'objectifs de performance financiers et un minimum de 50% d'objectifs de performance non financiers et (b) eu égard au Personnel identifié assumant des fonctions de contrôle, un maximum de 15% d'objectifs de performance financiers (p. ex. responsabilité budgétaire d'un service) et un minimum de 85% d'objectifs de performance non financiers liés à leur rôle spécifique au sein de la fonction de contrôle;
- (ii) les fonctions de contrôle n'auront que des objectifs de performance financiers qui ne sont pas liés à la performance de l'unité opérationnelle qu'ils contrôlent; et
- (iii) tous les objectifs de performance sont examinés par les fonctions Risque et Conformité.

Pour chaque membre du Personnel identifié, un ensemble d'objectifs est défini, parmi lesquels des éléments précisant en quoi ladite personne est censée contribuer au succès commercial de l'entreprise et comment cette contribution doit être réalisée. Les objectifs de performance individuelle doivent répondre à certaines normes minimales telles que la promotion d'une culture ouverte, des objectifs clairs et ciblés ainsi que l'adéquation avec le client. La note des objectifs de performance individuels est utilisée comme l'un des facteurs qui déterminent la rémunération variable individuelle. Le montant final de rémunération variable est également fonction d'autres facteurs, tels que l'accessibilité financière globale, l'évaluation de la prise de risque non désirée, ainsi que des comportements non conformes, et le résultat d'une évaluation du comportement des dirigeants qui peut entraîner des ajustements du niveau de la rémunération variable. Le responsable hiérarchique est censé tenir compte des événements liés au risque et à la conformité dans le niveau de la rémunération variable. Le Comité de rémunération de NN IP vérifie l'application de cette prise en considération par le responsable hiérarchique. Les violations du risque et de la conformité peuvent par exemple entraîner des risques d'incidents opérationnels, des risques de comportement inadapté des employés, des risques d'abus de marché, des risques d'adéquation vis-à-vis des clients, etc.

NN IP promeut une gestion du risque rigoureuse et efficace. Cela inclut la gestion du risque des risques en matière de durabilité (tels que des questions environnementales, sociétales, de gouvernance et du personnel). Cette approche plaide en faveur d'une prise de risque équilibrée et de création de valeur à long terme. Ces ambitions seront soutenues, entre autres, par les processus liés à la détermination des objectifs de performance pouvant être liés à la rémunération variable. Ces derniers diffèrent entre les différents départements et fonctions avec lesquels les objectifs de performance ont été ou peuvent être convenus. Il n'y a pas de critère spécifique par rapport aux objectifs en matière de durabilité qui soient applicables à l'ensemble du personnel NN IP sur la base desquels la rémunération (variable) serait accordée. Toutefois, durant le processus de définition des objectifs de performance, des lignes directrices sont fournies avec des exemples de différents objectifs qualitatifs liés à la durabilité sur lesquels il est possible de se fonder. Des objectifs spécifiques peuvent s'appliquer aux professionnels de l'investissement dans le but de contribuer à l'investissement responsable. Les objectifs de performance sont soumis à certaines normes minimales formulées au sein de la société, telles que le plafonnement des objectifs financiers.

L'évaluation de la performance du Personnel identifié et l'attribution de la rémunération variable qui en découle s'inscrivent dans un cadre pluriannuel. Les périodes de report s'appliquant à la rémunération variable du Personnel identifié, il est garanti que la rémunération variable est «à risque» pendant toute la période de report. La rémunération variable est liée au risque et à la performance non financière et prend en compte la performance de l'entreprise au niveau du groupe, la performance des unités opérationnelles et la performance individuelle. Toute prise de risque non désirée ou tout manquement à la conformité qui n'était pas apparent au moment de l'attribution de la rémunération variable sera pris en compte à chaque acquisition (différée) de la rémunération variable.

### Principes et politique relatifs à la rémunération eu égard au Personnel identifié

La rémunération variable du Personnel identifié est fondée sur la performance et ajustée en fonction des risques. Elle est versée pour partie à l'avance et pour partie de manière différée. La rémunération variable différée est soumise à l'appréciation de la prise de risque non désirée, ainsi qu'à l'appréciation des comportements non conformes au regard des performances passées. Si cela est jugé nécessaire par le Conseil de surveillance, une rémunération (différée) sera ajustée à la baisse via un *malus* ou une retenue.

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

### Les différents éléments de la rémunération du Personnel identifié

La rémunération du Personnel identifié a été structurée conformément aux lois et réglementations applicables. La rémunération globale du Personnel identifié se compose des éléments suivants:

- la rémunération fixe;
- la rémunération variable; et
- les avantages sociaux généraux des employés, comme les cotisations de retraite de l'employeur, les rabais accordés aux employés sur les services financiers, l'assurance invalidité (applicable à tous les employés de NN IP).

### La rémunération variable accordée au Personnel identifié

Au moins 40% de la rémunération variable attribuée au Personnel identifié est différée, et pour le Personnel identifié assumant une fonction de contrôle, un régime plus strict s'applique puisqu'au minimum 50% sont différés.

Pour tous les membres du Personnel identifié sélectionnés, la rémunération variable comprend les éléments suivants:

- une rémunération initiale en numéraire;
- des Droits à investissements, gérés par NN IP (une rétention supplémentaire d'au moins un an s'applique après l'acquisition des droits);
- des actions initiales de NN Group (pour le PDG de NN IP et le Membre du Directoire de NN Group [jusqu'au 19 août 2021]. Une rétention supplémentaire d'au moins cinq ans s'applique à cette attribution);
- des Droits à investissements différés, gérés par NN IP (la période de report minimale est de trois ans, selon un calendrier d'acquisition progressif. La rémunération variable différée est acquise annuellement par tranches égales. La première partie différée de la rémunération variable est acquise un an après la date d'attribution. Toute portion acquise des fonds différés est assujettie à une période de rétention supplémentaire d'au moins un an); et
- les actions différées de NN Group (la période minimale de report est de trois ans, selon un calendrier d'acquisition progressif. La rémunération variable différée est acquise annuellement par tranches égales. La première partie différée de la rémunération variable est acquise un an après la date d'attribution).

Pour tous les membres du Personnel identifié sélectionnés, une évaluation *ex post* de la performance est effectuée. L'évaluation de la performance s'étend au-delà de la date d'attribution de la rémunération variable et s'inscrit dans un cadre pluriannuel d'au moins trois à cinq ans.

NN Group a le droit d'appliquer une retenue à l'encontre de tout (ex-)employé, c'est-à-dire de ne pas payer de rémunération variable, dans les circonstances suivantes:

- la rémunération variable ne concorde pas avec la situation financière de NN Group ou n'est pas justifiée sur la base de la performance de l'unité opérationnelle concernée ou de l'employé concerné; ou
- NN Group ne respecte pas les exigences pertinentes en matière de capital applicables en tant que de besoin, ce qui inclut une détérioration significative de la performance financière des FIA/de la Société de gestion de l'OPCVM et/ou des fonds du FIA/de l'OPCVM ou une détérioration significative de la situation financière globale de ces fonds; ou
- l'adéquation des fonds propres de NN Group est insuffisante, telle que déterminée par le test d'adéquation des fonds propres; ou
- le membre du personnel concerné a participé ou a été responsable d'un comportement qui a entraîné des pertes importantes pour NN Group ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées; ou
- le membre du personnel concerné n'a pas respecté les normes d'honorabilité et de probité (*bekwaamheid en correctheid*), telles qu'un serment pour le secteur financier, un code de conduite ou d'autres règles et règlements internes applicables à NN Group; ou
- NN Group ou l'unité opérationnelle dans laquelle l'employé concerné travaille souffre d'une défaillance significative de la gestion du risque; ou
- si cela est nécessaire ou raisonnable compte tenu des résultats des procédures de réévaluation définies dans le Cadre de rémunération de NN Group; ou
- en cas d'évolution négative significative de la base de capital économique et réglementaire; ou
- en cas de comportement spécifique ayant entraîné un retraitement significatif des comptes annuels de NN Group et/ou un préjudice significatif (à la réputation) de NN Group ou de l'une de ses filiales ou sociétés affiliées; ou

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

- si d'autres informations nouvelles importantes sont susceptibles d'avoir changé la détermination initiale de l'attribution de la rémunération variable en faveur de cette personne si elle était connue au moment de l'attribution; une telle réévaluation est également basée sur les critères de l'attribution initiale.

Une récupération de la rémunération variable payée/acquise de tout (ex-)employé peut être appliquée dans les circonstances suivantes:

- si cela est nécessaire ou raisonnable compte tenu des résultats des procédures (de réévaluation); ou
- en cas d'engagement dans la conduite ou l'exécution d'actes qui sont considérés comme des malversations ou des fraudes; ou
- en cas de comportement spécifique ayant entraîné un retraitement significatif des comptes annuels de NN Group et/ou un préjudice significatif (à la réputation) de NN Group ou de l'une de ses filiales ou sociétés affiliées; ou
- si le membre du personnel concerné a participé ou a été responsable d'un comportement qui a entraîné des pertes importantes pour NN Group ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées; ou
- si le participant n'a pas respecté les normes d'honorabilité et de probité, telles qu'un serment pour le secteur financier, un code de conduite ou d'autres règles et règlements internes applicables à NN Group; ou
- une détérioration significative de la performance financière du FIA/de la Société de gestion de l'OPCVM et/ou des fonds du FIA/de l'OPCVM ou une détérioration significative de la situation financière globale de la Société de gestion du FIA/de l'OPCVM; ou
- en cas d'évolution négative significative de la base de capital économique et réglementaire; ou
- si d'autres informations nouvelles importantes sont susceptibles d'avoir changé la détermination initiale de l'attribution de la rémunération variable en faveur de cette personne si elle était connue au moment de l'attribution; une telle réévaluation est également basée sur les critères de l'attribution initiale.

### Rémunération 2021

Sur 2021, NN IP a accordé une rémunération totale de 101.79 millions d'euros à l'ensemble de ses employés. Ce montant se compose d'une rémunération fixe de 76.41 millions d'euros et d'une rémunération variable de 25.38 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, NN IP recensait 707 employés, dont 6 membres siégeant au conseil. La majorité des employés a consacré son temps à des activités directement ou indirectement liées à la gestion des fonds. Aucune rémunération ne prend la forme d'intérêts reportés.

Sur les montants susmentionnés, la rémunération totale des membres du conseil s'est élevée à 4.62 millions d'euros, 2.87 millions d'euros correspondant à la rémunération fixe et 1.75 million à la rémunération variable.

Le tableau ci-après constitue une synthèse récapitulative des rémunérations accordées aux employés de NN IP.

Sur 2021, la Société de gestion a accordé une rémunération supérieure à 1 million d'euros à 3 employés.

### IV. Informations quantitatives

Le tableau ci-dessous fournit des informations agrégées sur la rémunération de tous les membres du personnel en activité employés au 31 décembre 2021 et exerçant des activités pour NN IP International Holdings B.V. aux Pays-Bas au cours de l'année 2021, et inclut tout le Personnel identifié sélectionné au titre de la directive AIFMD et/ou OPCVM.

Une proportion importante des montants indiqués ci-dessous peut être attribuée à NN Investment Partners B.V. (Société de gestion), NN Investment Partners B.V. étant la principale entité opérationnelle détenue par NN Investment Partners International Holdings B.V.

Les informations relatives à la rémunération fixe ainsi qu'à la rémunération variable ne sont pas gérées au niveau du Fonds, d'où les coûts repris dans le tableau ci-dessous à communiquer au niveau de la Société de gestion sur une base cumulée.

## Autres informations aux actionnaires (non auditée) (suite)

### Rémunération fixe et variable cumulée pour l'année de performance 2021

| Rémunération fixe et variable cumulée accordée en lien avec l'année de performance 2021 |  |   |  |
|---|--|---|--|
| Montants en milliers d'euros et bruts   | Personnel identifié ayant statut de Dirigeants | Autre Personnel identifié (y compris la Direction générale) | Ensemble du personnel – hors Personnel identifié |
| Nombre d'employés   | 6  | 27  | 674  |
| Rémunération fixe (1)   | 2,865  | 6,416   | 67,123   |
| Rémunération variable (2)   | 1,750  | 4,334   | 19,298   |
| Rémunération fixe et variable cumulée   | 4,615  | 10,750  | 86,421   |

Note 1) Rémunération fixe au dernier jour de l'année 2021 pour les heures de travail contractuelles. La Rémunération fixe inclut les indemnités collectives fixes, qui comprennent des éléments tels que les congés payés et les allocations de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux.

Note 2) La Rémunération variable inclut toutes les attributions conditionnelles et inconditionnelles en lien avec l'année de performance 2021 telles qu'approuvées par les comités concernés et autorisées au 18 février 2022. Cela comprend tous les paiements à effectuer dans le cadre du versement de la paie d'ici mars/avril 2022, l'avance de participations dans NN Group et les Droits à investissement NN IP (fonds de fonds assortis d'une période de détention d'un an) tels qu'attribués par le Personnel identifié ainsi que les participations différées conditionnelles de NN Group et Droits à investissement NN IP. Une référence à tous les Fonds alloués n'est pas disponible.

### Rémunération fixe et variable cumulée pour l'année de performance 2020

| Rémunération fixe et variable cumulée accordée en lien avec l'année de performance 2020 |  |   |  |
|---|--|---|--|
| Montants en milliers d'euros et bruts   | Personnel identifié ayant statut de Dirigeants | Autre Personnel identifié (y compris la Direction générale) | Ensemble du personnel – hors Personnel identifié |
| Nombre d'employés   | 6  | 29  | 678  |
| Rémunération fixe (1)   | 2,769  | 6,810   | 67,017   |
| Rémunération variable (2)   | 1,454  | 3,650   | 15,983   |
| Rémunération fixe et variable cumulée   | 4,223  | 10,460  | 83,000   |

Note 1): rémunération fixe au dernier jour de l'année 2020 pour les heures de travail contractuelles. La Rémunération fixe inclut les indemnités collectives fixes, qui comprennent des éléments tels que les congés payés et les allocations de retraite, à l'exclusion des avantages sociaux.

Note 2): la Rémunération variable inclut toutes les attributions conditionnelles et inconditionnelles en lien avec l'année de performance 2020 telles qu'approuvées par les comités concernés et autorisées au 15 février 2021. Cela comprend tous les paiements à effectuer dans le cadre du versement de la paie d'ici mars/avril 2021, l'avance de participations dans NN Group et les Droits à investissement NN IP (fonds de fonds assortis d'une période de détention d'un an) tels qu'attribués par le Personnel identifié ainsi que les participations différées conditionnelles de NN Group et Droits à investissement NN IP. Une référence à tous les Fonds alloués n'est pas disponible.

### Informations relatives à la rémunération des tiers

NN Investment Partners B.V. (NN IP) a (partiellement) externalisé ses activités de gestion de portefeuille à des tiers. Pour chacune de ces parties, un Contrat de gestion de portefeuille (CGP) a été conclu. Le CGP garantit des services efficaces et conformes aux accords convenus avec lesdites tierces parties. Les services offerts par ces tierces parties sur la base du CGP sont évalués annuellement par NN IP.

La transparence que NN IP maintient en ce qui concerne la politique de rémunération appliquée comprend également la transparence concernant la politique de rémunération des tiers qui exercent des activités de gestion de portefeuille pour NN IP. Ce faisant, NN IP est aligné sur les orientations du régulateur européen (AEMF).

NN IP demande annuellement des informations à des tiers afin de pouvoir évaluer les services. Des informations sur la politique de rémunération appliquée par le tiers sont également demandées. Pour de plus amples informations sur la politique de rémunération de ces tiers, veuillez consulter la section *About – Policies and governance – Remuneration policy – Remuneration information delegates* du site <https://nnip.com>.

Pour des informations complémentaires, merci de contacter:

NN Investment Partners B.V.  
P.O. Box 90470  
2509 LL The Hague  
Prinses Beatrixlaan 35  
2595 AK The Hague  
The Netherlands  
E-mail: [info@nnip.com](mailto:info@nnip.com)  
ou [www.nnip.com](http://www.nnip.com)